Il y a des pactes qu'un état n'a pas le droit de signer. Quand il s'allie avec le despotisme que ce soit celui d'en haut ou celui d'en bas, il se souille.

(J.-J. ROUSSEAU)

PARIS-CENTRE

Dix-septième année. - N° 6.076

ABONNEMENTS :

	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
Nièvre et limitr...	55.00	30.00	16 00
Autres départ.....	60.00	32.00	17.00
Union postale.....	100 00	52.00	28.00

TÉLÉPHONE : 2-17 & 2-18

Régional Quotidien

VINGT CENTIMES

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

COMPTE CHÈQUES POSTAUX : Paris 272-43. — REGISTRE DU COMMERCE N° 57

VENDREDI 16 OCTOBRE 1925

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 15 octobre. — Prévisions agricoles de l'Office national météorologique pour la journée du 16 octobre :

Région Parisienne. — Beau temps, nuageux, brumeux le matin. Vent variable Sud-Est 2 à 4 mètres. Température plutôt en faible hausse après gelée la nuit. Minimum de température, environ 3°.

Région du Centre. — Beau temps. Nuageux, brumeux le matin. Vent de Sud-Est à Sud 1 à 3 mètres. Température en faible hausse après gelée la nuit. Minimum de température, environ 1°.

Région du Massif-Central. — Beau temps. Nuageux, brumeux le matin. Vent d'Est 1 à 3 mètres. Température stationnaire. Gelée la nuit. Minimum de température, environ 5°.

DEUX HOMMES... DEUX ŒUVRES

Tandis que le maréchal Lyautey quitte le Maroc qu'il avait organisé après avoir conquis, le général Sarrail demeure dans cette Syrie que son administration a plongé dans le désordre

LA POLITIQUE DE LYAUTEY FUT RESPECTUEUSE DES DROITS DE L'INDIGÈNE

CELLE DE SARRIL MÉPRISE CEUX QUE NOUS AVIONS MANDAT DE PROTÉGER

Hier, notre excellent collaborateur Saint-Brice brossait un véridique et admiratif raccourci de la carrière de Lyautey l'Africain.

Pourquoi faut-il qu'en face, contraste douloureux, un autre tableau se dresse et nous obsède comme une vision de cauchemar : l'œuvre de Sarrail le Syrien !...

Les Marocains sentent ce qu'ils ont perdu ; les Syriens, tout ce qu'une politique néfaste continue de leur imposer : un homme qui n'a écouté aucun avis et n'a pris conseil que de son autoritarisme le plus arbitraire ; les grands seigneurs, chefs du pays, un tyran déloyal qui les a bafoués, le peuple, un autocrate galonné chez qui la fatidique déformation professionnelle a déteint plus que chez tout autre, et a tué même les apparences d'un démocratisme dont il se prétend partisan.

Jamais politique ne fut plus respectueuse des droits de l'indigène que celle de Lyautey.

Jamais politique n'en fut plus dédaigneuse que celle de Sarrail qui la poussa jusqu'à l'injure et à la félonie.

Il est logique que les résultats des deux « manières » s'opposent avec le même relief saisissant.

Lyautey laisse à la France et à l'humanité une œuvre magnifique de progrès, devant laquelle le monde entier s'incline ; il s'efface sans geste vain, calme et fort du sentiment très noble d'une incomparable tâche accomplie. Ses administrés l'acclament et lui expriment leurs regrets en des termes qui entraînent l'émotion.

Sarrail, lui, est convaincu devant l'opinion publique d'avoir compromis l'œuvre de ses prédécesseurs, la pacification d'un pays où les amitiés françaises sont séculaires, ses administrés, d'amis qu'ils étaient, sont devenus des révoltés, et tous, indigènes ou colons, font monter vers le vieillard méprisé un concert de huées et d'imprécations. Par lui, l'honneur français est couvert d'un opprobre sanglant, et l'on ignore ce qu'il en coûtera en argent et en hommes pour réparer les désastres causés en Syrie par ce satrape vaniteux et incapable.

Comme conclusion, enfin, Lyautey est démissionné, Sarrail est maintenu. Le distique est complet et pas à l'honneur de notre glorieux Cartel des Gauches.

⁂

Oui, Sarrail est là qui se cramponne comme un enfant à qui son hochet va être enlevé. Les complaisances de son parti ne sont pas pour lui une garantie suffisante d'impunité.

Ce parti compte après tout quelques patriotes à qui les responsabilités du pouvoir imposent de sauvegarder la part enviée de notre patrimoine colonial séculaire qu'est la Syrie ; puis, il y a l'opinion française susceptible sur le point d'honneur national et le maintien de notre situation dans le proche Orient. Dès lors, le coupable, affolé par la perspective du châtiment mérité met tout en œuvre pour tromper gouvernement et opinion.

Ce ne sera point l'un des moindres scandales de cette triste affaire que le silence prolongé sur les événements, les procédés dilatoires, le camouflage stupide, les palliatifs désuets, employés par cette autruche à trois étoiles pour masquer et retarder la vérité.

Ce sera un autre scandale aussi que ces moyens misérables de défense d'un grand coupable n'aient pas à eux seuls provoqué l'immédiate mise à pied de ce sénile mégalomane : la première erreur eût été vite réparée ; il y eût eu moins de sang français versé, et la révolte, trop explicable aujourd'hui, aurait probablement avorté si un successeur habile eût été rapidement donné à l'incapable et présomptueux Sarrail.

⁂

Pour se garer de l'opinion, le potentat tremblant recourt à la censure, une censure plus jalouse et plus âpre que celle de la grande guerre. Sarrail, virtuose de l'instrument, il l'a montré quand il commandait à Salonique, comptait bien en tirer des effets merveilleux au profit de ses ambitions menacées. Et elle joua si bien, cette censure, ses mailles furent si serrées, que même parmi les populations de la côte et les fonctionnaires civils ou militaires ne filtraient que des bruits incertains et imprécis sur des événements que l'on était bien obligé de regarder comme graves à en juger par les blessés qui affluaient dans les hôpitaux de Damas et de Beyrouth ! Le contact fut coupé sévèrement entre les hospitalisés et l'extérieur. Les démarches les plus naturelles, les plus humaines pour tenter d'aborder les blessés devinrent suspectes et traitées comme telles.

Deux jeunes soldats qui avaient été envoyés au feu avant même d'avoir appris à combattre, en étaient revenus blessés et avaient été évacués sur un des hôpitaux de la côte. Un de nos amis, de passage, qui les connaissait, voulut les voir, afin de donner à leurs familles des précisions sur leur état. Il dut s'embarquer sans avoir pu, malgré toutes ses démarches, entrer en communication avec eux. On avait peur que les jeunes soldats donnassent sur les événements tragiques dont ils avaient été victimes et témoins, des détails et des précisions trop péremptoires...

Un officier supérieur crut devoir, sur le bateau qui le ramenait en France, confier son courrier, ses dossiers, à un passager de confiance, avec prière de les remettre dans un poste de France, parce qu'il s'attendait à être fouillé au port d'arrivée ; il se savait pisté, même à bord.

Il fallut l'audacieuse, opiniâtre, périlleuse et habile expédition de M. de Kérilis sur les lieux mêmes pour que le public français fût enfin informé des faits extrêmement graves qui déjà, remontaient à plusieurs mois.

Et celui qui nous donne ces détails, lui-même ancien officier de Syrie, est émerveillé que le dossier de M. de Kérilis puisse contenir des pièces militaires parfaitement authentiques.

⁂

Emerveillé, mais non étonné ! car il sait combien les subordonnés de Sarrail craignent d'endosser la moindre parcelle de responsabilité dans le désastre (1) causé par le chef présomptueux qu'ils détestent justement et dont ils désirent ardemment le prompt retour.

Pensez-vous que cette organisation d'un silence coupable ait cessé ? Illusion. La censure sévit autant et plus encore qu'autre fois.

Bien pis ! Serait-il vrai que depuis le passage de M. de Kérilis, une police spéciale ait été expédiée de la métropole et surveille plus étroitement que jamais les correspondances particulières, les allées et venues de tous ceux qu'on soupçonne ou que l'on sait en partance pour l'Europe ? Le gouvernement serait-il complice d'une telle ignominie ?

Le Cartel tenterait-il un sauvetage désormais impossible et devenu périlleux pour les sauveteurs eux-mêmes ?

Le général Duport est là-bas, chargé d'une enquête sur l'écrasement de la colonne Michaud dans le Djebel Druse ; il a été spécifié dans les instructions qui lui ont été données par le Gouvernement, que cette enquête sera purement militaire.

C'est déjà trop qu'une limitation pareille ! Nous aimons à penser que latéralement, une enquête se mène, si déjà elle n'est faite, sur les fautes politiques du général Sarrail.

Celui-ci, en effet, n'a pas simplement pris l'initiative en Syrie des opérations militaires qui s'imposaient. Il a fait là-bas une politique, et l'insurrection des Druses, étant donné l'attitude amicale qu'ils avaient maintenue à notre égard jusqu'à l'avènement du général Sarrail, montre précisément que c'est la politique de ce dernier qui les a conduits à la révolte.

L'enquête du général Duport débordera nécessairement le cadre étroit qui lui est imposé. Le désastre sur lequel porte ladite enquête n'est qu'un effet de causes purement politiques.

L'abcès est crevé, et son pus empoisonne déjà la procédure. Le rappel immédiat du coupable s'impose, la vérité est désormais trop connue !

Le seul fait d'une telle enquête, dans de telles conditions, enlève au général Sarrail l'autorité et le prestige nécessaires à l'exercice du Haut-Commissariat, et tout autre eût fait le geste que lui impose le reste d'une dignité en déroute.

Mais il a beau s'incruster dans une situation qui satisfait son orgueil sénile, il ne saurait échapper au châtiment. Car c'est toute la France, sans distinction de parti qui lui crie indignée : « Caïn, qu'as-tu fait de mes fils ? Tu les as livrés sans défense aux Barbares ! L'heure est venue d'expier, et d'abord : Va-t-en ! »

J. GARNAULT

⁂

(1) Voici des chiffres qui permettent d'en apprécier l'étendue :

Au cours de la séance d'avant-hier de la commission des finances de la Chambre, M. Desjardins demanda au Président du Conseil quel était le chiffre de nos pertes en Syrie, depuis le début des opérations.

— Jusqu'en juillet 1925, répondit M. Painlevé, nos pertes étaient de 6.041 hommes (tués, disparus ou blessés).

— Et les chiffres jusqu'au mois de septembre ? insista M. Desjardins.

M. Painlevé répondit qu'il ne pouvait apporter immédiatement les précisions demandées, n'ayant pas ces chiffres sous les yeux.

Visite du pèlerinage canadien au Sacré-Cœur. Vue générale à la sortie
En haut: Mgr ARTEY

L'Allemagne a signé, hier, le pacte rhénan

« Journée historique ! » dit M. Briand. Pourvu que cette journée ne marque pas l'ère d'une nouvelle déception

Locarno, 15 octobre. — La conférence qui s'est ouverte à 10 h. 30, et à laquelle participait pour la première fois M. Benès, ministre des Affaires Etrangères de Tchéco-Slovaquie, M. Skrzynski, ministre des Affaires Etrangères de Pologne, a adopté le texte définitif du pacte rhénan et des conventions d'arbitrage en même temps que les conventions polonaises, tchéco-slovaques.

Tous les accords seront publiés. M. Mussolini, parti en avion de Milan, arrivera cet après-midi. Il pourra donc assister officiellement à la signature des accords. MM. Luther et Stresemann ont fait connaître ce matin officiellement qu'ils acceptaient le pacte et la convention occidentale au nom de leur gouvernement.

On peut donc dire que la conférence est terminée.

Les délégués alliés et allemands se sépareront sans doute dès samedi.

M. Massigli, secrétaire de la délégation française, a quitté Locarno. Il est attendu à Paris vers 15 heures. Il soumettra dès son arrivée aux membres du gouvernement français, le texte des deux actes approuvés ce matin et qui doivent recevoir l'approbation gouvernementale.

La nouvelle à Paris

Paris, 15 octobre. — C'est à la fin de la matinée, à 12 h. 45, que M. Painlevé, président du Conseil, a été averti par un coup de téléphone au ministère des Affaires Etrangères, que le pacte rhénan venait d'être signé, et que les négociations engagées en vue de la conclusion d'autres pactes étaient en très bonne voie.

Le président du Conseil en apprenant cette heureuse nouvelle, nous a déclaré :

— Ce jour marque une date historique. Dites bien que j'adresse à M. Briand, au nom du gouvernement, mes plus chaleureuses félicitations et mes plus vifs remerciements.

L'impression à Locarno

Locarno, 15 octobre. — La séance tenue ce matin par la conférence, fut vraiment une séance historique. La délégation allemande a, en effet donné, ainsi que les délégations alliées, son adhésion au pacte rhénan de sécurité mutuelle et aux deux traités d'arbitrage entre l'Allemagne d'une part, la France et la Belgique d'autre part. On ne prévoit aucune difficulté technique ou autre qui retarde l'achèvement des traités d'arbitrage entre l'Allemagne et ses deux voisins à l'Est. La ressemblance ou même l'identité de tous les textes facilitent beaucoup le travail. Rien n'annonce à l'heure actuelle que la délégation allemande fasse, pour poser quelques questions à côté, attendre le paraphe qui la liera. On compte que l'ensemble des accords sera paraphé samedi.

Restera encore à attendre la signature qui liera non seulement les délégués, mais les gouvernements eux-mêmes. Peut-être pour permettre aux diverses délégations de rendre compte à leurs gouvernements, les signatures seront-elles échangées plus tard et dans un autre endroit que Locarno.

Mais en présence des positions prises et en raison de l'intérêt ardent des partis en présence, on peut considérer comme certain que le paraphe apposé ici marquera un acquiescement définitif.

Si les choses ne se présentaient pas nettement ainsi, M. Mussolini, qui est attendu cet après-midi, ne viendrait pas participer aux règlements de Locarno.

Banquet !

L'association des journalistes accrédités auprès de la Société des Nations, a prié à déjeuner les chefs des délégations à la conférence de Locarno. Pour la première fois, on a vu s'asseoir amicalement à la même table, MM. Briand, le docteur Luther et Stresemann, M. Chamberlain, M. Scialoja, représentant de l'Italie, M. Benès, ministre des Affaires Etrangères de Tchéco-Slavoquie et M. Skrzynski, ministre des Affaires Etrangères de Pologne.

M. Chamberlain a pris la parole au dessert.

Voici M. Mussolini

M. Mussolini est arrivé aujourd'hui, à 16 heures, à Locarno, en automobile. M. Mussolini a salué à la manière fasciste, les personnes qui assistaient à son arrivée. Aucune manifestation ni contre-manifestation ne s'est produite. Le président du Conseil italien loge à la villa du fasciste Parnelli, son ami personnel, tout près du Grand-Hôtel.

Paris, 15 octobre. — *On se hâte vraiment beaucoup trop d'emboucher la trompette épique pour faire retentir tous les échos du monde du triomphe de la Conférence de Locarno.*

Un peu plus de discrétion serait de mise. Tout d'abord l'affaire n'est pas encore complètement terminée. Elle le sera bientôt si les Polonais, qui ont une velléité de sursaut de bon sens, se laissent faire violence. Leurs délégués sont-ils assez énergiques pour assumer la responsabilité de faire échouer la conférenec.

Nous craignons que non.

C'est évidemment pour faire pression sur eux que l'on fait si grand état de la signature par l'Allemagne du pacte rhénan, qui a été proposé, ne l'oublions pas, par les Allemands eux-mêmes.

Ce qu'est exactement le pacte ? Nous ne le saurons que quand les textes auront été publiés.

Il conviendra de les lire très attentivement, car depuis le temps que les juristes travaillent à rendre les formules plus élastiques, on peut se demander s'il leur reste la moindre consistance. Il est tout de même un peu surprenant que l'on soit arrivé en moins de quinze jours, à trouver des textes qui satisfont tout le monde, aussi bien ceux qui veulent démolir le traité de Versailles, que ceux qui prétendent le maintenir et ceux qui se bornent à vouloir le faire évoluer.

Attendons la lumière

Il conviendra plus encore d'attendre que la lumière se fasse sur les dessous de la conférence. Il y en a beaucoup.

Jamais débat international n'a été entouré d'autant de mystère.

Pendant deux semaines, MM. Chamberlain et Briand et les ministres allemands ont eu des conversations aussi confidentielles qu'ininterrompues. Il est bien certain que ces palabres ne se sont pas bornés à des appréciations sur le vin de Tascona, sur les charmes du yachting sur le Lac Majeur, ni même sur les avantages que l'Allemagne peut avoir à entrer dans la Société des Nations, ou sur le caractère purement fictif des velléités d'intervention française en faveur de la Pologne.

Ce serait bien mal connaître les Allemands que de croire qu'ils se sont engagés sans s'être assurés les profits du chantage nationaliste et les moyens de se défendre contre ce chantage.

Un « accord de gentlemen »

Il ne paraît pas douteux que les alliés n'ont maintenu des sujets défendus à l'écart des discussions publiques, qu'en prenant des engagements confidentiels. On a conclu ce que les Anglais appellent un « accord de gentlemen », c'est-à-dire un engagement d'honneur qui permet à l'Allemagne d'escompter à coup sûr l'évacuation de Cologne, la réduction de l'occupation rhénane, en attendant mieux.

Ce qui est vraiment curieux, c'est que les Allemands aient accepté cet engagement confidentiel au lieu de chercher l'éclat puéril d'une manifestation publique stérile.

Si vraiment les Allemands commencent à avoir de l'intelligence et du tact, on peut vraiment dire que la conclusion du pacte de Locarno marque un tournant de la politique européenne. Mais ce tournant nous laisse prévoir des éventualités sérieuses, surtout s'il coïncide avec le développement de tendances défaitistes chez les vainqueurs.

SAINT-BRICE.

Une descente dans un repaire de diamantaires

Paris, 15 octobre. — M. Priolet, commissaire de police du quartier du faubourg Montmartre, accompagné d'une trentaine d'agents et de quelques inspecteurs, a opéré aujourd'hui à midi, une descente de police au café des Diamantaires, situé au coin des rues Lafayette et Buffault.

Dans ce café se traitent un grand nombre d'affaires dont le chiffre est souvent très important. Aussi le ministère des Finances s'est-il inquiété de ce que la plupart des commerçants qui s'y trouvent échappent à l'impôt sur le chiffre d'affaires. Une brigade du contrôle des étrangers a été également chargée de vérifier l'état civil et la situation de ces négociants dont la plupart ne sont pas français.

Par suite de désordres domestiques le « France » est désarmé

Paris, 15 octobre. — Au secrétariat général de la Compagnie Générale Transatlantique, on nous dit, à propos d'un incident qui s'est produit hier à bord du paquebot *France*, entre les garçons de service et un maître d'hôtel, que devant l'impossibilité de rétablir l'accord, la direction a pris la décision de procéder au désarmement du navire, toute tentative de remplacement du personnel mécontent, du maître d'hôtel aurait pu, en effet, provoquer un mouvement parmi les autres corporations du bord.

Dans ces conditions, nous a-t-on déclaré, il n'était pas permis de songer à transporter les voyageurs, dont la plupart d'ailleurs sont revenus à Paris pour attendre le paquebot suivant. Aucun navire de la compagnie ne pouvait être substitué au transport immobilisé.

Cet incident a ainsi provoqué des mesures dont souffrent à la fois les passagers et les inscrits maritimes, tout en occasionnant des frais improductifs à la Compagnie, mais, nous dit le secrétaire général, il n'y avait pas d'autre solution.

MANŒUVRES CRIMINELLES

Perigueux, 15 octobre. — A. Montpon, les époux Farnoux et leur fille âgée seulement de 14 ans, ont été mis en état d'arrestation sous l'inculpation de complicité de manœuvres criminelles. Une sage-femme, qui avait opéré la jeune fille, a été également arrêtée.

IL Y A EU LES DÉSORDRES DE LUNDI DERNIER

M. Charles Maurras, poursuivi devant la chambre correctionnelle pour sa lettre à M. Schrameck plaide l'incompétence du tribunal

Le jugement est remis à huitaine

Paris, 15 octobre. — Le 17 juillet, la dixième Chambre correctionnelle condamnait M. Charles Maurras à deux ans de prison et 1.000 francs d'amende, pour menaces de mort sous condition, en raison d'une lettre ouverte à M. Schrameck, ministre de l'Intérieur, publiée dans l' « Action Française » du 9 juin. Devant le tribunal, M. Charles Maurras avait réclamé la cour d'assises, soutenant par l'organe de Me de Roux, que la juridiction correctionnelle était incompétente. La 12e chambre ayant joint l'incident au fond, le directeur de l' « Action Française » n'avait pas accepté le débat sur le fond et c'est par défaut que la condamnation était intervenue.

Le jugement rendu le 17 juillet, signifié à M. Charles Maurras le 21 juillet, fut frappé d'opposition sur le fond, le 22 juillet, et d'appel le lendemain 23 juillet. Cet appel est encore pendant.

Les conclusions de Me de Roux

C'est en cet état de procédure que l'affaire revient aujourd'hui devant la 10e chambre, présidée par M. Thorel. La salle est comble.

Le débat s'engage sur la procédure. Me de Roux dépose des conclusions tendant à faire prononcer un jugement de sursis jusqu'à la solution de l'appel sur la compétence pendant devant la Cour et cela à raison de l'effet suspensif qui s'attache à l'appel. M. Charles Maurras lit une déclaration dans laquelle il développe cette idée que le débat ne pourrait pas être pleinement et loyalement vidé qu'autant que ne pèsera sur personne une équivoque sur la compétence.

— Dans les conditions présentes, une condamnation à l'emprisonnement, dit-il, ne pourrait être qu'un acte de séquestration.

M. le substitut Siramy estime que l'opposition sur le fond étant antérieure à l'appel, le tribunal se trouve régulièrement saisi au fond du débat. L'appel, nous l'avons dit, avait été interjeté le 23 juillet, alors que l'opposition avait été formée la veille. En outre, dit le ministère public, l'opposition ayant pour effet de mettre à néant le jugementp ar défaut, il se trouve que le jugement de condamnation n'existait plus le 23 juillet.

Si la décision du tribunal est défavorable à M. Charles Maurras, il aura la ressource de l'appel.

Me de Roux répond aux conclusions du ministère public. En toute occurence que l'appel soit tombé dans le vide ou qu'il soit irrecevable, c'est à la cour de le dire et le tribunal est contraint d'attendre la décision de la juridiction supérieure, afin de pouvoir être saisi à nouveau de la poursuite.

Le tribunal renvoie l'affaire à huitaine pour le prononcé du jugement.

EN PAGE 2 :

La Vie Sportive.

EN PAGE 3 :

Le programme de la fête de dimanche à Moulins.

La Correctionnelle de Nevers.

La Correctionnelle de Montargis.

EN PAGE 4:

Les résultats de la vente des coupes de bois dans la Nièvre.

Nos renseignements agricoles.

Nos dépêches de dernière heure.

Le maire communiste de Saint-Denis est suspendu de ses fonctions

Paris, 15 octobre. — Le ministre de l'Intérieur avait chargé l'inspecteur général des services administratifs de procéder à une enquête sur l'attitude du maire de Saint-Denis, pendant la journée du 12 octobre. Celui-ci a fourni des explications verbales et écrites. Sur le vu de ces explications, le préfet de la Seine a pris l'arrêté de suspension suivant :

Le préfet de la Seine, vu l'article 86 de la loi du 5 avril 1884, modifié par la loi du 8 juillet 1908, vu les explications fournies conformément à l'article 86 de la dite loi par M. Laporte, maire de Saint-Denis, au cours de l'enquête à laquelle a procédé M. l'inspecteur général des services administratifs du ministère de l'Intérieur, et les déclarations écrites remises à ce haut fonctionnaire par M. Laporte ; considérant que tous les services administratifs ont été suspendus à la mairie de Saint-Denis, pendant la journée du 12 octobre, que notamment les bureaux de l'état civil et la salle des mariages ont été fermés au public, considérant que par son attitude au cours de cette journée, et principalement en tolérant cet arrêt des services publics, M. Laporte a gravement manqué aux devoirs de sa charge, arrête :

1° M. Laporte, maire de Saint-Denis, est suspendu de ses fonctions pour un mois

Art. 2. — Ampliation du présent arrêté sera adressée : 1° à M. Laporte, 2° à M. Villaume, premier adjoint, 3° au ministre de l'Intérieur.

Un complot communiste en Italie

Rome, 15 octobre. — *Le Messagero* annonce la découverte, à Arezzo, d'un vaste complot communiste. Des perquisitions ont amené la saisie de nombreux documents destinés à la propagande, d'une certaine quantité d'armes. Quelques arrestations ont été opérées. Le comité communiste d'Arezzo entretenait des agents de liaison en Allemagne et était largement subventionné.

L'ÉTERNELLE ÉNIGME

Qu'est-ce que la vie ? D'où vient-elle ? Est-elle d'origine cosmique ?

Tel est le problème que l'abbé Moreux notre savant collaborateur, étudie aujourd'hui pour les lecteurs de " Paris-Centre "

Par l'Abbé Th. MOREUX

Directeur de l'Observatoire de Bourges

Le problème de la vie est un de ceux qui ont le plus occupé les philosophes et les savants depuis qu'il y a des penseurs sur la terre.

Plaçons la question sur le terrain purement scientifique. Tout être vivant est composé de cellules et le type le plus simple ne renferme sans doute qu'une cellule. c'est un microbe. Alors d'où vient le premier microbe ?

Sans doute, répond-on, les microbes actuels proviennent de microbes antérieurs, mais en a-t-il toujours été ainsi ? Voici ce qu'il faudrait élucider.

Pour se tirer d'affaires, bon nombre de savants préfèrent s'arrêter à mi-chemin et nous débiter en un jargon pseudo-scientifique les vues très hypothétiques de Swante Arrhénius, vues qui, au surplus, ne sont que la réédition d'une vieille théorie allemande.

⁂

Swante Arrhénius croit que les germes circulent d'une planète à l'autre, voire d'un système solaire à un autre système solaire, ce sont de fines poussières flottant dans les espaces intersidéraux. Trouvent-elles sur une planète un milieu favorable à leur éclosion, immédiatement l'ensemencement commence.

Tout cela est très ingénieux, très poétique, mais notre science positive ne saurait s'accommoder de pareilles histoires.

On pourrait d'abord discuter sur la vraisemblance du fait et montrer qu'il est improbable, pour ne pas dire impossible, qu'un microbe quitte la terre et voyage pendant des mois et des milliers d'années pour aller peupler les mondes tournant autour de Sirius ou de Véga, mais encore une fois cela ne résoud pas du tout le problème et il faut se contenter de peu pour en rester là.

Qui ne voit, en effet, qu'en admettant pareille hypothèse, on recule la question posée précédemment. D'où vient le premier microbe ? S'est-il formé tout seul ?

Il faudrait commencer par dire ce qu'est la vie, et, avouons-le, précisément personne n'en sait absolument rien.

⁂

Pouvons-nous au moins en définir les conditions essentielles ; sommes-nous capables de déterminer les caractères distinctifs de l'être brut et de la matière vivante ? Peut-être, mais ce n'est pas très sûr.

Le type de la matière vivante, nous disent les physiologistes, c'est le blanc d'œuf ou albumine. Alors, interrogeons le chimiste : Qu'est-ce que l'albumine ?

Réponse : c'est un composé variable — quelque peu — mais qui renferme toujours de l'azote, du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène.

Voici, par exemple, la composition d'une albumine connue : Carbone, 712 parties. Hydrogène, 1.130. Azote, 214. Oxygène, 245.

Eh bien ! comment sont agencés tous ces éléments ? Les savants l'ignorent. Nous pouvons mélanger tout cela, amalgamer le tout et nous n'obtenons rien qui ressemble à de la gelée vivante.

La vie aurait donc pour la produire un principe supérieur à la matière, une sorte de substance ne tombant pas sous nos sens Peut-être bien.

Lorque nous mettons un cristal de sel de cuisine dans de l'eau salée, ce cristal se nourrit et s'accroît, mais sa forme demeure identique. Prenons maintenant une cellule vivante et plaçons la dans un milieu favorable. Elle aussi va s'accroître, mais d'une façon tout autre.

Elle commence par puiser dans le liquide nutritif tous les éléments, bons ou mauvais ; puis elle fait un tri, transformant les uns, rejetant les autres, et cela, suivant un but déterminé, un plan tracé à l'avance.

Elle ne sait pas, sans doute, où elle va, mais elle va sûrement, absolument comme le fait l'insecte, dont toutes les actions paraissent déterminées par l'instinct, ordonné lui-même pour la conservation de l'espèce.

⁂

La cellule nous apparaît donc comme un accumulateur et un transformateur d'énergie monté et réglé à l'avance. Dans la grande machine universelle, elle joue un rôle qu'elle n'a pu choisir, évidemment, mais qui lui est imposé.

Vu de cette hauteur, le problème nous apparaît un peu moins simple que certains « manœuvres de laboratoire » voudraient l'imaginer.

Et devant ce mystère de l'infiniment petit on se rappelle involontairement la phrase de Pascal : « L'homme pensera peut-être que c'est là l'extrême petitesse de la nature Je veux lui faire voir là dedans un abîme nouveau. Je veux lui peindre non seulement l'univers visible, mais l'immensité qu'on peut concevoir de la nature dans l'enceinte de ce raccourci d'atome.. Qu'il y crée une infinité d'univers, dont chacun a son firmament, ses planètes, sa terre, en la même proportion que le monde visible ».

Non, en vérité, la Science n'est pas encore mûre pour résoudre cette énigme de la vie ; mais, chaque jour, elle pose le problème en termes plus précis. A chaque instant derrière les phénomènes extérieurs, nous apparaissent des causes transcendantes qui possèdent une mécanique à elles, qui évoluent sous l'impulsion de forces dirigées vers un même but par une main mystérieuse et suivant une finalité qui dirige l'Univers.

Abbé Th. MOREUX

Directeur de l'Observatoire de Bourges.

DERNIÈRE HEURE

LA GUERRE AU MAROC

Des décisions importantes auraient été prises, hier par le maréchal Pétain

Fez, 15 octobre. — Ce matin le maréchal Pétain a présidé un important conseil de guerre auquel assistaient de nombreux généraux. Nous croyons savoir que des décisions particulièrement intéressantes ont été prises.

En raison du mauvais temps l'aviation n'a pu effectuer hier ses sorties habituelles.

Un groupe franc des Ouled Ghezza a opéré chez les Beni Zeroual le nettoyage des pentes sud-est-ouest et ont rejeté des groupes de dissidents.

On signale chaque jour à Teroual, la rentrée de familles dissidentes accompagnées de nombreux troupeaux

Au nord de Fez, rien à signaler.

Sur le front du 19e corps, les patrouilles de reconnaissance de toutes armes ont montré hier quelque activité dans le triangle formé par Sidi Bou Rebka, Sidi Ben Noul et Souk El Tleta d'Azbef, opérant des opérations de nettoyage. Des contingents réguliers Riffains assez importants sont signalés à l'ouest de Sidi Bou Rebka. Les prévisions météorologiques sont meilleures ce matin.

Abd El Krim installe son Q. G. à Targuist

Londres, 15 octobre — D'après des télégrammes émanant du quartier général espagnol au Maroc, les positions prises par les troupes espagnoles hier, autour d'Ajdir, ont été consolidées.

L'opération était dirigée par le général Saro.

Pendant l'avance des troupes espagnoles, on a découvert les cadavres de plusieurs Allemands, dans un blockhaus riffain. L'armée ne manquera plus d'eau. On a réussi à capter quelques sources et à débarquer plusieurs réservoirs d'eau sur la plage. Un ingénieur anglais se rendra demain à Alhucemas pour y faire des sondages. Le terrain qui se trouve maintenant en avant des troupes espagnoles étant plus plan, va permettre l'emploi des tanks, dont plusieurs ont été débarqués.

On vient de découvrir qu'Abd-el-Krim avait fait miner toute la baie d'Alhucemas en prévision d'un débarquement.

Depuis la prise d'Ajdir, Abd-el-Krim a établi son quartier général à Targuist, qui est, en même temps, un important dépôt central de vivres, munitions et matériaux de guerre de toutes sortes.

D'importants travaux de défense ont été construits par des prisonniers, ainsi qu'un important garage souterrain.

On arrête un Italien soudoyé par Abd El Krim

Montpellier, 15 octobre. — Un Italien qui accostait les militaires et les engageait à déserter pour ne pas aller combattre au Maroc, a été arrêté. Il s'est refusé catégoriquement à répondre aux questions du juge d'instruction, qui l'a fait écrouer à la maison d'arrêt. C'est un nommé Berthola, expulsé de France, âgé de 54 ans, originaire de Turin.

De nouveaux chefs communistes sont arrêtés en Angleterre

Londres, 15 octobre. — Deux autres communistes, Bell, de Glascow, et Gallacher, de Paisley, ont été arrêtés dans la soirée. Ils sont inculpés, à Glascow, de violation de la loi sur l'excitation au désordre public et ont été embarqués pour Londres On se rappelle d'autre part que Gallacher a joué un rôle de premier plan dans la conférence récente du parti travailliste de Liverpool. A Londres, une foule compacte, où l'élément féminin dominait, attendait ce matin les six inculpés, devant le tribunal de Bow-Street. Ceux-ci sont d'aspect très dissemblable, les uns sont fort élégamment vêtus, les autres sont simplement habillés de vieux complets de sport usagés. Aucun ne porte les cheveux longs et la cravate rouge.

On se souvient qu'une des causes principales de la chute du cabinet travailliste, en 1924, fut l'abandon des poursuites contre l'un des inculpés d'aujourd'hui, Campnell. Les six détenus ont été mis en liberté provisoire, moyennant le paiement d'une caution de 100 livres sterling par personne. MM. Lansburry, député travailliste d'extrême-gauche, et Saklatvala, député communiste, se sont portés garants. Le tribunal a accepté la caution de M. Lansbury. Les inculpés quittèrent le tribunal au milieu d'une foule de 400 personnes, qui les acclama en chantant l'Internationale et en agitant des drapeaux rouges.

D'après l'*Evening Standard*, plus de 40 mandats d'amener étaient entre les mains de la police, mais le gouvernement ne permit que huit arrestations.

Un ancien ambassadeur américain à Berlin prévoit la restauration de la monarchie en Allemagne

Il parle de l'Angleterre et de la France

New-York, 15 octobre. — M. James W. Gerard, ancien ambassadeur des Etats-Unis en Allemagne, parlant hier soir sur les conditions de l'Europe, a surpris ses auditeurs en déclarant que la monarchie reviendra au pouvoir en Allemagne. Il est même allé jusqu'à prédire que le fils aîné de l'ex-kronprinz montera sur le trône comme nouveau kaiser.

Il a ajouté qu'à son avis l'Angleterre est une des puissances européennes dont l'état actuel est le moins satisfaisant, car elle subit une grande révolution sociale.

En ce qui concerne la France, M. Gerard estime que sa position est bonne. Il résume la situation française de la manière suivante :

« La France est financièrement à peu près banqueroutière, mais économiquement elle est solide. Elle peut toujours trouver dans son sein de quoi se nourrir, bien qu'elle ne puisse pas payer ses dettes ».

LA GRANDE « ENERGIE » DU GOUVERNEMENT

Paris, 15 octobre. — Cinq autres manifestants ont été condamnés pour entrave à la liberté du travail, au cours de la seconde audience de la onzième chambre correctionnelle: Marie Lallevé, 2 mois de prison, Marie Peron, 1 mois, Léon Chassier, 1 mois ; Pietro Grasso, 1 mois ; Charles Dumas, 8 jours de prison avec sursis

LA REORGANISATION DE L'ARMEE

M. Painlevé fait part à la presse de ses projets

Paris, 15 octobre. — Le président du Conseil a reçu ce soir les représentants de la presse et leur a fait les déclarations suivantes sur le projet de loi de réorganisation de l'armée actuellement à l'étude :

— Hier, a dit M. Painlevé, la commission des Finances de la Chambre m'a demandé de venir l'entretenir du projet de convocation des réserves qui doit porter sur la moitié du contingent de la classe 1920. Il a été décidé que cette discussion serait différée jusqu au moment du dépôt du projet de réorganisation de l'armée sur le bureau de la Chambre, afin de se rendre compte du rôle que doivent jouer les reserves. Comme nous comptons déposer ce projet dans le courant ou avant la fin du mois de novembre, c'est à ce moment que la discussion sera reprise au sujet de la convocation des réservistes. Je viens de saisir les présidents des deux commissions de l'armée de la Chambre et du Sénat de l'état où se trouvent les études et les travaux du gouvernement sur la réorganisatoin de l'armée et leur a fait savoir en même temps que le projet leur serait soumis avant la fin de novembre.

On a interprété dans un sens souvent tendancieux le fait que le gouvernement actuel a retiré le projet déposé par le cabinet précédent. En réalité, ces deux projets avaient pour but de définir une organisation tenant compte à la fois des leçons de la guerre et s'adaptant après les aménagements nécessaires, à une durée de service conforme à la volonté nettement exprimée par le pays.

Ce projet était en quelque sorte réduit à des grandes lignes et devait être dans la pensée du général Nollet complété et développé au cours même de la discussioh.

Comme un laps de temps prolongé devait s'écouler avant que la discussion des projets militaires ne fut reprise, nous avons jugé qu'il était préférable au point de vue méthode de retirer le projet déposé et de présenter au Parlement un projet plus détaillé que nous avions le temps d'améliorer pendant les vacances des chambres.

M. Ossola, en parfait accord avec moi a poursuivi sur toutes des questions soulevées, une étude approfondie et nous avons pu ainsi définir les directives qu'après avis du maréchal Pétain, nous avons indiquées à l'état-major général de l'armée, comme devant le guider dans la rédaction des propositions techniques à soumettre au gouvernement.

La tâche est difficile et les événements de ces derniers mois ont été de nature à rendre parfaitement tangibles les difficultés auxquelles on doit être éventuellement prêt à faire face. Le pojet doit être à la fois souple et précis, comme l'était la vieille loi de notre armée, qui pendant cinquante ans, malgré les imperfections, a pu pourtant s'adopter aux services de 5 ans, de 3 ans, de 2 ans et à la guerre. Les nouvelles dispositions doivent s'inspirer des conceptions modernes de défense nationale, telles qu'elles résultent des événements de la grande guerre.

Elles doivent en cas de mobilisation préparer l'emploi intensif et rapide des réserves et en temps de paix, assurer à la fois la sécurité du pays et celle de notre domaine d'outre-mer.

Le projet doit, et ce n'est pas là la moindre difficulté, s'adapter en même temps et sans à-coups à l'état transitoire de l'armée et à son statut définitif, lorsque les conditions nécessaires à l'établissement du service d'un an auront été réalisées. Ces conditions, le projet du général Nollet les énumérait dans leurs grandes lignes mais avec précision.

En terminant, M. Painlevé a déclaré que le projet de réorganisation de l'armée serait soumis avant d'être déposé sur le bureau de la Chambre, à l'approbation du Conseil supérieur de la guerre.

Questionné ensuite sur le retour éventuel du maréchal Pétain, le président du Conseil a déclaré qu'en effet le maréchal Pétain rentrerait en France, mais, a-t-il ajouté, il ne quittera le Maroc que lorsque les opérations engagées auront été conduites jusqu'au terme qu'il s'est lui-même assigné.

Il ne faut pas oublier que le maréchal Pétain demeure à son poste qui est celui d'être le grand chef de l'armée.

LE MOBILIER DE LA PRISONNIERE SERA EXPULSE

Paris, 15 octobre. — Anna Levassor, qui tua sa sœur Anaïs, pour mettre fin à ses souffrances, et qui fut condamnée pour ce meurtre à deux ans de prison par la Cour d'assises de la Seine, demandait au juge des référés, de surseoir à l'expulsion de son mobilier, réclamée par le propriétaire de la chambre qu'elle avait occupée avec sa sœur, rue de Penthièvre. Elle demandait qu'un délai lui soit accordé jusqu'à sa sortie de prison. M. le président Breitling a rejeté sa requête.

Au Congrès radical de Nice

Nice, 15 octobre. — C'est dans le Grand Hall du Casino Municipal du Jardin d'Hiver, que le congrès radical a établi ses assises. Devant les Grandes Orgues, sur la scène habituelle des concerts symphoniques, le bureau est dressé. Vers 9 heures, la presse s'installe par petits groupes. Les délégués font leur rentrée, choisissant leurs places.

A 10 heures, M. Fabius de Champville déclare ouverte cette séance préparatoire qui n'est guère que de pure forme comme chacun sait. Aussi les choses passent-elles devant fort peu d'assistants.

Il est procédé au tirage au sort des 15 membres de la commission de vérification des pouvoirs qui ainsi constituée, se met aussitôt à sa tâche et la séance est levée.

La séance de l'après-midi du congrès s'est ouverte à 13 h. 45. M. Buisson, vivement applaudi a pris place au fauteuil présidentiel.

M. Herriot y est alors allé de son discours naturellement applaudi et les commissions se sont mises au travail.

Les socialistes proposent à nouveau l'impôt sur le capital

Paris, 15 octobre. — Le groupe socialiste S. F. I. O., réuni à la Chambre, a entendu cet après-midi une communication de M. Vincent Auriol, ancien président de la commission des finances, membre de la commission française à Washington. M. Vincent Auriol a indiqué les conditions dans lesquelles il avait accompagné M. Caillaux aux Etats-Unis, non comme négociateur, mais plutôt comme conseiller. Au cours des pourparlers, M. Vincent Auriol s'est attaché à soutenir le principe du moratoire pour les versements effectués par la France, tant que la reconstitution des régions libérées ne serait pas achevée.

Il a dit également qu'il s'était offert de faire comprendre à la commission américaine les difficultés de la question des transferts, les paiements en dollars pouvant être une source d'appauvrissement de notre pays, ce qui n'entrait certainement pas dans les intentions du gouvernement des Etats-Unis.

M. Léon Blum a fait ensuite au groupe un exposé de la situation financière tel qu'il résulte des déclarations de M. Caillaux à la commission des finances. Le groupe a procédé ensuite à un échange de vues d'où il semble résulter qu'il considère comme la seule solution possible, sa proposition de prélèvement sur le capital.

Revue de la Presse

LES APOTRES

Le Journal (Clément Vautel) :

Je suis torturé par le remords... Voici : j'ai fait il y quelques semaines déjà une promesse assez solennelle que, sans aucune raison valable, je n'ai pas tenue.

Mais tout s'arrange et tout se répare. Je veux prouver que je n'ai qu'une parole, sans dire comme l'autre : « C'est bien parce que je n'en ai qu'une que je la reprend ».

Cet été, me trouvant à Vichy — merveille thermale qui l'emporte sur tous les Wiesbaden — je rencontrais autour des sources nombre d'ecclésiastiques à belle tête de poitrail : presque tous arboraient une barbe aussi fleurie que celle de feu Rodin, voir de l'excellent Alexandre Varenne, notre nouveau proconsul indo-chinois.

— D'où viennent, demandai-je tous ces curés chez les riches ? (A vrai dire, Vichy est accessible aux classes les plus moyennes).

Un renseigné me répondit :

— Ils viennent de Chine, de Birmanie, du Congo, des Indes, de Ceylan, de pays plus exotiques les uns que les autres... Ce sont des missionnaires qui, après un long séjour sous des climats exagérément malsains et après avoir avalé des quintaux de quinine, viennent demander aux sources de Vichy le miracle attendu par leur foie. Un séjour sur les bords de l'Allier est, pour ces braves gens qui ont vu les fleuves les plus exotiques, une aventure merveilleuse et sans lendemain. La plupart ne reviendront jamais... Trois semaines à Vichy, c'est, en attendant les joies éternelles, tout ce qu'ils peuvent espérer de plus agréable au cours de leur apostolat dans des pays impossibles.

Et le renseigné ajouta :

— Vous n'avez donc encore pas visité la maison des missionnaires ?

Je dus avouer que je la connaissais beaucoup moins que le casino.

Bref, je suis allé voir, à Vichy, cette maison très modeste où, chaque année, plusieurs centaines de missionnaires français viennent, de toutes les latitudes, chercher un peu de repos et un peu de santé. L'excellent et jovial père Watthé me l'a fait visiter en détail (elle n'est pas grande) et m'a montré son musée colonial où l'on peut vraiment, grace à lui, s'instruire en s'amusant. Puis, avec son naïf et touchant optimisme de brave homme, plein d'enthousiasme, ne doute de rien, ce vétéran des missions de Chine m'a lancé :

— Il faut parler de notre œuvre dans le *Journal*... Nous sommes pauvres et nous avons à faire tant de bien !

LE FEU COUVE EN ORIENT

Du Nouveau Siècle :

Questions à poser au gouvernement :

1° N'y a-t-il pas eu, à Damas, dans les premiers jours d'octobre, des troubles très graves : tués et blessés ?

2° Nos troupes sont-elles en nombre suffisant pour rétablir la situation dans les conditions actuelles ?

3° Sont-elles pourvues du nécessaire et l'aviation, notamment, a-t-elle les approvisionnements d'essence désirables ?

4° Le gouvernement anglais approuve-t-il le silence gardé par M. Painlevé et n'a-t-il pas demandé, comme première mesure, le rappel du général Sarrail.

5° Le gouvernement anglais n'a-t-il pas manifesté au gouvernement français ses vives appréhensions au cas où la situation actuelle (révolte des Druses et effervescence musulmane en Palestine) serait compliquée par l'intervention d'un nouveau facteur ?

6° Pour parler clair : la Turquie n'a-t-elle pas mobilisé cinq classes et ne redoute-t-on pas la guerre anglo-turque, après l'échec de la Société des nations dans l'affaire de Mossoul ?

7° En cas d'hostilités, l'état-major anglais de Palestine ne craint-il pas que les troupes turques ne puissent pas être contenues par nos effectifs.

8° Notre politique de paix à tous les échos n'a-t-elle pas abouti à une effervescence grave en Syrie et, en mettant en péril la sécurité des Anglais en Palestine, au cas où leur conflit s'aggraverait avec la Turquie, n'a-t-elle pas gravement mécontenté nos alliés.... et créanciers ?

9° Le gouvernement britannique n'a-t-il pas exprimé son étonnement du rappel du maréchal Lyautey et de la politique coloniale de ce pauvre Painlevé.

DEUX EVANGILES

Le Rappel (E. du Mesnil) :

Admettons que le Cartel soit ressuscité.

De M. Paul Painlevé ou de M. Edouard Herriot quel est le Verbe qu'il écoutera ?

Car nous avons aujourd'hui deux Evangiles. L'un selon Saint-Paul et l'autre selon Saint-Edouard.

LE BAL DES ASSASSINS

L'Action Française (Ch. Maurras) :

Les événements de lundi par toute la banlieue parisienne ont tout emporté. Haine, rancune inimitiés cèdent à l'évidence du juste, sage et raisonnable réquisitoire élevé par nous contre Abraham Schrameck. Le cri public s'était fait entendre : il fallait bien qu'il fût recueilli. Fidèle à sa formule de journalisme, Léon Bailby a dû marcher. Il n'y est pas allé de main morte. Mais il n'a rien exagéré. Son article résume parfaitement l'état des choses tel qu'on l'a de visu vu à Marseille : une police générale débordée' les autorités municipales menant le bal des assassins.

A Ivry, à Saint-Denis, maires et conseillers municipaux ont ouvertement procédé comme des complices.

Les membres de la Ligue maritime et coloniale française (section de Bueno-Aires) déposent une couronne au Soldat inconnu

Des automobilistes, pour esquiver leur responsabilité tentent de faire broyer par ses chevaux le cadavre de l'homme qu'ils avaient écrasé

Amiens, 15 octobre. — Les automobilistes auteurs d'un accident mortel, hier soir près de Poulainville, ont commis un acte abominable pour échapper à leurs responsabilités.

Henri Lesieux, âgé de 46 ans, conducteur au service de M. Lelong, entrepreneur de transports à Achicourt, convoyait un transport de mobilier par la route, entre Achicourt et Saleux, sur un véhicule hippomobile, en suivant la route de Doullens à Amiens. Il marchait à côté de son attelage lorsqu'il fut tamponné et tué par une automobile venant de Doullens.

Les auteurs de l'accident stoppèrent, arrêtèrent les chevaux et prirent le cadavre qu'ils placèrent devant les roues avant, puis ils tentèrent de faire marcher l'attelage. Ils s'enfuirent en passant tous phares éteints devant l'octroi d'Amiens.

Les chevaux du véhicule étant toutefois restés immobiles, d'autres automobiles venant de Doullens découvrirent une mare de sang sur la route au lieu de l'accident et la mise en scène. Ils déposèrent le corps du malheureux sur le bas côté de la route et avisèrent la gendarmerie.

Les empoisonneurs de 200 personnes sont condamnés à deux ans de prison

Perpignan, 15 octobre. — Aujourd'hui ont comparu devant le tribunal correctionnel, sous l'inculpation d'homicide par imprudence, et mise en vente de substances alimentaires falsifiées, les époux Isabel, la femme, 40 ans, marchande foraine à Rivesaltes, et le mari, homme de peine dans une maison de commerce de Perpignan.

Le 14 juin dernier, à la suite de vente sur la voie publique, à Rivesaltes, d'une crème glacée avariée, plus de 200 personnes, pour la plupart des femmes, qui avaient absorbé cette crème, furent prises de vomissements et de diarrhée cholérique. Deux enfants en succombèrent. Quinze autres clients restèrent plusieurs jours entre la vie et la mort.

Cette affaire souleva dans le département une émotion considérable. Les débats ont eu lieu en présence d'une foule énorme et dix témoins furent cités, parmi lesquels le maire de Rivesaltes, et de nombreux médecins experts. Après deux audiences, les époux Isabel ont été condamnés chacun à 2 ans de prison et à 10.000 francs de dommages-intérêts envers les familles des deux victimes.

Un forain tente de tuer sa femme

Paris, 15 octobre. — Le forain Gordi s'est pris de querelle, sur le champ de foire de Petite-Rossel, avec sa femme dont il vivait séparé.

Au cours de la discussion Gordi tira un coup de revolver sur sa femme qui fut grièvement atteinte au bras gauche.

Le meurtrier fut désarmé au moment où il s'apprêtait à tirer une seconde fois, et il a réussi à s'enfuir.

MARCHE DE LYON-VAISE

Lyon, 15 octobre. — Porcs : amenés 361, renvois 0. 1re qualité, 6.60 ; 2e 6.60 ; 3e 6.10. Prix extrêmes, de 5.80 à 6.80. vente active.

Moutons : amenés 420, renvois 0. Moutons de pays, de 11.00 à 12.00. Africains, de 10.00 à 11.00. Savoyard, de 9.00 à 10.00. Agneaux, de 12.00 à 13.00. Brebis, de 8.00 à 9.00. Vente calme.

SUR LES PLANCHES

Le Rire et l'Angoisse dans le théâtre contemporain

MM. Jean Gaument et Camille Cé s'étaient déjà révélés par quelques romans, solidement construits, dont l'un, au moins, fut bien près de valoir à ses auteurs l'heureuse fortune d'un prix Goncourt.

Avec *Farces*, ils nous donnent aujourd'hui un recueil de quatre comédies, qu'on lit avec un intérêt presque égal à celui qu'on prendrait à les voir représentées à la scène.

On lit et on rit, mais d'un rire qui vous laisse à la bouche un goût amer.

Cette amertume imprégnait déjà les œuvres précédentes de MM. Gaument et Cé.

A lire ces *Farces*, *la Part du Combattant* et *le Bonheur n'est pas de ce monde*, entre toutes, on est assez tenté, si l'on cherche les auteurs à travers leurs œuvres, de se représenter deux honnêtes hommes, dont la droiture s'est égarée au milieu de la mufflerie générale, et qui se vengent de cette aventure avec une cruelle intelligence.

Car je ne suis pas dupe de la bonhomie qui revêt parfois une satire féroce, et d'ailleurs parfaitement juste.

Ce rire si proche des larmes situe naturellement MM. Gaument et Cé parmi les épigones du romantisme. Il y a là comme une continuation du théâtre rosse de la fin XIXe siècle, romantique d'ailleurs par son origine. Mais c'est trop peu dire.

Nous devons justement à M. Camille Cé une très belle traduction de Webster *Le Démon blanc* (2). C'est un magnifique hommage au génie sombre et tourmenté du plus mélancoliques des Elizabethains.

Nul doute que M. Camille Cé, qui est un anglicisant de haute distinction, n'ait développé, dans la fréquentation des contemporains de Shakespeare, ce goût du rire cruel et vengeur. On imagine ce que Dekker, entre autres, aurait tiré de la mufflerie contemporaine.

Thoughtful Laughter, un rire chargé de pensée, dit l'épigraphe, empruntée à Georges Meredith. Oui. Mais de quelles pensées cruelles !

***

Ce goût du rire est très universitaire. Jules Romains dont la N. R. F. publie également le théâtre (3), en est un autre exemple. Mais son comique est d'une nature bien différente de celui de MM. Gaument et Cé. Le goût de la mystification domine chez Jules Romains. Qu'était-ce au fond que ce livre, *les Copains*, sinon un riche exemple de ce que les normaliens nomment un « canulard ».

Rien de plus classique que le « canulard » ou, pour parler comme tout le monde, la mystification. Le comique de Térence, celui de Plaute surtout, reposent presque entièrement sur la méprise. Le type de cette méprise, c'est une personne que l'on prend pour une autre, et qui, de ce fait, se trouve lancée dans les aventures les plus imprévues. Tels sont les *Menechmes* de Plaute. En dehors du théâtre de Plaute, ce procédé a engendré bien des chef-d'œuvres. Les pièces de Machiavel et de l'Arioste, la *Nuit des Rois*, de Shakespeare, *l'Amphitryon*, de Molière. *Elle s'abaisse pour vaincre*, de Goldsmith, en sont d'immortels exemples. M. *Le Trouhadec saisi par la débauche* ne souffre pas de la comparaison.

A la lecture même, le comique reste aussi large, aussi sain que celui des grands écrivains que Jules Romains continue avec tant d'aisance.

Ce n'est pas comme chez MM. Gaument et Cé. la satire amère, c'est le Rire pour le Rire. En somme, l'art le plus classique.

***

Le théâtre de Luigi Pirandello semble justifier cette loi : tout renouvellement du théâtre suppose un renouvellement de la métaphysique.

L'art du grand dramaturge silicien est « expressionniste » et « bergsonien ». *Six personnages en quête d'auteur* pose d'une façon hallucinante l'angoissant problème de la personnalité. *Chacun sa vérité*, c'est celui de la relativité.

Ce qu'il y a de profondément humain chez Pirandello sauve de la sécheresse une œuvre construite sur des plans purement intellectuels. Ajoutons que, pour délibérément moderne que soit la manière de l'auteur italien, elle se rattache, elle aussi, à de solides traditions. La première des deux pièces que je viens de citer n'était réalisable que pour un homme du pays de la *Commedia dell' Arte*.

Il est difficile d'analyser en quelques lignes un talent si nouveau et si nuancé. L'œuvre de Pirandello voudrait qu'on lui consacrât un long essai. Aussi bien, nulle analyse ne peut dire ce qui se dégage de la lecture de cet étrange théâtre.

Pirandello a eu d'ailleurs une chance digne de lui. On sait que toute idée de traduction implique l'idée d'un profond travail de critique. Le traducteur du dramaturge italien est justement un de nos critiques les plus averti : Benjamin Crémieux. On n'a pas oublié son XXe siècle (5) qui est peut-être la première pierre d'un monument grandiose à la gloire de la jeune pensée française. La traduction qu'il nous donne aujourd'hui est destinée, elle aussi, à marquer une date dans l'histoire littéraire.

M. CONSTANTIN-WEYER.

(1) Bernard Grasset, éditeur.
(2) Renaissance du Livre.
(3) Théâtre de Jules Romain. (Nouvelle Revue Française).
(5) Nouvelle Revue Française.

TIRAGES FINANCIERS

OBLIGATIONS COMMUNALES 1923

Le n° 882.227 gagne un million.
Le n° 35.820 gagne 100.000 fr.
Le n° 334.206 est remboursé par 50.000 fr.
Le n° 443.035 est remboursé par 25.000 fr.
Cent autres numéros sont remboursés par 1.000 fr.

EXPOSITION DE 1889

Le n° 1.908.596 est remboursé par 10.000 fr
Le n° 440.245 est remboursé par 2.000 fr.
200 autres numéros sont remboursés par 100 francs.
Et 1.000 autres par 25 francs.

EXPOSITION DES ARTS DECORATIFS 1925

Le n° 753, série 18, est remboursé par 100.000 fr.
3.000 numéros sont remboursés par 100 fr.
Trente numéros sont remboursés dans les cent séries.

La vie sportive

Automobilistes, adhérez à la section nivernaise de l'Automobile Club du Centre

A l'heure actuelle, il n'est de collectivité tant soit peu importante qui n'ait besoin de se syndiquer pour soutenir ses droits.

Faut-il voir dans ce mouvement une réaction contre l'individualisme qui fut érigé en dogme économique pendant tout le XIXe siècle ?

Peut-être. En tout cas, le groupement devient une nécessité.

Cette nécessité est surtout impérieuse pour les automobilistes dont le nombre ne cesse de croître. En Amérique, presque tous les ouvriers possèdent leur auto. Nous n'en sommes pas encore là en France, mais on peut prévoir le moment où cette éventualité se réalisera.

Malheureusement, et à cause de la rapidité de son développement, rien n'a été prévu pour le nouveau mode de locomotion. Les routes sont trop étroites, la législation est encore embryonnaire.

Ceci est cause que l'automobiliste, dernier venu sur les routes de France, est à tout moment exposé à se trouver en but à des règlements périmés, aux errements de la routine ou aux difficultés de la procédure.

L'Automobile-Club du Centre vient de fonder à Nevers une section qui a son siège 15, rue Gambetta, à Nevers. Les automobilistes nivernais ont tout avantage à s'affilier à cette section pour éviter les inconvénients que nous signalions plus haut.

Voici les principaux avantages qui leur sont concédés :

Chaque membre a droit :

1° L'affiliation gratuite à la Fédération des Clubs Automobiles de France ;

2° Des conseils gratuits juridiques et contentieux (toute matière étrangère à l'automobilisme exceptée) ;

3° La délivrance de tryptiques douaniers pour tous pays, le Club se chargent de faire les démarches nécessaires pour leur obtention ;

4° L'entrée gratuite de toutes les manifestations ou épreuves sportives que le Club peut organiser ;

5° Au service gratuit de la Revue « Le Centre Economique », organe officiel de l'Activité Régionale ;

6° A tous renseignements auprès des autres Clubs affiliés à la Fédération des Clubs automobiles régionaux reconnus par l'Automobile-Club de France ;

7° A la transmission par les soins du Comité aux autorités compétentes, avec recommandation à l'appui, de toutes demandes ou réclamations justifiées intéressant la circulation, la répression des abus, etc. ;

8° A la jouissance, au Siège social de l'A. C. C., du salon de lecture où nos sociétaires trouveront les principaux journaux et revues se rapportant à l'automobile, à la motocyclette et au tourisme ;

9° A l'assistance et à la garantie en cas de poursuites judiciaires devant la juridiction de simple police.

Le président de la section de la Nièvre est M. de Nourry, 15, rue Gambetta, à Nevers.

Le vice-président M. Dufour, à Fourchambault, le trésorier, M. Houdaille, 15, rue Gambetta, à Nevers, et le secrétaire, M. Quignon, 9, rue du Rempart.

Nous engageons vivement tous les automobilistes soucieux de leurs intérêts, à se faire inscrire à la Ligue. Des renseignements plus détaillés leur seront fournis sur leur demande.

Il existe aussi à Nevers une ligue des usagers de la route. Les deux organisations ne sont aucunement concurrentes ; elles se complètent l'une et l'autre. De source sûre nous savons que les présidents des deux ligues entretiennent les meilleurs rapports et sont en parfaite communion d'idée sur tous les points.

RUGBY

Un grand match de championnat à Nevers

C'est dimanche prochain que s'ouvre la saison officielle à Nevers. Pour son premier match de championnat, l'U. S. Nivernaise recevra, en effet, le F. C. Moulinois.

Magnifique rencontre en perspective, et digne d'attirer au Pré-Fleuri la foule des amateurs de belles émotions sportives

Car les Moulinois, toujours vainqueurs dans les rencontres officielles qu'ils ont disputées contre les nôtres, lutteront certainement de toute leur énergie pour retourner à Moulins avec une nouvelle victoire à leur actif. Mais les Nivernais se dépenseront aussi sans compter pour obtenir enfin sur leurs adversaires de toujours cette victoire qui leur sourit si souvent, et qui toujours leur échappa dans les dernières minutes du match ! D'un côté un club soucieux de conserver à tout prix sa supériorité sur des adversaires qui durent toujours s'incliner devant lui ; de l'autre une équipe désirant de toutes ses forces venger ses aînés des échecs successifs qu'ils essuyèrent dans leur rencontre avec les Moulinois.

Si l'on considère que, cette année encore, les divers renseignements que nous avons pu recueillir, montrent les deux clubs très près l'un de l'autre, que tous deux ont déjà fournis de belles parties contre des clubs réputés, il faut conclure que la rencontre de dimanche s'annonce palpitante. Certes, la lutte sera ardente, mais loyale, et les adversaires en présence chercheront uniquement à obtenir la victoire par la meilleure méthode, l'attaque à outrance, de bout en bout du match.

U. S. NIVERNAISE (1) CONTRE F. C. MOULINOIS (1)

C'est après-demain dimanche que notre F. C. M. inaugurera sa saison de championnat en rencontrant sur son terrain de Nevers l'excellente équipe de l'U. S. N

On connaît la valeur des Nivernais et chacun sait que ce sont de dangereux adversaires, surtout sur leur terrain et devant leur public.

U. S. NIVERNAISE (2) CONTRE F. C MOULINOISE (2)

Pendant que leurs aînés s'empoigneront à Nevers, les équipes secondes des deux grands clubs se rencontreront à Moulins.

Nous fixerons dans un prochain article l'heure du coup d'envoi de cette rencontre qui aura lieu sur le terrain d'honneur du Pré-Bercy.

A DIGOIN, C. N. V. (1) CONTRE S. DIGOIN (1) CHAMPION DE DEUXIEME SERIE DE BOURGOGNE

Le Club Nautique ira dimanche prochain à Digoin.

Jusqu'à ce jour, par suite des travaux de la saison, cette vaillante société n'avait pu aligner que des éléments de fortune. Le team qu'elle enverra à Digoin, quoique n'étant pas encore sans doute celui qui jouera les championnats, pourra néanmoins tenir la dragée haute aux champions de 2e série de Bourgogne.

CYCLISME

AU VELO CLUB MOULINOIS

Le prix Esper, organisé par le Vélo Club Moulinois, et qui se disputera dimanche prochain, est appelé à avoir un grand retentissements dans les milieux sportifs.

Répondant à l'appel des organisateurs, les meilleurs coureurs du département, appartenant à la quatrième catégorie et aux débutants ont envoyé leurs engagements et la liste des concurrents déjà inscrits suffirait à elle seule à donner à l'épreuve tout l'intérêt désirable.

Vichy envoie une équipe qu'on peut qualifier de redoutable, sinon d'imbattable (il s'agit de Delhomme, Mourlon, Poulain, Buchonnet, Bonnetôt et Gadet) · Dompierre annonce ses trois meilleurs coureurs (Grégoire, Berger et Mocquet).

Moulins est déjà représenté par Lefort, Mingot, Tupin, Vaugny, Raynaud, Tenant et Valette qui défendront leur chance avec acharnement

Et les engagements ne seront clos que demain samedi à 18 heures.

Rappelons que la distribution des dossards aura lieu à midi 30, que départ sera donné à 13 h. 30. Rassemblement à midi 15, au café Raymond (XXe siècle), rue de Lyon, où aura lieu le départ.

L'arrivée sera jugée boulevard Ledru-Rollin.

A LA PEDALE SPORTIVE CREUSOTINE

La course contre la montre a été gagnée par Lazare Venot, devant Jacqueson 2e, Marcel Blondeau 3e, Demanche 4e.

Aujourd'hui vendredi, à 20 heures, réunion générale, distribution des prix.

Dimanche prochain, la Pédale assurera le contrôle avec signature de la course sur route régionale organisée par le V. C .M. avec départ et arrivée à Montceau-les-Mines. Ce contrôle sera organisé place Schneider, au Lion de Belfort, où les concurrents seront de passage vers 15 h. 30.

AU VELODROME DE MONTCEAU-LES-MINES

Au Vélodrome Montcellien, la réunion de clôture a donné les résultats suivants :

Américaine de 100 kil. : 1. Egg-Lucien Houet, 17 points ; 2. Chavry-Cugnot, 16 points ; 3. 3. Cartel-Broccardo, 14 points ; 4. Bellenger-Marcillac, 10 points; 5. Guinet-Baujard, 3 points.

Les 100 kilomètres ont été faits en 2 h. 30.

Cartel et Broccardo sont les vainqueurs moraux de la course, ayant chassé pendant 30 kilomètres pour doubler le lot, malheureusement un mauvais relai leur fit perdre le bénéfice de leur effort.

ASSOCIATION

DIMANCHE, A IMPHY U. F. MACHINOISE (1) CONTRE S. C. IMPHYCOIS (1)

On se rappelle la grosse impression que fit l'an passé l'équipe de Marets, le jour même ou nos jeunes soccers durent se contenter d'une glorieuse défaite. Cette année les Machinois s'annoncent non moins redoutables, ainsi que le prouve leur brillant début contre l'excellente équipe de Moulins.

De son côté, le onze imphycois s'est acquis depuis une réputation méritée dans la région et saura justifier la confiance que nous voulons bien lui accorder pour les rencontres futures.

Nombreux seront dans notre sportive cité ceux qui se donneront rendez-vous dimanche sur les touches du Beuche pour vivre 90 minutes d'émotion.

Sont convoqués aux vestiaires à 14 heures : Deline, Bourdier, Bonhomme, Voirin, Rollot, Gérouille, Godinoux, Poulain, Rétivat, Laporte, Maquet.

Coup d'envoi à 14 h. 30.

LE FOOT-BALL-ASSOCIATION A GARNAT-SUR-ENGIEVRE

Dimance dernier sur son terrain de La Garenne, la Vigilante Garnatoise a battu l'Union Sportive Gannaysienne par 8 buts à 0.

Dimanche prochain, rencontre à La Varenne avec le Ballon Beaulonnais.

Coup d'envoi à 14 h. 30.

BLANZY BAT GIVRY

L'équipe Blancycoise (2) a rencontré, sur le terrain de Givry, le C. A. S. Givrotain, et l'a battu dans un match très amical, par 2 buts à 1.

LES SPORTS A LOUHANS

Dimanche se disputait, sur le terrain du Club Sportif Louhannais, un match de football association comptant pour le championnat de la F. F. F. A. entre le Club Sportif Louhannais et l'Etoile Louhannaise. L'Etoile, jouant de malchance, fut battue par 12 à 0, par le Club, qui fit une belle partie. Arbitrage de M. Bruyère.

ALLIER

MOULINS

La fête de dimanche

Voici le programme de la fête organisée dimanche par la municipalité, de concert avec le comité des fêtes :

13 heures : rassemblement des sociétés à la gare.

13 h. 15 : réception des sociétés par le comité des fêtes.

13 h. 30 : départ du défilé. Ordre : Echo Moulinois, mutilés, combattants, sociétés mutualistes, tirs et sports, Fanfare d'Yzeure, Hirondelle, autres sociétés, Rallye, Chorale, La Bourbonnaise, La Lyre.

Itinéraire du défilé : avenue Théodore-de-Banville, rue Bréchimbault, rue de Wagram, rue de Pont, place d'Allier, rue de l'Horloge, place de l'Hôtel-de-Ville.

14 h. 15 : réception des sociétés par la municipalité ; chœur par la Chorale de Moulins.

14 h. 45 : aubades à Jacquemart par le Rallye Bourbonnais installé sur la terrasse de la tour. Jacquemart fera entendre ses premières sonneries. Morceaux joués par la Lyre Moulinoise.

15 h. 15, départ de l'hôtel de ville. Itinéraire : rue François-Péron, rue de Paris, cours Anatole-France.

15 h. 30 : morceaux joués par la Lyre sur le kiosque.

15 h. 40 : mouvements exécutés par la Société de gymnastique « La Bourbonnaise ».

16 heures : sonnerie par le Rallye Bourbonnais.

16 h. 30 : mouvements exécutés par la Société de gymnastique « L'Hirondelle ».

16 h. 20 : sonnerie par l'Echo Moulinois.

16 h. 30 : morceau final par la Lyre.

Dislocation.

SUBVENTIONS DE L'OFFICE NATIONAL DU CREDIT AGRICOLE

Le conseil d'administration de l'Office National du Crédit agricole a accordé, dans sa dernière réunion, les avances suivantes à la Caisse Régionale Bourbonnaise de Crédit agricole mutuel :

— Pour les prêts à moyen terme, 50.000 francs.

— Pour les prêts individuels à long terme ordinaire destinés à faciliter l'accession à la petite propriété rurale, 50.000 francs.

— Pour les prêts individuels à long terme spéciaux en faveur des pensionnés militaires et des victimes civiles de la guerre, 75.000 francs.

Société de tir. — Les membres de la section de préparation militaire sont informés que les cours recommenceront, à la mairie, aujourd'hui vendredi à 20 heures.

Accident du travail. — Gilbert Gilardin, magasinier, rue de Villars, est tombé d'une échelle, se faisant une entorse tibio-tarsienne droite.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par Mme Méda, 8, rue de Bardon, une ampoule électrique ; par M. Gount, 14, rue du Manège, un sac à main ; Un parapluie a été laissé à la maison Chardat-Bouteville, place d'Allier ; une paire de fixe-cravates, trouvée en ville, a été déposée au bureau de police.

A qui les chiens ? — A la demande de l'autorité militaire, trois chiens ont été capturés au quartier Villars par la police et conduits à la fourrière. Ils seront abattus dans les quarante-huit heures, si, d'ici-là, ils n'ont pas été réclamés par leurs propriétaires.

Bicyclette volée. — Le jeune Paul Delmas, 14 ans, employé chez M. Poulet, dentiste, cours d'Angleterre et habitant à Yzeure, rue des Trois-Pressoirs, a constaté mercredi soir à 18 h. 30, en quittant son service de la disparition de sa bicyclette qu'il avait laissée à 13 heures appuyée contre le mur de la maison de son patron.

Il a déposé une plainte à la police.

Compatriote. — Le général de division Sarton du Jonchay, commandant la cavalerie d'Algérie, est placé dans la section de réserve.

Baccalauréat. — Les épreuves écrites du baccalauréat ont commencé hier matin, au lycée Banville, pour les deux parties simultanément.

Cinquante-six candidats y participaient.

Le temps. — Hier, gelée, brouillard. Le thermomètre indiquait : à 7 heures — 1° 9 ; à midi + 4° ; maxima, 5° ; minima — 2° ; baromètre, 764 m/m.

En rase campagne, le thermomètre est descendu à — 4°.

Tableau d'honneur. — A l'occasion des événements de Hama, le général Sarrail a cité à l'ordre de l'armée du Levant, notre compatriote M. Privat Aubouard, administrateur en chef des colonies, délégué du commissariat près des Etats de Syrie et du Djebel Druse.

VICHY

A L'UNION CHORALE

Dans son assemblée générale annuelle notre société a procédé à l'élection de son comité d'honneur et de sa commission administrative.

Ont été élus à l'unanimité : *Président d'honneur*, M. L. Lasteyras, maire de Vichy ; *Vice-président d'honneur*, M. Gaston Vidal, M. Martin, adjoint au maire, M. Baugnies, administrateur de la Compagnie Fermière, M. Melays, administrateur du Grand Casino.

Président, M. V. Léger, adjoint au maire ; *Vice-présidents*, MM. le docteur Duranton, Brunet, conseiller municipal ; *Secrétaire*, M. Clair ; *Secrétaire-adjoint*, M. Frobert ; *Trésorier*, M. Mathieu ; *Trésorier-adjoint*, M. Netter ; *Archivistes*, MM. Buvat, Cl. Compagnon, Plazenet ; *Commissaires*, MM. Boube, Guiot, Méténier, Morel, Pirouard, Roy, Seigneuret, Tourret, Vignaud, Michel.

Les répétitions auront lieu les lundi et jeudi à 20 heures très précises, au siège de l'Union Chorale, 55, avenue de la Gare, sous la direction de M. Agier, professeur à l'école municipale de musique.

POUR NOS SOLDATS EN SYRIE

Le maire prie ceux de ses concitoyens qui ont des enfants, des parents ou des amis vichyssois combattant en Syrie, de bien vouloir donner leurs noms et adresses, au secrétariat de l'hôtel de ville, de 9 h. à 11 heures, et de 14 à 17 heures.

Contributions indirectes. — Le receveur des contributions indirectes à Vichy informe les redevables qu'à partir du mois d'octobre, pendant la saison d'hiver, son bureau, 12, rue Voltaire, sera fermé comme précédemment, le 24 de chaque mois et le 23 si le 24 tombe un dimanche.

CHOUVIGNY

Suicide. — Mme Marie Giraud, 69 ans, habitant au hameau de Méry, commune de Chouvigny, s'est pendue dans sa grange. Le suicide est attribué à la neurasthénie.

SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES

Une belle récolte. — M. Gondeau, gendarme, a récolté dans son jardin une pomme de terre pesant exactement 1.562 grammes et beaucoup d'autres dépassant le kilo.

THIEL

Acte de malveillance. — Dans la nuit, on a constaté qu'un disque avancé, situé à proximité du passage à niveau des Gendelins, avait été bloqué à l'aide d'une pierre.

La gendarmerie a ouvert une enquête sur cet acte de malveillance.

REVUE DE L'ENFANCE

Sommaire du numéro d'octobre :

Editorial : La Tête sous l'aile, par Mme le Docteur Houdré ; Pages médicales : La syphilis tue les enfants, par le professeur L. Spillmann ; Le problème de la mortalité infantile (suite), par Mlle le Docteur Georgette Labeaume, ancien interne des hôpitaux de Paris, Chef de Clinique à la Faculté ; Pages sociales : La Maison maternelle Julia Becour (suite et fin), par Mlle Delagrange, surintendante au ministère du Travail et de l'Hygiène ; La Solidarité Sociale par Mme S. Gonse-Baas ; Les Œuvres utiles : La prophylaxie Sanitaire en France, par Mme le Docteur Montreil-Strauss ; Boîte aux lettres des Travailleuses Sociales ; Pages de la Vie Scolaire : Le Cahier de Santé, par l'Œuvre Nationale de l'Enfance belge ; Une Ecole en plein air : Le Congrès de la Nouvelle Education, par Mlle Michaelis, professeur d'Ecole primaire Supérieure, à Paris ; Sécurité pour les familles, par Mlle Raoul, directrice de « Toute l'Enfance en plein air » ; Pages Sportives : La Vie des Eclaireurs en Vacances, par Mme H. Hourticq, cheftaine, etc.

CHER

BOURGES

Comité départemental des Mutilés du Cher

Tous les Mutilés et Réformés sans situation qui gagnent leur vie avec peine actuellement du fait de leur invalidité, doivent se refaire un gagne-pain par un travail mieux approprié, apprendre un métier qui ménage leurs blessures, leur permette de s'occuper régulièrement dès maintenant et surtout pour plus tard.

S'ils ne prennent pas cette résolution, dans quelque dix ans de plus, ils deviendront des épaves.

Le chef du service administratif du Comité départemental des Mutilés, se tient à leur disposition au bureau du Comité Palais Jacques-Cœur à Bourges pour leur donner tous renseignements concernant la rééducation.

Qu'ils sachent déjà qu'elle est totalement gratuite ; les Mutilés en rééducation étant nourris, logés, blanchis, fournis d'effets de travail ; chacune des personnes à leur charge peut recevoir une indemnité de charges de famille, pouvant aller au maximum à deux francs par jour.

Au sortir de l'Ecole, un prêt d'honneur consenti par l'Office National, dans des conditions avantageuses, leur aide à s'établir.

L'Ecole la plus commode pour notre département est celle d'Orléans. Plusieurs de ses bons élèves sont installés dans le département.

Elle a des cours d'enseignement pour emplois réservés ; on peut également y apprendre les professions suivantes, cordonnerie, chaiserie, vannerie, tonnellerie, divers métiers par placement en dehors, et, ferblanterie et mécanique, ces dernières avec tous les à-côtés.

Une petite notice sur cet établissement va être mise à la disposition des intéresses par l'intermédiaire du Comité départemental des Mutilés.

Pour tous renseignements s'adresser au bureau du Comité départemental des Mutilés et Réformés, Palais Jacques-Cœur à Bourges.

EXAMENS DU BACCALAUREAT

Hier ont commencé à Bourges les épreuves écrites pour les examens du baccalauréat de l'enseignement secondaire, deuxième session.

Les épreuves se passent au lycée de garçons; elles se continueront dans la journée d'aujourd'hui.

C'est la première fois depuis 1919 que les jeunes candidats bacheliers peuvent ainsi passer sur place leur examen écrit.

UN VOLEUR DE MARQUE EST ARRETE

Ces jours derniers « Paris-Centre » avait signalé le vol d'effets et de portefeuille commis au domaine-Neuf, à Turly, au préjudice de M. Roger Perrinet, 22 ans, journalier. L'auteur du vol, Jean Merle, 25 ans, qui était domestique à la ferme et avait disparu le même jour, vient d'être arrêté par la gendarmerie de Cusset (Allier). Il sera transféré prochainement à Bourges, après avoir passé auparavant devant le tribunal correctionnel de Moulins pour vol commis dans le département.

Etat civil :

Naissances. — Monique Guenivet, rue Fulton, 31.

Décès. — Alexandrine Perrot, épouse Bonnet, rue du Prinal, 26 ; Philippe Lasne, 66 ans, avenue Eugène-Busson, 1 ; Henri Hermas, 73 ans, rue Gambon.

LA GUERCHE

CONCOURS DU SYNDICAT HIPPIQUE BERRICHON

Grande animation le 13 octobre, à La Guerche, à l'occasion du concours organisé par le Syndicat Hippique Berrichon, sous les auspices du Stud-Book du cheval de trait berrichon.

38 juments poulinières de trait suitées, 10 pouliches de 3 ans et 23 pouliches de 2 ans y ont pris part. Au total 114, sans compter les nombreuses juments ou pouliches amenées en outre pour être présentées à la commission de marque du Stud-Book ou aux acheteurs éventuels.

Nombreuses, en effet ont été les notabilités présentes, éleveurs, marchands curieux. La réunion a été favorisée d'un temps merveilleux. Entre autres étaient présents : M. A. Massé, député du Cher, M. Gestat, président du Conseil Général du Cher, Vte de Gourcuff, conseiller général, M. de Vazelhes, directeur du dépôt d'étalons de Blois, M. Chavard, directeur des services agricoles du Cher, M. Duhamel, secrétaire général du Stud-Book, MM. Sureau, Auclerc, G. Perrot, M. Bourdeau, Delouche Bourgeot.

Le montant total des primes distribuées entre les divers lauréats s'est élevée à 8.600 francs, mais un certain nombre d'entre elles ont été largement majorées par une prime d'approbation accordées aux meilleures pouliches de trois ans et à quelques jeunes juments par l'office agricole du Cher, toujours prêt à encourager l'élevage et à l'orienter dans la bonne voie.

VIERZON

Caisse d'épargne. — Il a été déposé dimanche à la caisse d'épargne 115 fr. 940.

Et il a été remboursé 59.138 fr. 75.

Ventes des coupes de bois de l'exercice 1925

BOIS DOMANIAUX DU CHER
(suite)

Forêts de Soudrain

Canton du Taillis, à Sainte-Lunaise. — 262 arbres ; 10.400 fr. à M. Chenier-Bégassat, à Châteauneuf-sur-Cher.

Canton de la Réserve. — 2 chênes, 4 mètres cubes ; 180 fr. à M. Tarant Jean, à Meaulne (Allier).

Forêt de Verneuil

Canton des Grands-Usages, à Verneuil. — 694 arbres, 2.086 perches, 101 mètres cubes ; 8.900 francs, à M. Bourguignon Clément, à Dun-sur-Auron.

752 arbres, 1.158 perches, 238 mètres cubes ; 18.800 fr. au même.

Canton du Bois de l'Etang. — 70 arbres, 65 mètres cubes ; 10.700 francs, M. Pinson Raoul à Meillant.

Canton des Grands-Usages. — 12 arbres, 7 mètres cubes ; 325 francs à M. Bourguignon Clément, à Dun-sur-Auron.

Forêt de Vierzon

Canton du Parc, à Vignoux. — Premier lot : 184 arbres, 431 mètres cubes ; 79.000 francs à M. Raudet Marcel, à Bourges.

Deuxième lot : 145 arbres, 373 mètres cubes ; 63.000 francs, à M. Mandel Philippe, à Ivry-sur-Seine (Seine).

Troisième lot : 133 arbres, 273 mètres cubes ; 55.000 fr. à M. Tarnat Jean, à Meaulne (Allier).

Quatrième lot : 143 arbres, 292 mètres cubes ; 49.000 fr. au même.

Canton de la Bottendrie, à Saint-Laurent. — 717 arbres, 272 perches, 203 mètres cubes ; 10.700 francs, à M. Souroux Louis, à Graçay.

Canton de Bon-Aigle, à Vierzon-Villages. — 243 arbres, 42 perches, 247 mètres cubes ; 37.000 fr. à la Société Grume et Sciage, à Vierzon.

182 arbres, 85 perches, 397 mètres cubes ; 65.000 fr. à la même société.

185 arbres, 8 perches, 420 mètres cubes ; 79.000 fr. à M. Mandel Philippe, à Ivry (Seine).

Canton de Guérigny, de Bon-Aigle, de Grand-Champ. — 25 arbres, 45 mètres cubes ; 2.500 fr. à M. Lebret Louis, à Vignoux-sur-Barangeon.

Forêt d'Allogny

Canton de la Main-Ferme. — 16 chênes, 31 mètres cubes ; 3.000 fr. à MM. Galopin et Laurent, à Bourges.

Forêt de Saint-Palais

Cantons des Loges, de la Réserve, de la Grange-du-Bois et du Pic Montaigu. — 113 arbres, 76 mètres cubes ; 6.500 fr. à M. Bourbon Joseph, à Saint-Martin-d'Auxigny.

NIÈVRE

NEVERS

Pour la cérémonie patriotique au cimetière

MM. les présidents des Sociétés constituées de Nevers ont été convoqués par M. le maire, à l'hôtel de ville (salle du conseil municipal), pour le mercredi 21 courant, à 20 h. 30, à l'effet de procéder à l'organisation de la cérémonie patriotique annuelle au cimetière, en l'honneur de ceux qui sont tombés pour la défense du pays.

MM. les présidents qui, par suite d'erreur ou d'omission, n'auraient pas été touchés par la convocation, sont priés de vouloir bien considérer la présente note comme en tenant lieu.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

— Le tribunal rend son jugement dans l'affaire Durand, et condamne le prévenu à 100 fr. d'amende pour ouverture d'un débit dans une zone interdite. Il ordonne en outre la fermeture de cet établissement.

— Pour défaut de carnet, Joseph Augier, qui est un récidiviste, est condamné à un mois de prison. Défenseur : Me Menet.

— Pour le même délit, Marie Montaron est condamnée à 8 jours d'emprisonnement.

— Jacques Baudot comparaît devant le tribunal pour tentative de vol de lapins au préjudice de M. Vrignat chez lequel il pénétra par escalade. La tentative n'étant pas nettement caractérisée, Baudot est acquitté.

— La dame Françoise Mignard, né Cheuton, a mis en vente du lait écrémé. Elle s'entend condamner à 100 fr. d'amende, affichage et insertions du jugement. Plaidoirie de Me Lhospied.

— Pour vol de cuivre et de sabots de freins détériorés commis à Cercy-la-Tour, au préjudice de la Compagnie P. L. M., Hippolyte Mignière et Pierre Marnier sont condamnés à 3 mois de prison avec sursis et 50 francs d'amende chacun. Défenseurs : Me Lhospied et Gromolard.

— M. Paulus, ramasseur à Cercy-la-Tour, est prévenu de recel des objets soustraits par Mignière et Marnier. Il est relaxé.

— Pour infraction à la police des chemins de fer, Paul Guillemain, 200 francs d'amende.

— Pour voies de fait sur Mme Mazerat, Charles Drure est condamné à 50 francs d'amende.

— 16 fr. d'amende à M. Victoria Duflos, pour avoir porté des coups à Mlle Lazarette Gauthier.

— Tahar-ben-Boutyra, sujet marocain et R[illegible] bielak, polonais se sont flanqués quelques taloches. 25 francs d'amende chacun.

— 25 francs d'amende également à Dejoux, qui fait défaut et à Trogart pour le même motif.

— Pour blessures par imprudence faites à Mlle Odette Soliveau, Suzanne Monnot est condamnée à 30 francs d'amende. Son père est déclaré civilement responsable.

— Pour avoir renversé avec son auto M. Blaise Vincent, cantonnier, M. Colombier est condamné à 50 francs d'amende.

MAJESTIC-PALACE
Vendredi 16, samedi 17, Dimanche 18 octobre
SCAMOUCHE
Superproduction française. Un des gros succès de Paris
Grande partie de MUSIC-HALL :
COTTIN (de l'Empire) célèbre imitateur

COMITE DEPARTEMENTAL DES MUTILES REFORMES ET VEUVES PENSIONNES DE LA GUERRE

Un poste de secrétaire est actuellement vacant à la préfecture de la Nièvre (service des soins médicaux aux pensionnés de la guerre).

Le traitement afférent à cet emploi est celui de rédacteur à la préfecture. Le titulaire bénéficiera des diverses indemnités accordées aux employés de la préfecture.

Les invalides et veuves de guerre peuvent dès maintenant poser leur candidature à cet emploi.

Pour tous renseignements s'adresser au chef du service administratif du comité départemental des mutilés, réformés et veuves de guerre de la Nièvre, 2, rue de la Chaumière, à Nevers.

UNION DES OFFICIERS DE COMPLEMENT DES 4e ET 5e SUBDIVISIONS

Le comité a l'honneur de porter à la connaissance des membres de l'association qu'une pièce intitulée *Les Marchands de Gloire* sera jouée au théâtre municipal de Nevers aujourd'hui vendredi.

Les camarades désirant y assister bénéficieront d'une réduction sous la seule condition de présenter en temps utile leur carte personnelle au bureau de location.

Cours professionnels. — La Société des Jeunes Apprentis a l'honneur de prévenir les intéressés que la réouverture de ses cours professionnels aura lieu lundi prochain 19 octobre, dans le local de l'hôtel de Vertpré, rue Lafayette.

Ces cours auront lieu les lundi, mardi et jeudi, de 19 h. 30 à 21 h. 30.

Les inscriptions seront reçues au siège des cours aux jours et heures indiqués.

Chute grave d'un cycliste. — Le jeune Mazey, 15 ans, étudiant, demeurant chez ses parents, 6, rue de Vertpré, en passant à bicyclette rue de la Préfecture et en voulant éviter un chien, tomba si malheureusement de sa machine, qu'il se fractura le poignet gauche.

Vol d'une bicyclette. — Plainte pour vol d'une bicyclette a été déposée par M. Henri Terrasse, 31, rue du Donjon, contre inconnu. Cette machine lui a été soustraite rue Saint-Gildard, devant le débit de boissons tenu par M. Roche, où le plaignant était entré.

A la fourrière. — Un chien de taille moyenne, sous poil blanc et gris, paraissant malade, muni d'un collier sans plaque, qui s'était réfugié dans la cour de l'imprimerie du journal « Paris-Centre », a été capturé et conduit en fourrière.

En cas de non réclamation, il sera abattu dans les délais prescrits.

Trouvailles. — Réclamer à : M. Lalbour, 21, rue Général-Auger, un porte-bonheur en métal jaune; M. Thépénier, boucher, rue Jeanne-d'Arc, un trousseau de clefs ; au bureau de police, un gant en tissus.

Acte de probité. — M. Pélissier, demeurant à Imphy, rue de Loire, de passage à Nevers, a trouvé en ville un portemonnaie contenant une somme de 276 francs et trois bons de la Défense Nationale de 100 francs chacun. Il s'est empressé de le déposer au bureau de police, où il a été rendu à son légitime propriétaire.

Cercle de la Jeunesse Nivernaise. — La Jeunesse Nivernaise fait connaître qu'elle n'a jamais autorisé ses membres à prêter leur concours à l'extérieur en faisant usage de leur titre de sociétaires.

Etat civil :

Publication de mariage. — Edmond Baste, garçon de bureau, rue du 14-Juillet, 1, et Marie Dougy, rue Gresset, 7.

Décès. — Félix Joachim, 63 ans, receveur en retraite de l'octroi de Nevers, époux de Françoise Bartot, rue de Paris, 1 ; Louis Adam, 71 ans, menuisier, époux de Marie Chateau, rue de la Barre, 31.

Une représentation extraordinaire à Nevers, le mercredi 21, aura lieu au **Majestic-Palace**, une représentation extraordinaire de « Cyrano de Bergerac », le chef-d'œuvre d'Edmond Rostand, avec la troupe du théâtre de la Porte-Saint-Martin.

OUVERTURE DU BAL TILLETTE
Faubourg de Mouësse
DIMANCHE 18
Jazz-Band Durbis

FOURS

Arrestation. — Nicolas Wetzler, 61 ans, sans domicile fixe, a été arrêté pour défaut de carnet et de vaccination.

Etat civil :

Décès. — Pierre Dulon, 70 ans, employé à l'injection des sapins, au Battant, époux de Jeanne Lamarque ; Françoise Jouvet, 85 ans, au Chêne Bénit, veuve Pierre Jonchery.

Publication de mariage. — Charles Clément, cultivateur à Ternant (Nièvre), et Jeanne Jamont, à Fours.

CHATEAU-CHINON

Violences. — Plainte a été déposée par Mme veuve Courault, 43 ans, ménagère à Château-Chinon, contre M. Colletier, aubergiste à Saint-Gy, commune de Châtin, pour violences à son égard.

CHANTENAY-SAINT-IMBERT

Arrestation. — Joseph Baudot, ouvrier menuisier, a été arrêté par la gendarmerie pour tapage nocturne et ivresse sur la voie publique.

Déclaration de récoltes des vendanges. — Le maire fait connaître que tout récoltant, acheteur de moûts et de vendanges fraîches, doit en faire la déclaration en mairie. La date extrême de la réception des déclarations de récoltes est fixée au 20 octobre 1925.

Etat civil :

Publication de mariage. — Baptiste Marion, menuisier au Rio-de-Chantenay, et Maria Maugin, à Champ-Cheveau-de-Chantenay.

CHATILLON-EN-BAZOIS

Etat civil :

Naissances. — Marguerite Duplessis, à Bernière ; Pierrette Breugnot, à Grangy.

Publications de mariages. — Charles Lefèvre, chapelier à Châtillon, et Simone Duplessis, lingère à Alluy ; Henry Joset, mécanicien à Châtillon, et Irma Breugnot, à Tamnay-en-Bazois.

Décès. — Jeanne Chaumereuil, 74 ans, veuve de Gabriel Perrot, à Bernière.

CORBIGNY

Le « Vrai Théâtre ». — Corbigny et la région voisine seront heureux d'apprendre que le « Vrai Théâtre » donnera le samedi 24 octobre, à Corbigny, dans la salle Saint-Seine, à 20 h. 30, « Mademoiselle de la Seiglière », comédie en 4 actes, de Jules Sandeau.

On a lu, dans « Paris-Centre » du 11 octobre, la notice intéressante sur la troupe du « Vrai Théâtre » et la représentation qu'elle donnera à Nevers le 25 octobre. Nous n'y reviendrons pas, mais nous sommes persuadés que cette troupe distinguée remportera le plus brillant succès chez nous, le samedi 24 octobre.

Dès maintenant, on peut retenir ses places à la librairie Pinoteau.

DECIZE

Les Poilus Nivernais. — Les membres de la section sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu à l'hôtel de ville demain samedi 17 octobre, à 20 h. 30.

Objet : organisation de la fête du 11 novembre, compte rendu financier de la fête de juin, etc.

MOULINS-ENGILBERT

Accident. — M. Bourgeois, marchand de moutons à Moulins-Engilbert, était parti à motocyclette faire une course. Au retour, près de Saulière, il rencontra une voiture attelée d'un cheval.

L'animal effrayé par le bruit de la moto, se cabra et recula. M. Bourgeois fut renversé et eut une jambe cassée.

TANNAY

Au conseil municipal. — Dans sa dernière séance, le conseil a fixé à 800 francs le salaire à allouer à la garde de l'école enfantine.

Réunion des Poilus. — A la réunion de dimanche, le vœu suivant a été adopté à l'unanimité :

« Les Poilus de Tannay, réunis en assemblée générale, le 11 octobre 1925, félicitent le conseil d'administration de l'Union Fédérale d'avoir travaillé au rapprochement des peuples et à un règlement équitable du problème des réparations en provoquant à Genève la rencontre de toutes les victimes de la guerre.

Ils demandent au gouvernement de faire tous ses efforts pour que la guerre cesse au Maroc à condition que les droits de la France, acquis antérieurement, soient respectés.

Ils réclament des sanctions contre les fournisseurs d'armes aux Riffains. »

Le bureau a été constitué ainsi qu'il suit :

Président, Etienne Pieuchot ; vice-président, Augustin Denis ; secrétaire, Philibert Monsinjon ; trésorier, Julien Fraboulet ; secrétaire-trésorier adjoint, Jacques Laboureau ; commission des fêtes : Victor Judas, Gaston Julien, Robert Febvre, Claude Bonin et les membres du bureau.

Société de secours mutuels. — La société de secours mutuels n° 23 se réunira le dimanche 18 octobre, à 15 heures, salle de la mairie.

Etat civil :

Naissances. — Robert Leker ; André Goussot; Marcelle Lachaut.

VAUZELLES

Dont acte. — Les membres du bureau de la « Gaîté de Vauzelles » nous font savoir que, contrairement à ce qui a été publié, l'ordre n'a à aucun moment été troublé au cours de la soirée récréative qu'a donné tout récemment cette société à la salle des fêtes. La séance s'est déroulée dans un calme parfait, sous la surveillance des zélés commissaires de la « Gaîté ».

VARZY

EN JOUANT, DEUX ENFANTS ALLUMENT UN INCENDIE

Deux enfants s'amusaient avec des allumettes à faire brûler de la paille, non loin de deux meules appartenant à M. Gauthier, fermier à Davions, commune de Saint-Pierre-du-Mont. Soudain un coup de vent communiqua le feu à une des meules. Celle-ci fut bientôt la proie des flammes.

Les pompiers de Courcelles et de Varzy, grâce à l'obligeance de notre conseiller d'arrondissement, M. Brossier, qui mit de suite un de ses camions à leur disposition, furent bientôt sur les lieux. Le feu avait déjà gagné l'autre meule et menaçait les bâtiments d'exploitation. Malgré tous les efforts, on ne put que préserver les bâtiments dont la charpente fut endommagée.

Quant aux deux meules, elles furent réduites en cendres.

Les pertes s'élèvent à plusieurs milliers de francs et sont couvertes par une assurance.

JACK LONDON
LE VAGABOND DES ETOILES

Traduction française
de Paul GRUYER et Louis POSTIF

Sous ce titre, qui est symbolique, Jack London dont nous conte l'histoire d'un convict californien, ancien professeur d'agronomie, Darrel Standing, qui, ayant assassiné, est condamné au bagne pour la vie. Classé comme incorrigible et mis en cellule solitaire, à la suite d'un prétendu complot où il se trouve impliqué, le convict subit à jet continu le terrible supplice de la camisole de force. Là, dans une sorte de transe cataleptique, produite par l'excès même de la souffrance, il parvient à dédoubler sa personnalité physique et morale. Tandis que son corps demeurera captif, son esprit, libéré, s'en fuira de sa dépouille charnelle pour revivre ses existences passées, vagabonder dans le temps et dans l'espace, jusqu'aux étoiles (d'où le titer de ce volume).

Jack London, qui a frôlé dans son existence cahotique tant de coupables et de misérables déchets de la société, nous peint cruellement, avec sa puissance coutumière, les sombres drames qui se jouent derrière les murs clos des maisons de force. Une flamme admirablement tragique, et qui atteint par moments à une quasi géniale grandeur, enveloppe tout ce volume, un de ceux auxquels a le plus passionnément travaillé le célèbre romancier américain.

Un volume in-16, 8 fr. 50.

Les Editions G. Crès et Cie, 21, rue Hautefeuille, Paris.

MANUEL PRATIQUE D'ASTRONOMIE

Par Lucien RUDAUX

On avait déjà publié des ouvrages destinés à vulgariser les connaissances astronomiques ; mais un ouvrage qui du jour au lendemain permit au premier venu de devenir pratiquement astronome, voilà qui pouvait sembler difficile à concevoir. C'est ce petit tour de force qu'un astronome, M. Rudaux, vient de réaliser avec un rare bonheur.

Son *manuel pratique d'astronomie* n'initie pas seulement le lecteur aux théories de l'astronomie : il lui apprend encore à construire à peu de frais les instruments indispensables et à effectuer lui-même des observations d'une rigueur scientifique ; il lui montre même, s'il possède un appareil photographique, comment obtenir et fixer des vues directes du ciel et appuyer ses observations personnelles de documents également personnels. (Un volume illustré, 7 fr. 50. Librairie Larousse, 13-17, rue Montparnasse, Paris).

LOIRET

MONTARGIS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

— Arnaud Pierre, 26 ans, originaire de Nevers, poursuivi pour défaut de carnet, est acquitté.

— Léon Trasczyk, 33 ans, a voyagé sans billet de Paris à Montargis. Par défaut, 25 francs d'amende.

— Au jour de l'ouverture de la chasse, M. Doin Alexandre, 54 ans, cultivateur à Aillant-sur-Milleron, partit en plaine une demi-heure avant l'heure fixée par l'arrête préfectoral. Le tribunal met l'affaire en délibéré.

— Au cours d'une querelle survenue dans un débit de la rue de la Sirène, le journalier Louis Sanderquiot, 38 ans, a menacé le terrassier Rousseau d'un sabre baïonnette. L'inculpé est condamné à 30 francs d'amende.

— Le parqueteur Paul Bouillot, pour bris de clôture, 20 francs d'amende et 5 francs pour l'ivresse qui le lui fit commettre.

— M. Alexandre Vigreux, journalier à Montbouy, a coupé 9 pieds d'accacia appartenant à M. Eugène Godeau, de Châtillon-Coligny. Le tribunal le condamne à 50 francs d'amende.

— Le 30 août, le chien de Mme Israël, de Pressigny, a mordu Mme Rossignol, née Julia Duchenoux, ménagère à Fousserotte, commune de Solterre. Le tribunal ne retient pas le délit de blessures par imprudence mais, par défaut, il condamne Mme Israël à 5 francs d'amende pour avoir laissé divaguer son chien.

— Pierre Gatellier, 18 ans, Edmond Leroy, 20 ans et Raymond Armand, 24 ans, pour coups et blessures sont condamnés, Raymond, à 6 jours de prison avec sursis et 100 francs d'amende, Gatellier et Leroy, à 100 francs d'amende.

— Mme Châtain, née Jeanne-Marguerite Bernardon, 30 ans, domiciliée, 46, rue Dorée, à Montargis, a renversé, le 31 août, alors qu'elle se rendait en auto au Stade, l'ouvrier maçon Auguste Niodot, 52 ans, dont l'incapacité de travail résultant de l'accident a été fixée à six semaines. Après débats, le tribunal renvoi son jugement à huitaine.

— M. Maurice Connet, de Triguères, qui a porté des coups à Mme veuve Beaudenon est condamné à 8 jours de prison avec sursis et 50 francs d'amende. Il devra payer 600 francs de dommages-intérêts à sa victime.

— Le 6 septembre, M. Clément Victor, 48 ans, cultivateur au Châtelet, commune de Corquilleroy, pour blessures par imprudence un mois de prison avec sursis et 100 francs d'amende.

— Le tribunal acquitte M. Lucien Meunier, garagiste à Beaumont-du-Gâtinais, qui était poursuivi pour blessures par imprudence causées à M. Jules Souche, de Corbeilles-en-Gâtinais.

— Pour bris de clôture et violences, Mme Guillemeau, ménagère, 15, rue des Ormeaux, à Montargis, est condamnée à 15 francs d'amende.

Caisse des écoles. — Les collectes faites aux deux mariages des 10 et 12 octobre ont produit la somme de 72 fr. 15 au profit de la Caisse des Ecoles.

Une bicyclette disparait. — M. John Russell, 19 ans, demeurant 30, rue Emile-Zola, venait se faire raser chez M. Leclair, coiffeur, près de la gare. Le jeune homme laissa à la porte sa bicyclette. Quand il sortit, la machine avait disparu.

Le préjudice causé est de 600 francs.

Etat civil :

Naissances. — Nicolas Mednanska, rue Jean-Jaurès, 25 ; Mauricette Bogacz, rue Jean-Jaurès, 25 ; Andrée Marteau, rue Jean-Jaurès, 52 ; Noël Witwicki, rue de Vaublanc, 6 ; Paul Gnénichot, place de la République, 16 ; Jacqueline Mauduit, rue Jean-Jaurès, 25.

Publications de mariages. — Jules Doin, maréchal-ferrant et Marie Ragu, commerçante ; René Nigon, chauffeur et Marie Bernard, domiciliée à Miallet (Dordogne ; François Donjoux, boulanger à Pérouges (Ain) et Rachel Marchand.

Mariages. — Pierre Savine et Marteh Chauard ; Roger Leroux et Andrée Daubry ; Albert Pataud et Gabrielle Meunier.

Décès. — Marie Guichard, veuve Gaucher de Mignerettes, 79 ans, rue Jean-Jaurès, 25 ; Arthur Travers, de Chevannes, 59 ans, cultivateur rue Jean-Jaurès, 25 ; Armand Goubault, de Cepoy, 59 ans, manœuvre, rue Jean-Jaurès, 25 ; Noël Witwicki, 1 jour, rue de Vaublanc, 6.

LA CHAPELLE-SUR-AVEYRON

UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

Le conseil, en sa dernière séance, a approuvé le projet présenté par M. Lemaître, architecte à Châtillon-Coligny, pour la construction d'un groupe scolaire comprenant deux classes et le logement de l'institutrice.

NOGENT-SUR-VERNISSON

La louée de domestiques. — Une importante louée d'ouvriers agricoles et de bonnes de ferme pour la période des huit mois, aura lieu à Nogent, dimanche prochain 18 octobre, à partir de 10 heures, sur la place de l'Eglise.

A cette occasion une fête foraine avec de nombreuses attractions sera établie sur la place de la République.

COURTENAY

Accident agricole. — Employé à la batteuse de M. Mulon, entrepreneur à Courtenay, M. Raymond Gautar, 20 ans, était occupé au nettoyage du ventilateur, lorsqu'il eut la main droite happée. Après pansement le blessé fut emmené en automobile à l'hôpital de Montargis.

CHATEAURENARD

Louée aux domestiques. — La louée annuelle aux domestiques se tiendra cette année le 1er novembre, place de l'Hôtel-de-Ville. Elle sera suivie d'une grande fête foraine.

BEAULIEU

Avis de la mairie. — Le maire informe MM. les propriétaires fermiers ou métayers que les déclarations de récolte des vins seront reçues à la mairie jusqu'au 15 novembre. Passé cette date aucune déclaration ne sera enregistrée.

Etat civil :

Naissances. — Raymonde Roblin, aux Tremblays ; Lucien Morin, aux Médards ; Rolande Corcelle, en ville: André Lucien Gaudichon, aux Griffons.

Publication de mariage. — Elie Bordu, cultivateur à Sury-près-Léré (Cher), et Yvonne Debein, à Beaulieu.

Mariages. — René Bernaudin, mécanicien à Cosne (Nièvre), et Madeleine Carré ; Marcel Chicault, peintre en bâtiment, et Simone Maichin.

Décès. — Jean Page, 67 ans, à Maimbray ; Jules Asselineau, 62 ans, en ville ; Amélie Aumasson, épouse Coquillet, 69 ans, à Assay.

CHALETTE

Etat civil :

Naissances. — Norbert Ratto, au Petit-Lancy; Eliane Devin, à Vésines.

Publications de mariages. — Clémence André employé des Postes à Montargis et Odette Angory, employée de banque à Châlette ; Alexis Doubovsky, ouvrier d'usine à Châlette et Yvonne Bernu, à Châlette ; Eugène Bruley, employé de chemin de fer et Jeanne Lépicier, employée de bureau, à Dammarie-les-Lys ; Alfred Pignault, retraité à Châlette et Félicie Collin, à Paris.

Mariages. — Emile Rigollet et Raymonde Guillemeau ; Pierre Miedzinski et Tékla Kobielski ; André Grvogdz et Pétronille Oleck.

Décès. — Bernardette Jobert, 19 jours, rue Gametta, 146 ; Rosalie Bobereau, veuve Norest, 85 ans, rue Kléber ; Georgette Jobert, 20 jours, rue Gambetta, 146.

YONNE

AUXERRE

DANS LES POSTES ET TELEGRAPHES

Mme Bienabe, receveuse à Châteauneuf (Saône-et-Loire, est nommée receveuse à Flogny, en remplacement de Mme Bouault, admise à la retraite.

Mme Timmermans, receveuse à Marcilly-en-Villette (Loiret) est nommée receveuse à Saint-Julien-du-Sault, en remplacement de Mme Dieu, admise à la retraite.

Mlle Colas, aide à Vézelay, est nommée dame employée à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

Mlle Bézanger, aide à Vermenton, est nommée dame employée à Montbard (Côte-d'Or).

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

—M. Eugène Taffineau garagiste à Auxerre, est prévenu d'homicide par imprudence. Monté sur un cycle-car Amilcar, il a, route de Saint-Georges, le 6 juillet, renversé une jeune fille de 18 ans, Mlle Olga Plaisance, qui fut tuée sur le coup. Le tribunal renvoie à huitaine le prononcé de son jugement.

Suites mortelles d'un accident. — « Paris-Centre » a rapporté les circonstances dans lesquelles Mlle Simone Desmaisons, fille d'un inspecteur des postes de Nevers, précédemment à Auxerre, avait été brûlée vive dans un accident d'automobile alors que son fiancé M. André Coquille était gravement atteint.

M. Coquille a succombé à la clinique des Ursulines de Troyes où il avait été transporté.

Etat civil :

Naissance. — Claude Meunier.

Décès. — Celina Fouard, 69 ans, épouse Givaudin ; Louis Welsch, 55 ans ; Julie Hatabre, 67 ans épouse Jacob.

JOIGNY

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

Georges Laveau, 26 ans, originaire de Villevallier, gardien de la paix à Paris, est prévenu, étant en congé à Joigny, de port d'armes prohibées.

Le tribunal le relaxe des fins de la poursuite sans dépens.

— Pour infraction à la police des chemins de fer, Noë Bert, 20 ans, manœuvre, paiera 50 fr. d'amende.

— Marie Larayre, femme Astruc, 45 ans, ménagère à Migennes, a été surprise par le garde-champêtre Bonin volant des gerbes d'avoine au préjudice d'un voisin.

15 jours de prison avec sursis et 16 francs d'amende sans sursis.

— Pour chasse sur terrain à autrui, sans permis, André Gueble, 29 ans, de Saint-Fargeau, s'entend condamner à 100 francs d'amende, à 100 francs pour prix d'un permis général, à la confiscation de son fusil ou au versement au greffe d'une somme de 300 francs.

— Trois ouvriers italiens, travaillant à Villeneuve-sur-Yonne, Luigi Rosetto, 28 ans, Guiseppe Rosetto, 30 ans, et Luigi Forte, 34 ans, sont poursuivis pour bris de clôture et tapage nocturne.

Luigi Rosetto et Luigi Forte sont condamnés à 15 francs d'amende et Guiseppe Rosetto, à 25 francs.

— Pour avoir négligé de présenter son auto à la commission de classement, Emile Gruley, 41 ans, de Migennes, est condamné à 16 francs d'amende avec sursis.

— Adrien Ballut, 25 ans, chauffeur au P.-L.-M. à Laroche, est poursuivi pour outrages à l'agent verbalisateur et pêche avec engins prohibés. Il s'entend condamner à 55 fr. d'amende avec sursis.

— Jean Marcoto, 39 ans, et Emile Millot, 40 ans, tous deux de Migennes, ont oublié de présenter leurs motos à la commission de classement.

16 francs d'amende chacun avec sursis.

SENS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le Tribunal a prononcé les condamnations suivantes

— Marcel Chevillard, 37 ans terrassier, sans domicile fixe, titulaire de plusieurs condamnations poursuivi pour coups et blessures, est condamné à 48 heures de prison. Cette peine se confondra avec celle prononcée le 18 septembre par le tribunal de Chalon-sur-Saône et pour laquelle Chevillard avait bénéficié d'un sursis.

— 25 francs d'amende par défaut à Albert Susmely, 19 ans, manouvrier à Saint-Valérien, sujet italien, pour infraction à la police des étrangers.

— 16 francs d'amende à Cymbalo Tekla, 30 ans, pour infraction à la police des étrangers.

— 25 francs d'amende par défaut au belge Camille Von Vette, 52 ans, ouvrier agricole à Serbonnes, pour défaut de certificat d'immatriculation.

— 25 francs d'amende par défaut et pour le même motif qu'au précédent au Polonais Théodore Cygas, 30 ans, ouvrier agricole à Marsangy.

— Les Polonais Sylvestre Gezlach, 29 ans, manouvrier et Anna Crûchera, 22 ans, sont poursuivis pour coups et blessures réciproques.

Gezelach écope 6 jours de prison avec sursis et 100 francs d'amende et la femme Crûchera avec 16 francs d'amende.

— 25 francs d'amende par défaut à Joseph Gourvil, 25 ans, marinier pour pêche avec engins prohibés.

— 16 francs d'amende à Lucien Lépine, 32 ans, cultivateur à Egriselles-le-Bocage, pour avoir outragé les gendarmes.

— Robert Mingot, 36 ans, voyageur de commerce à Paris, écope 25 francs d'amende pour défaut de carte d'identité professionnelle.

Mort d'une embolie — Un pensionnaire de M. Varache, restaurateur, 7, rue de Laurencin, M. Léon Digard, 68 ans, est mort subitement alors qu'il prenait son repas dans l'établissement.

Hémorroïdes
Les personnes qui souffrent des douleurs atroces causées par les hémorroïdes retrouveront une sensation de bien-être et un sommeil paisible par l'emploi de la Pommade Cadum qui leur procurera un soulagement immédiat. Bien des souffrances sont évitées en employant à temps la Pommade Cadum contre l'eczéma, les boutons, dartres, gale, éruptions, écorchures, hémorroïdes, urticaire, croûtes, teigne, plaies.

CHARNY

Au bureau de poste. — M. Berton, commis principal à Paris, est nommé receveur à Charny, en remplacement de Mme Brismur, admise à la retraite.

CHAMPS

Abus de confiance. — La gendarmerie recherche une fille de 19 ans, Julienne Comte, de Fouronnes, qui a commis de nombreuses escroqueries à Champs et dans la région.

MONT-SAINT-SULPICE

Incendie. — Un enfant de 6 ans, Jean Lecomte, en s'amusant à faire prendre des allumettes, a mis le feu à deux meules de paille appartenant à M. Emile Coignot.

Les dégâts, couverts par une assurance, sont évalués à 1.200 francs.

SAINT-DENIS-LES-SENS

Amicale des chasseurs. — Il vient d'être fondé une société de chasse qui prend pour titre : « Amicale des Chasseurs de Saint-Denis-les-Sens » cette association a pour objet la protection et la conservation du gibier par la répression du braconnage, etc.

Le siège social de la société est fixé à la mairie de Saint-Denis. Le bureau se trouve ainsi constitué :

MM. Alfred Moret, président ; Maurice Dechambre, vice-président ; Paul Simioner, secrétaire-trésorier ; Lucien Clément, Albert Garnier, Alexandre Mathivet, membres.

FACULTE DE DROIT DE DIJON

La matière faisant l'objet de la deuxième composition de chaque année de licence, à la session de novembre sera portée à la connaissance des candidats le dimanche 25 octobre par affiche apposée à la faculté, insertion dans les journaux et avis aux facultés libres.

SAONE-ET-LOIRE

Entre Autun et Luzy, une ménagère est grièvement blessée par une auto

Autun, 15 octobre (par télégramme de notre correspondant particulier). — Ce matin, un grave accident d'automobile s'est produit sur la route d'Autun à Luzy, au lieu dit la Belle Etoile. Une auto, conduite par deux Dijonnais, se rendant à la chasse, a renversé et grièvement blessé Mme Marie Lefèvre, 52 ans. La victime a eu les deux jambes fracturées et porte de multiples contusions sur tout le corps, particulièrement à la tête. Elle a été transportée à l'hôpital d'Autun.

AUTUN

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal se réunira en session extraordinaire demain samedi 17 octobre, à 16 heures.

A l'Union Musicale. — Un cours gratuit de solfège suivi d'un cours d'instruments (bois et cuivre) aura lieu à l'Union Musicale. Ce cours sera fait par M. Rougeot, directeur. Se faire inscrire les mercredis et samedis, à 20 h. 15, salle des répétitions à l'hôtel de ville.

Nomination. — M. Villard, médecin-major de deuxième classe de l'armée du Levant, est affecté au bataillon du 27e d'infanterie à Autun.

BOURBON-LANCY

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Dans sa dernière réunion, le bureau de l'U. N. C. a décidé de réunir la section de Bourbon-Lancy en assemblée générale, le dimanche 25 octobre, à 13 heures, à la mairie, avec l'ordre du jour suivant :

Compte rendu financier de la fête du 20 septembre ; organisation de la fête du 11 novembre ; Paiement du prix du banquet du 11 novembre (une réduction relevée sur la caisse, sera faite aux membres de la section) ; questions diverses.

Le bureau a admis trois nouveaux membres : M. Pierre Bernardin, à Bourbon-Lancy ; M. Guillaume Chevasson, marchand de bois à Bourbon et Mme veuve Berthier, à l'Enfer, commune de Bourbon.

Deux gratifications de 40 fr., pour naissance, ont été attribuées et un secours de 50 fr. pour maladie a été accordé.

Accident agricole. — Pierre Moreau, 72 ans, cultivateur, aux Pages, commune de Saint-Aubin-sur-Loire, accompagnait à pied un char qui rentrait à vide, quand, ayant malheureusement trébuché, il tomba sous le véhicule. Une roue lui a passé sur l'épaule droite et l'a gravement contusionné. M. Moreau a du être transporté chez lui.

CHALON-SUR-SAONE

ECOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE

Un concours aura lieu prochainement à l'école pratique d'industrie de Chalon, pour la nomination d'un contremaître outilleur, chargé du façonnage de la mise au point et de l'entretien des outils courants.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Renaud, chef des travaux, à l'école.

Les cambrioleurs. — A Messey, sur Grosne, petit village près Chalon, des malfaiteurs se sont introduits, par effraction, au domicile de M. Cruchaudet-Lagrange, cultivateur. Tous les meubles ont été fouillés et une somme de 50 francs disparu.

Les soupçons se portent sur quatre individus qu'on a vus dans une auto à proximité de la maison.

CHAROLLES

Transfèrements. — Les gendarmes de Charolles ont transféré à la maison d'arrêt de Dijon Giovanni Sartori, 33 ans, manœuvre sans domicile fixe, appelant d'un jugement du tribunal correctionnel de Charolles qui l'a condamné à 6 mois d'emprisonnement pour vol d'une somme de 1.420 francs commis au préjudice des époux Baldaci, cantiniers à Sanvignes.

— La gendarmerie a transféré à la maison d'arrêt de Chalon où il doit comparaître aux assises le 27 octobre pour attentat à la pudeur, Aimé Valentin, 26 ans, cultivateur à Saint-Julien-de-Civry.

Chambre de discipline des avoués. — La chambre de discipline des avoués de l'arrondissement de Charolles pour l'année 1925-1926 est constituée ainsi qu'il suit : Président, Me Magnet ; syndic, Me Imbert : rapporteur, Me Dubois.

DIGOIN

En appel. — La Cour d'appel de Dijon a conformé aux jugement du tribunal correctionnel de Charolles, en date du 8 août dernier, qui avait condamné Alexanre Balleriaux, 23 ans, boulanger, sans domicile fixe, à un an de prison et à la relégation pour vols commis à Digoin et à Molnet, et Bonnabet, 35 ans, à un an de prison pour vol de trois portefeuille commis à l'hospice de Marcigny, où il se trouvait en traitement.

Arrestations. — La gendarmerie a arrêté pour vagabondage et défaut de carnet, Henri Zimmermann, 45 ans, boulanger, sans domicile fixe.

Vandalisme. — Des personnes se sont introduites nuitamment dans le jardin de M. Bonnet père, à la Brierette, où ils ont arrachés tous les légumes et les ont piétinés.

La gendarmerie enquête.

EPINAC-LES-MINES

Etat civil :

Naissances. — Marcelle Dut ; Pierre Poiret.

Publication de mariage. — Léon Boaghams, et Antoinette Point.

Décès. — Jean Goudiard, 83 ans ; Augustine Theurlot, 73 ans, épouse Roux : Léonarde Demainguet, veuve Maréchal, 75 ans.

LE CREUSOT

LA FERMETURE HEBDOMADAIRE DES PATISSERIES

Le maire donne avis que, en exécution des instructions de M. le sous-préfet de l'arrondissement d'Autun, en date du 12 octobre 1925, il sera procédé à une enquête sur l'accord conclu par le syndicat des pâtissiers-confiseurs du Centre-Est (section du Creusot) et le syndicat des ouvriers pâtissiers de Dijon (section du Creusot) aux termes duquel le repos hebdomadaire sera donné le lundi au personnel des pâtisseries et pâtisseries-confiseries du Creusot, en tendant à la fermeture au public des pâtisseries, de pâtisseries-confiseries et de tout rayon de vente des pâtisseries fraîches, brioches, croissants, de la ville du Creusot, pendant la durée du repos hebdomadaire.

A cet effet, les pièces de ce projet seront déposées à la mairie du Creusot, bureau militaire, et y resteront pendant quinze jours consécutifs du seize au trente et un octobre 1925, où chacun pourra en prendre connaissance, de 8 heures à midi et de 13 à 17 heures et formuler ses observations ou réclamations.

PREVOYANTS DE L'AVENIR

La recette du quatrième trimestre, la dernière de l'année, aura lieu après-demain dimanche, à 14 heures, à l'hôtel de ville.

Les sociétaires ayant accompli 40 années de versements et qui n'ont fourni en janvier dernier ni papier pour leur pension, ni cotisations, sont instamment priés de faire connaître au comité s'ils ont l'intention de demander leur pension d'attente ou de prolonger leur stage en continuant leurs versements jusqu'à 50 ans, pour toucher la pension définitive.

Inscriptions de nouvelles adhésions qui partiront du 1er janvier dernier.

Les sociétaires non rentiers, désireux de recevoir gratuitement, à partir du 1er janvier 1926, le bulletin « Le Prévoyant de l'Avenir » voudront bien se présenter à la recette de dimanche prochain pour fournir leur adresse.

Chute. — Pour ouvrir une fenêtre, un mécanicien de la section électrique des usines, M. Emiland Taverne, 38 ans, habitant à la Montée-Noire, vait grimpé sur une caisse qui s'effondra sous son poids et le précipita à terre. Dans sa chute, M. Taverne se fit une entorse au pied gauche.

Accidents du travail. — M. Pierre Saclier, 51 ans demeurant rue de la Fonderie, 23, chauffeur aux aciéries du Breuil, a été blessé au côté gauche ; en démolissant les empilages d'un four, un maçon des usines, M. Auguste Granet, 38 ans, rue de Nolay, 28, s'est coupé à la paume de la main droite et au pouce gauche ; M. Charles Tillier, 50 ans, route de Saint-Sernin, outilleur aux locomotives, manœuvrait un cric pour soulever un pont, a été blessé au majeur de la main gauche.

Trouvailles. — Il a été trouvé : une muselière par Mme Clayette, rue d'Arcole, 20 ; une montre-bracelet par M. André Goin, route de Saint-Sernin, 10 ; trois billets de banque par M. Jean Guinot, rue de Terre-Grasse ; un parapluie, par Mme Jeanne Vincent, rue des Bédouins, 7 ; un titre de rente au porteur, par M. Emile Pelletier, rue des Perrières, 2 ; une clef pour roues de voiture, par Mme Develay, au Champ Sarrazin, à Montcenis ; un missel par Mlle Alice Lagneau, rue Jean-Bart, 8 ; un flacon de médicaments, par Mme Constantin, rue de Blanzy, 17 ; un sac à main, contenant divers objets, par Mme Leghuy, aux Thomas une alliance, par Mme de Bordélius, rue de la Sablière, 42.

BROYES

Collecte de mariage. — Au mariage des époux Delangle-Reviron, une quête faite au profit de la caisse des anciens combattants a produit la somme de 12 fr. 25, qui a été remise à la section.

GUEUGNON

Arrestation. — La gendarmerie a arrêté et écroué à la maison d'arrêt pour coups et blessures sur la personne de M. Rougemond Custadio, Da Sylva Alves, 33 ans, ouvrier d'usine à Gueugnon.

PERRECY-LES-FORGES

Office supprimé. — L'office notarial de Perrecy-les-Forges, dont Me Janin était titulaire, a été supprimé par décret.

MARCIGNY

Arrestation. — La gendarmerie a arrêté et écroué à la maison d'arrêt pour vol d'un bon de la défense nationale de 1.000 francs commis au préjudice de Mme veuve Antoin Françoise, de Chenay-le-Châtel. Maryanna Solarek, 19 ans, domestique chez M. Gauthier.

PARAY-LE-MONIAL

LE TIRAGE DE LA TOMBOLA DE LA SOCIETE MUSICALE

Le tirage de la tombola au profit de la Société Musicale aura lieu après-demain dimanche, à 20 heures 30, au théâtre municipal.

Au cours du tirage : intermèdes musicaux et cinématographiques.

Entrée sous présentation d'un billet de tombola.

Dans une brochure intéressante, Marcel Bucard a retracé la mort héroïque de son compagnon d'armes, l'abbé Marcq, qui est tombé glorieusement au champ d'honneur, et a voulu en mourant faire encore face à l'ennemi. Ces pages sont émouvantes, et prouvent l'héroïsme du clergé, son action salutaire sur le champ de bataille, son patriotisme aboutissant au sacrifice de la vie. Et cela est attesté par des francs-maçons, des incrédules, des gens hostiles à la religion.

Il faut lire et faire lire ces pages, c'est faire acte de patriotisme et de religion.

La légende de Marcq par Bucard, Maurice Buffet, 58, avenue de Wagram, Paris (XVIIe), 2 fr. 75, 3,25 ; les 10, 30 francs.

Les résultats de la vente des coupes de bois des arrondissements de Nevers et de Château-Chinon

Voici les résultats de la vente des coupes de bois de l'exercice 1925 pour les arrondissements de Nevers et de Château-Chinon :

BOIS DOMANIAUX

Forêt de Faye

1re série. — Canton de Faye. — Triage de Jacq, à Faye.

(Territoire de Sauvigny-les-Bois). Coupe n° 17. 9 hectares 65 ares de taillis sous futaie de 27 ans, ensemble 625 arbres.

Mise à prix 45.000 fr. ; Prix d'adjudication, 3.000 fr. Adjudicataire, M. Noury Albert, demeurant à Imphy.

Forêt de Guérigny (futaie)

Série de futaie. — Canton de Guérgny. — Triage de Lherbé, à Guérigny.

(Territoire de Guérigny). Division n° VIII (partie). — Lot n° 1.

Eclaircie et extraction sur 11 hectares 08 ares, comprenant 1350 arbres et 1137 perches, marqués en délivrance du marteau de l'Etat, pouvant produire, en grume, les chênes, 248 mètres cubes, les hêtres, 109 mètres cubes, et les divers, 10 mètres cubes de bois de service ou d'industrie.

Mise à prix, 50.000 fr. ; Prix d'adjudication 22.500 fr. : Adjudicataire, M. Baissau, demeurant à Prémery.

Forêt de Guérigny (futaie)

Série de futaie. — Canton de Guérgny. — Triage de Lherbé, à Guérigny.

(Territoire de Guérigny et de Poiseux). Division n° VIII (partie). — Lot n° 2.

Eclaircie et extraction sur 11 hectares 18 ares, comprenant 1106 arbres et 1080 perches, marqués en délivrance du marteau de l'Etat, pouvant produire, en grume, les chênes, 179 mètres cubes, les hêtres, 105 mètres cubes, et les divers, 4 mètres cubes de bois de service ou d'industrie.

Mise à prix, 30.000 fr. · Prix d'adjudication. 17.630 fr. ; Adjudicataire, M. Bourlaud Yvan, demeurant au Clos-Ry, commune de Sermage

Forêt de Guérigny

1re série. — Canton de Charnevray. — Triage de Labrune, à Arriault. (Territoire de Balleray). Coupe n° 10. 11 hectares 13 ares de taillis sous futaie de 29 ans, ensemble 690 arbres.

Mise à prix, 30.000 fr. ; Prix d'adjudication. 21.000 fr. ; Adjudicataire, M. Luzy Eouard, demeurant à Urzy.

Forêt de Guérigny

2e série. — Cantons des Volins. — Triage de Lherbé, à Guérigny. (Territoire de Guérigny). Coupe n° 19. 10 hectares 31 ares de taillis sous futaie de 30 ans, ensemble 688 arbres.

Mise à prix, 45.000 fr. ; Prix d'adjudication. 39.500 fr. ; Adjudicataire, M. Lacadier Alliéric, demeurant à Urzy.

Forêt de Guérigny

3e série. — Canton de Baulon-Evêché. — Triage de Ragouneau, à Baulon. (Territoire d'Urzy). Coupe n° 8. 11 hectares 74 ares de taillis sous futaie de 30 ans, ensemble 445 arbres.

Mise à prix, 40.000 fr. : Prix d'adjudication, 29.500 fr. ; Adjudicataire, M. Luzy Edouard, demeurant à Urzy.

Forêt de Guérigny

4e série. — Canton de Bois-de-Biez. — Triage de Lherbé, à Guérigny. (Territoire de Poiseux). coupe n° 2. 12 hectares 15 ares de taillis sous futaie de 30 ans, ensemble 750 arbres.

Mise à prix, 50.000 fr. · prix d'adjudication. 88.000 fr. ; Adjudicataire, M. Marcel Ferraudier, demeurant à Guérigny.

Forêt de Guérigny

5e série. — Canton de Bois-l'Abesse. — Triage de Gaujour, à Nifond. (Territoire de Parigny-les-Vaux). Coupe n° 13. 9 hectares 95 ares de taillis sous futaie de 28 ans, ensemble 400 arbres.

Mise à prix, 50.000 fr. ; Prix d'adjudication 29.000 fr. ; Adjudicataire, Etablissements Lambiotte, demeurant à Prémery.

Forêt de Guérigny

6e série. — Canton de la Brosse. — Triage de Gaujour, à Nifond. (Territoire d'Urzy) coupe n° 13. Coupe de conversion. 10 hectares 53 ares de taillis de 30 ans et 294 arbres abandonnés, marqués en délivrance.

Mise à prix, 40.000 fr. ; Pris d'adjudication 31.000 fr. ; Adjudicataire, M. Boisson, demeurant à Prémery.

Forêt des Minimes

1re série. — Canton des Minimes. — Triage de Martin, à Saint-Léger-des-Vignes. (Territoire de Saint-Léger-des-Vignes et de La Machine). Coupe n° 21. 12 hectares 57 ares de taillis sous futaie de 30 ans, ensemble 528 arbres.

Mise à prix, 45.000 fr. ; Prix d'adjudication 35.000 fr. ; Adjudicataire, M. Boisson, demeurant à Prémery.

Forêt des Minimes

2e série. — Canton de La Mandrille. — Triage de Martin, à Saint-Léger-des-Vignes. (Territoire de La Machine). Couepe n° 5. 14 hectares 37 ares (déduction faite de la surface concédée à la Société des Houillères de Decize) de taillis sous futaie de 30 ans, ensemble 802 arbres.

Mise à prix, 60.000 fr. ; Prix d'adjudication 46.500 fr. ; Adjudicataire, M. Boisson, demeurant à Prémery.

Forêt de Motanmbert

1re série. — Canton des Petits-Bessais. — Triage de Lauvergne, à Montambert. (Territoire de Montambert). Coupe n° 8. 9 hectares 87 ares de taillis sous futaie de 25 ans, ensemble 507 arbres.

Mise à prix, 25.000 fr. ; Prix d'adjudication 12.500 fr. ; Adjudicataire, M. Joseph Bas, demeurant à Reuilly.

Forêt de Motanmbert

3e série. — Canton de la Goutte-à-la-Serre. — Triage de Lauvergne, à Montambert. (Territoire de Montambert). Coupe n° 21. 6 hectares 97 ares de taillis sous futaie de 30 ans, ensemble 447 arbres.

Mise à prix, 35.000 fr.; prix d'adjudication, 29.500 fr.; adjudicataire, M. Ernest Pasot, demeurant à Cercy-la-Tour.

Forêt de Montaron

2e série. — Canton de Buremont. — Triage de Guillemenot, à Buremont. (Territoire de Montaron). Coupe n° 25. 7 hectares 80 ares de taillis sous futaie de 30 ans, ensemble 588 arbres.

Mise à prix, 16.000 fr.; prix d'adjudication, 7.500 fr.; adjudicataire, M. Sauvaget, demeurant à Remilly.

Forêt de Montaron

3e série. — Canton de Chevannes. — Triage de Guillemenot, à Buremont. (Territoire de Montaron). Coupe n° 1. 7 hectares 01 are de taillis sous futaie de 30 ans, ensemble 459 arbres.

Mise à prix, 30.000 fr.; prix d'adjudication, 16.000 fr.; adjudicataire, M. Hervet, demeurant à Vandenesse.

Forêt de Petaut

Canton de Jeugny. — Triage de Sidaner, à Sardolles. (Territoire de Beaumont-Sardolles). Coupe n° 9. 6 hectares de taillis sous futaie de 26 ans, ensemble 310 arbres.

Mise à prix, 30.000 fr.; prix d'adjudication, 21.000 fr.; adjudicataire, M. Albert Mouvy, demeurant à Imphy.

(*A suivre*).

Avis mortuaires

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Louis-Etienne ADAM

Menuisier

décédé en son domicile, à Nevers, 31, rue de la Barre, le 14 octobre, dans sa 72e année

Ses obsèques auront lieu le vendredi 16 courant, à 15 h. 45.

On se réunira à la Maison mortuaire à 15 h. 30.

De la part de : Mme Adam, sa veuve ; M. et Mme Léon Tissier, Mme veuve Quinche, M. et Mme Lucien Richard, Mlle Anna Adam, M. et Mme Francis Pigeret, M. et Mme Louis Adam, M. Edmond Adam, ses enfants ; Mlle Andrée Adam, MM. Edouard Adam, Marcel Tissier, ses petits-enfants ; M. et Mme Chateau, ses beaux-frères, cousins et cousines, et de toute la famille.

***

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Emile PEPET

décédé subitement, en son domicile, à Nevers, 12, rue Jeanne d'Arc, le 15 octobre 1925, à l'âge de 61 ans.

Ses obsèques auront lieu le samedi 17 courant, à 10 h. 15, en l'église cathédrale Saint-Cyr, sa paroisse.

On se réunira à la maison mortuaire à 10 h.

De la part de : Mme Emile Pépet, son épouse M. Pierre Pépet, Mlle Marguerite Pépet, en religion sœur Elise-Marguerite de Jésus ; Mlle Renée Pépet, ses enfants ; M. et Mme Louis Pépet, Mme Achille Pépet, ses frère et belles-sœurs ; Mmes et MM. Paul et Louis Pépet, Mme veuve Obrecht, ses neveux et nièces ; M. et Mme Aviat, des familles Guenot, Lucas, Parny, Guillot et leurs enfants, ses cousins et cousines, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

***

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Madame François DERIMAY

Née Anne CROTAT

pieusement décédée, munie des Sacrements de l'Eglise, en son domicile, aux Bourdelins (Cher), le 15 octobre 1925, dans sa 80e année.

Ses obsèques auront lieu le 18 octobre courant, à 14 heures, en l'église d'Ourouër-les-Bourdelins

De la part de la famille.

Les personnes amies de la famille qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettres d'invitation sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes **Rhumatisant** ou **Goutteux**, n'attendez pas de souffrir pour vous soigner. Prenez régulièrement, un mois sur deux, à chacun de vos repas, un Comprimé
d'ASPIRINE USINES du RHÔNE
vos crises s'espaceront, malgré quelques écarts de régime.
106

CONTRE L'EMPOISONNEMENT PAR LE TABAC

On sait que l'abus du tabac détermine la perte de la mémoire, des tremblements, des vertiges, des angines de poitrine, des palpitations et même le cancer. Le tabac contient en outre un alcaloïde ; la nicotine, extrêmement toxique, car une goutte de cet alcaloïde sur la conjonctive tue un animal en quelques minutes. Contre l'empoisonnement ou les malaises causés par le tabac : l'alcool, le café, le thé, sont les meilleurs antidotes.

RENSEIGNEMENTS AGRICOLES

Un concours pour veaux et génisses se tiendra le 3 novembre prochain à Moulins-Engilbert

Le mardi 3 novembre prochain, se tiendra à Moulins-Engilbert un grand concours pour veaux et génisses. Voici les prix qui seront attribués :

Veaux mâles. — 1er prix 75 francs ; 2e prix 60 francs ; 3e prix 40 francs ; 4e prix 30 francs ; 5e prix 25 francs.

Génisses. — 1er prix 75 francs ; 2e prix 60 francs ; 3e prix 40 francs ; 4e prix 30 francs 5e prix 25 francs.

Prix spéciaux. — 2 médailles offertes par la Fédération des Syndicats d'Elevage de la Nièvre seront attribuées aux deux meilleures vaches garnies.

Le Syndicat Agricole du canton de Moulins-Engilbert apporte tous ses soins à donner à la foire de veaux et génisses un développement chaque année plus intéressant.

Il demande instamment à Messieurs les Eleveurs de l'aider en prenant part à ce concours.

Le Concours se tiendra au fond du grand champ de foire, à gauche pour les veaux mâles et à droite pour les génisses et vaches garnies.

Les prix seront distribués le jour même, à 14 heures, chez M. Charles Laplace, secrétaire-trésorier du Syndicat.

MARCHE LIBRE DE PARIS

Voici les prix couramment pratiqués sur la marchandise saine et loyale, disponible, départ :

Blé de Beauce et de l'Orléanais 122 à 122 fr. 50.

Touraine, Loir-et-Cher, Indre 122.50 à 123.

Allier, Cher, Nièvre, Puy-de-Dôme, 126 à 126 francs 50.

Aube, Marne, Seine-et-Marne, 121.50 à 122.

Oise, Aisne, Somme, Ardennes 118 à 121 suivant poids spécifique.

Yonne et Côte-d'Or 122 à 122.50.

Sarthe et Mayenne 121 à 122, Eure 122 à 122.50.

Seine-Inférieure, Calvados, Orne, Manche, 119 à 120.

Anjou, Charente, Deux-Sèvres, Vendée, Loire-Inférieure 121 à 122.

Poitou, Vienne, 124 à 125 ; Nord et Pas-de-Calais 119 à 121.

Bretagne 118 à 119 suivant qualité et poids spécifique.

En livrable, les B. O. T. P. valent 123 en moyenne sur les 4 mois de novembre et 124 sur les 4 mois de janvier.

Les livrables des cinq départements du Nord se traitent à 122 sur les 4 de novembre et à 122 sur les 4 de janvier.

Les affaires en blés exotiques n'ont qu'une importance secondaire, les prix n'étant nullement avantageux avec la tension du change.

On tient en disponible départ :

Orges du Gâtinais 105 à 106 ;

Orge de Beauce 103 à 104; de Sarthe et Mayenne 103 à 104 ;

Orges du Berry et du Bourbonnais 105 à 107, de Champagne, 105 à 106.

En escourgeons, il y a un léger surcroit de demandes pour les régions du Nord et de l'Est; cependant les prix se maintiennent à peu près dans leurs limites précédentes :

Escourgeons de Beauce 91 à 92 ;

Escourgeons de Champagne 90 à 91, de l'Oise et de la Somme 89 à 90 ;

Escourgeons du Poitou, des Charentes et de Vendée 90 à 91, le tout en disponible départ

En orges de mouture, les prix sont tenus de 85 à 88, en disponible départ.

Seigles de Beauce et de Touraine 86 à 87.

De Sologne et du Centre 88 à 89.

De Bretagne 86 à 87.

Avoines grises de Beauce, Eure et Brie, 94 à 95.

Grises d'hiver du Poitou, des Charentes et du Centre 90 à 90.50.

Noires de Touraine, du Berrp et du Poitou, 94.50 à 95.

Blanches et jaunes des cinq départements du Nord, 92 à 93.

HALLES CENTRALES DE PARIS

Paris, 15 octobre.

VIANDES. — Cours moyen au kilo

Bœuf. — Quart derrière, 1e qualité, 10.50 ; aloyau, 1e qualité, 13.00 ; paleron, 1e qualité, 7.50

Mouton. — Entier 1e qualité 10.50 ; épaule 1e qualité, 9.50 ; poitrine, 1e qualité 6.80.

Veau. — Entier ou demi, 1e qualité 10.80.

Porc. — Demi-porc, 1e qualité, 9.60.

VOLAILLE. — Canards de ferme la pièce, 9.50 à 11.50 ; oies, le kilo 7 à 9.50 ; poules toutes provenance 11.50 à 15.75.

POISSONS. — Anguilles, 2.50 à 16 ; brèmes 3 à 5 ; brochets 7 à 10 ; carpes 5 à 10 ; goujons 8 à 12 ; grenouilles 1 à 12 ; perches 4 à 6 ; tanches 5 à 9 ; truites 20 à 30.

LEGUMES. — Pommes de terre, les 100 kilos : Hollande, 60 à 80 ; rosa, 85 à 95 ; rouge, 55 à 74 ; blanche, 40 à 58 ; jaune, 50 à 55.

BEURRE. — Le kilo Charente, Poitou, 13.40 à 16.40 ; Touraine, 12 à 16 ; Normandie, 11 à 14.80.

ŒUFS. — Le mille ; Brie, Beauce, 720 à 800 ; Bourbonnais, Nivernais, 720 à 750 ; Touraine, 660 à 830 ; étrangers, 640 à 660 ; Auvergne, 620 à 690.

FROMAGES. — Gruyère, de 11 à 12.50 ; Cantal 8 francs.

Foires et marchés de la région

CORBIGNY. — A la dernière foire, on cotait : bœufs de trait, 8.000 à 9.000 fr. la paire ; bœufs de boucherie, de 450 à 460 fr. les 100 kilos ; vaches grasses, de 450 à 460 fr. les 100 kilos ; taures grasses, 500 fr. les 100 kilos ; vaches à veau, de 3.500 à 4.000 fr. l'une , veaux de boucherie, 7 fr. le kilo vif ; porcs gras, de 3,25 à 3.45 les 50 kilos vifs ; nourrains, de 250 à 300 francs l'un : laitons, de 100 à 150 fr. pièce.

— Au marché, on cotait : beurre, de 5 à 6 francs la livre ; œufs, 7 fr. la douzaine ; fromages de vache frais, 0,90 à 1 fr. l'un ; durs, 1 à 1.10 l'un ; gras, 1,10 et 1,25 l'un ; poulets, de 22 à 35 fr. la paire ; canards, 19 à 26 fr. le paire ; pintades, 13 à 15 fr. l'une ; pigeons, 6 à 7 fr. la paire ; lapins domestiques, de 10 à 18 francs l'un ; lièvres, 25 à 30 fr. l'un ; lapins de garenne, 12 fr. l'un ; perdrix, 7 à 8 fr. l'une.

COSNE-SUR-LOIRE. — On cotait : Bœuf de 4.75 à 8 fr. le demi-kilo ; veau, de 5 à 8 fr. le demi-kilo ; mouton, de 5 à 7.50 le demi-kilo ; porc, de 5 à 7.50, le demi-kilo ; lapins de garenne de 5 à 7.50 pièce ; poulets vivants de 28 à 40 francs, la paire ; poulets tués, 7 fr. le demi-kilo ; poules, 5 fr. la livre ; canards, 6 fr le demi-kilo , lapins, 5 fr. le demi-kilo ; pigeons, 4 fr. la pièce ; dindes, 5 fr. le demi-kilo ; beurre de 6 à 7 fr. le demi-kilo ; œufs de 8 à 9 fr. la douzaine ; fromage de vache, 1.25 à 1.50, la pièce ; fromage de chèvre de 0,60 à 0,75 pièce ; crème, 0,80 le verre ; choux-fleurs de 0.50 à 1 fr. la pièce ; haricots verts de 1.50 à 2 fr. le demi-kilo ; haricots secs, 2 fr. le litre ; épinards, 0,75, le panier ; tomates, 1.50 le kilo ; pommes de terre de 0.60 à 0.80 le kilo ; oignons, 1 fr. le litre ; carottes, 1 fr. la botte ; navets, 0.25 la botte ; artichauts de 0.25 à 1 fr. pièce ; raisins, 1.50 le demi-kilo ; noix 2 fr. le cent ; châtaignes, 0.75 le litre ; pommes de 1 à 2 fr. le quarteron.

DORNES. — On cotait : Dindes de 75 à 100 fr. la paire ; oies, de 50 à 65 fr. la paire ou 6 fr. le kilo ; pintades et canards de 25 à 30 fr. la paire ; poulets de 18 à 30 fr. la paire ou 8 fr. le kilo ; lapins domestiques, de 12 à 18 fr. la pièce ; pigeons de 8 à 9 fr. la paire ; lièvres de 9 à 10 fr. le kilo ; lapins de garenne, 5 à 6 fr. pièce ; perdrix, 7 à 8 fr. pièce; beurre, 10 à 10 fr. 50 le kilo ; œufs, 7.25 la douzaine ; fromages du pays de 1 à 1.25 pièce ; choux-fleurs de 1.50 à 2 fr. pièce ; choux pommés de 0.75 à 1 fr. pièce ; pommes de terre, au détail, 0.60, le kilo ; pommes de terre au 100 kilos de 35 à 40 francs.

PITHIVIERS. — On cotait : blé, 121 à 122 ; rand ; secrétaire-trésorier, M. Ferrand. seigle, 92 fr. ; orge, 103 à 104 fr. ; avoine, 95 francs ; poulets, 40 à 45 fr. la paire ; lapins, privés, 15 à 16 fr. ; lapins de garenne, 7 à 8 francs ; œufs, 8 à 8.50 la douzaine ; beurre, 12 à 14 fr. le kilo ; lièvres, 20 à 25 fr. ; perdreaux, 5 à 6 fr. ; pigeons, 7 à 8 fr. la paire.

Foires de la semaine

AUJOURD'HUI VENDREDI

Allier. — Moulins (chev.), Trézelles.
Cher. — Germigny, Vailly.
Nièvre. — Chaumard, Ouroux.
Puy-de-Dôme. — Briffons, Randan.
Saône-et-Loire. — Saint-Bonnet-de-J., Saint, Eusèbe.
Yonne. — Perreux, Saint-Bris.

SAMEDI 17

Allier. — Dompierre, Montluçon, Nizerolles.
Cher. — Bourges (mout.)
Nièvre. — Arleuf, Semelay.
Puy-de-Dôme. — Saint-Diéry.
Saône-et-Loire. — Etang (chevaux, juments, poulains), Mâcon, Navilly.
Yonne. — Etais, Ligny-le-Châtel.

LUNDI 19

Allier. — Servilly, Vichy.
Cher. — Barlieu, Jalognes (à Pesselières), Saint-Amand (dite d'Orval).
Nièvre. — Alligny-en-Morvan, Châtillon-en-Bazois.
Puy-de-Dôme. — Brion, Châteldon, Laquenille, Montel-de-G., Riom, Sainte-Agnès-Champespe, Saint-Germain-l'Hermit, Vodable.
Saône-et-Loire. — Buxy, Demigny, Gueugnon, La Clayette, Louhans, Viry.
Yonne. — Seignelay, Saint-Julien-du-Sault.

MARDI 20

Allier. — Busset, Luneau, Varennes-sur-Allier.
Cher. — Les Aix-d'Angillon, Veaugues.
Nièvre. — Decize, Saint-Verain, Villapourçon
Puy-de-Dôme. — Bourg-Lastic, Champagnat-le-Jeune, Cros, Courpière, Dore-l'Eglise, Espinchal, Menat.
Saône-et-Loire. — Autun, Cluny, Paray-le-Monial, Saint-Agnan, Simandre.
Yonne. — Chastellux, Châtel-Censoir, Mézilles, Bazarnes, Chéroy.

MERCREDI 21

Cher. — Quincy.
Nièvre. — Aunay, Entrains.
Saône-et-Loire. — Montcony, Saint-Martin-en-Bresse.
Yonne. — Leugny, Rogny.

JEUDI 22

Cher. — Graçay.
Nièvre. — Arquian, Monceaux-le-Comte, St.-Pierre-le-Moûtier.
Puy-de-Dôme. — Murat-le-Quaire.
Saône-et-Loire. — Charolles, Genouilly.

VENDREDI 23

Allier. — Le Mayet-de-Montagne, Trézelles.
Nièvre. — Châteauneuf, Montreuillon.
Puy-de-Dôme. — Lamontgie, Mirefleurs.
Saône-et-Loire. — Montchanin.
Yonne. — Champcevrais.

FEUILLETON de PARIS-CENTRE — 5 —

La Maison des Rossignols

Par DELLY

(*Suite*)

Ce fut au cours du déjeuner qu'elle adressa la demande qui lui coûtait si fort... Lady Laurence rapprocha ses sourcils et fit une grimace de dédain.

— Les O'Feilgen ? Têtes sans cervelle ! Le désordre incarné.... Bien certainement non, je ne permettrai pas que Lilian ait des relations avec eux. Elle ne pourrait que prendre de mauvaises leçons.

Pourtant, ma cousine, Mrs O'Feilgen m'a paru excellente personne.

— Il ne manquerait plus qu'elle eût des façons dévergondées ! Pensez-vous qu'en ce cas elle demeurerait dans une maison nous appartenant ?.... Mais je lui reproche son inintelligence, sa faiblesse, la façon ridicule dont elle élève ses enfants. Ceux-ci veulent être tous artists, et elle les laisse faire, en dépit de mes conseils. Sa maison est mal tenue, chacun dépense hors de propos, quitte à n'avoir pas à manger le lendemain. C'est une peu intéressante famille... et à la place Hugh, puisqu'ils ne veulent pas mener une existence plus sérieuse, je les mettrais à la porte de cette maison, pour qu'ils aillent chanter ailleurs.

Lord Stanville dit avec indifférence :

— Ils ne me gênent pas. Qu'ils y restent.

— Oh ! évidemment, cela n'a pas d'importance. Nous n'avons rien à faire de cette bicoque... Mais tu es bien de mon avis, n'est-ce pas, au sujet de la demande que me fait Emmeline ?

Lilian eut un vif battement de cœur. L'arrêt qui allait tomber des lèvres de lord Stanville serait décisif.... Les belles prunelles veloutées se tournèrent vers le jeune homme, inquiètes, implorantes, sans presque en avoir conscience.

Elles rencontrèrent les yeux d'un bleu sombre où jamais ne passait une lueur d'émotion, et qui ne s'adoucirent pas sous le regard de l'enfant.. Lord Stanville répondit froidement :

— Les O'Feilgen sont des gens honorables.. Pauvres cervelles, incontestablement Néanmoins, puisque Lilian voit les petites filles à la pension, j'estime qu'on peut l'autoriser à se rendre chez elles, de temps à autre.

— Soit !... Mais vous accompagnerez votre fille, Emmeline, et vous aurez soin de bien lui faire remarquer les défauts de cette famille : manque d'ordre, insouciance, gaspillage, etc, de façon à lui donner une bonne leçon de choses, infiniment utile dans sa position. Ainsi, elle pourra tirer grand profit de ces rapports qui, autrement, risqueraient de lui être défavorables.

Un regard timide remercia lord Stanville.

Toute heureuse d'avoir réussi là où elle croyait se heurter à un refus sans appel, et bénissant l'idée qu'elle avait eue de parler en présence de lord Stanville Mme de Sourzy s'habilla pour se rendre à la « Maison des Rossignols », avec Lilian. Elles quittèrent Stanville-House, triste même en ce clair jour d'avril, et, par une rue longeant des murs de jardins, gagnèrent la demeure ds O'Feilgen.

Jadis, un Stanville très amoureux de sa femme, une frêle et jolie Française qui languissait entre les murs de Stanville-House avait fait construire pour elle ce logis, charmant specimen de l'architecture du dix-huitième siècle. Mais, comme l'avait dit Joe, il tombait en ruines. A l'intérieur, les boiseries, délicatement sculptées, jadis blanches n'avaient plus de couleur définie, les plafonds peints s'effritaient, les lames de parquet s'enlevaient. Quant au jardin, il se transformait en une petite forêt vierge où s'ébattaient avec délices Pascal et Trick.

— Je ne puis rien faire entretenir, expliqua Mrs O'Feilgen à ses visiteuses, en leur montrant le rez-de-chaussée de sa demeure. Nous avons peine à vivre avec mes maigres rentes... Mais je ne comprends pas les Stanville de laisser perdre un logis comme celui-là ! Un jour, je l'ai dit à lady Laurence. Elle a levé les épaules en répondant : « Ce serait un entretien coûteux et parfaitement inutile. Quand cette maison ne tiendra plus debout, nous la ferons abattre, voilà tout ».

Mme de Sourzy s'exclama :

— Quel dommage !... Ces peintures, ces boiseries sont des choses ravissantes. Il faut que lady Stanville soit dépourvue de tout sens artistique !... Et son fils probablement lui ressemble sur ce point-là ?

— Je l'ignore. Il n'a jamais mis les pieds ici, et, à vrai dire, je ne le connais guère. Un salut quand nous le croisons dans la rue, c'est tout ce qu'il daigne nous accorder

— Pensez-vous qu'il soit meilleur que sa mère ?

— Rien ne le donne à croire... On le dit terriblement dur pour ses inférieurs, orgueilleux et froidement autoritaire, voulant que tout plie devant lui. Par ailleurs, une intelligence très supérieure.. Mais je prie Dieu qu'il m'accorde de n'avoir jamais à solliciter son aide !

Mme de Sourzy murmura :

— Et nous qui sommes à sa discrétion!

Mrs O'Feilgen lui serra la main avec une chaude sympathie.

— Comme je vous plains !.. Et lady Laurence est si désagréable !.. Enfin, peut-être votre jolie fillette réussira-t-elle à les attendrir, ces cœurs de roche ?

Mme de Sourzy secoua la tête.

— Laurence a l'air de ne pouvoir la souffrir... Et c'est terrible de penser qu'après moi, je la laisserai entre les mains de cette femme !

— Mais elle sera peut-être jeune fille alors et capable de gagner sa vie, sans avoir besoin de l'aide des Stanville.

— Non, je n'irai jamais jusque-là !... Je suis usée, à bout... et ce n'est pas la vie que j'aurai à Stanville-House qui me permettra de durer un peu plus longtemps !... Si, au moins, lord Stanville avait été un autre homme.. puisque c'est lui qui sera probablement le tuteur de Lilian, après moi... Mais jamais je n'oserai lui recommander ma pauvre petite. Il me glace, il m'écrase... Puis, il est trop jeune....

— Oh ! jeune !.. Il y a des hommes de quarante ans qui le sont autrement que lui! Lord Stanville est la raison et le sérieux incarnés, comme le proclame orgueilleusement sa mère. Si seulement il avait un peu de cœur, ce serait peut-être bien un être presque parfait.

Mme de Sourzy soupira :

— Le cœur !.. Ah ! comme ils feront souffrir celui de ma Lilian, dans cette maison !

Quand les deux femmes, après la visite de la maison, revinrent au salon où les avaient précédées les fillettes et Joe, elles y trouvèrent une grande jeune fille brune vêtue de blanc, que Mrs O'Feilgen présenta :

— Miss Rosetta O'Feilgen, ma belle-sœur.

Miss O'Feilgen avait vingt ans, une belle taille élégante, un visage mat et régulier aux yeux gris expressifs, et de lourds cheveux noirs qu'elle coiffait en bandeaux cachant les oreilles. Elle habitait généralement Londres, où elle donnait des leçons de chant et faisait entendre sa voix dans les concerts. Mais depuis un an, sa gorge malade l'obligeant au repos, elle était venue demander l'hospitalité à la « Maison des Rossignols ».

Bien qu'elle se montrât aimable, accueillante, elle ne plut guère à Lilian, tandis que Mme de Sourzy, moins observatrice que sa fille et sensible à toute affabilité, vraie ou fausse, était conquise aussitôt par le regard câlin, la voix douce, les manières insinuantes de la belle artiste.

Désormais chaque dimanche, Lilian passa l'après-midi à la « Maison des Rossignols », toujours égayée par les chants, les rires, la musique. Quelle que fût leur situation pécuniaire, les O'Feilgen ne se laissaient pas pour cela prendre par la mélancolie. Insouciamment gaiement pour quelque bagatelle, pour une gourmandise, la pièce d'argent qui ferait faute le lendemain pour le nécessaire. Mme de Sourzy devait constater que, sur ce point, lady Stanville n'avait rien exagéré. L'ordre, une direction ferme manquaient dans cette maison et les enfants ne recevaient pas l'éducation sérieuse qui leur eût été nécessaire. Mrs O'Feilgen le reconnut d'ailleurs elle-même, un jour, en causant avec sa nouvelle amie.

— Mais songez donc, je me suis trouvée du jour au lendemain seule avec cinq enfants sur les bras, et un tout petit revenu ! Avec cela, je ne suis pas très énergique — oh ! je l'avoue sincèrement ! — et je n'ai pas reçu moi-même une éducation bien pratique...

— Enfin, j'ai fait de mon mieux pour me débrouiller. Maintenant les petites m'aident au ménage, à la cuisine. Elles le font de bon cœur, les pauvres chéries, mais elles y mettent un peu de fantaisie. Que voulez-vous ? tous mes enfants — sauf peut-être Pascal — ont la nature d'artiste de leur père.

Mme de Sourzy excusait volontiers les défauts de ces charmants voisins qu'elle voyait si bons pour Lilian, si empressés à la distraire. Pour un peu elle aurait trouvé parfait leur désordre et leur imprévoyance, quand elle les comparait à la sèche discipline de Stanville-House.

A la vive satisfaction de Lilian, Mrs O'Feilgen entreprit de lui donner chaque dimanche une leçon de piano et la belle Rosetta offrit de lui enseigner le solfège. Toutes deux déclarèrent que l'enfant était admirablement douée.

— Elle a tous les dons, comme une petite princesse des contes de fées ! disait Joe en riant.

Il aimait beaucoup Lilian et, en dépit de ses vingt ans, s'amusait avec ses sœurs et elle en de folles parties dans le jardin. Excellent cœur, tête légère, il travaillait à ses heures la musique et le chant que lui avait enseignés l'organiste de Saint-Michel, en attendant de partir pour Londres, à l'automne. Il voulait, disait-il, se préparer pour le théâtre.

— Mais n'en soufflez mot à Stanville-House ! recommandait-il à Mme de Sourzy et à Lilian. Ils n'admettraient pas cette carrière-là, pour un parent des Stanville... Tout autre genre de travail, oui, cela rentre dans leurs idées. Alors que la plupart des gens, dans leur situation, rougiraient de laisser leurs cousins gagner leur pain en donnant des leçons, comme le feront mes sœurs et sans doute mes frères, eux trouveront cela parfaitement naturel. Lady Stanville s'en glorifia même en disant à ses amies, comme elle l'a fait déjà, paraît-il :

— Voyez, nous ne soutenons pas la paresse, nous autres. Mon fils travaille... Que ces petits O'Feilgen fassent de même.

Chaque fois que Lilian revenait de la « Maison des Rossignols », lady Stanville l'interrogeait sur ce qu'elle avait fait.

— J'ai joué avec Kathleen, Daisy et les petits garçons... Nous nous sommes promenés...

Mais elle se gardait de parler des leçons de musique, des petits concerts exécutés par les jeunes artistes, des duos chantés par Rosetta et son neveu Joe, — de toute cette gaieté affectueuse et charmante qui était le grand attrait de la demeure des O'Feilgen.

Les mois passèrent et l'hiver survint, obligeant Mme de Sourzy à demeurer au logis. Les forces l'abandonnaient de plus en plus. Elle souffrait en outre profondément de la situation qui lui était faite dans cette maison, des réflexions désagréables de lady Stanville, des critiques acerbes et toujours injustes dont était l'objet Lilian. Sa santé, avec une existence paisible et beaucoup de soins, aurait pu se maintenir plusieurs années encore. Mais elle la voyait s'altérer rapidement sous l'influence des pénibles froissements quotidiens, de l'angoisse que lui donnait le sort futur de Lilian, des privations dont elle souffrait dans cette demeure de multi-millionnaires, — car elle n'osait pas même demander du feu dans sa chambre, ou un bol de lait quand son estomac délabré refusait toute autre nourriture, par crainte des sèches réflexions de lady Stanville. (*A suivre*)

Marché de la Villette

Gros bétail : on cote à la livre nette :

Bœufs extra normands ou charollais, 4.30 à 4.60. Bons bœufs charollais, nivernais, bourbonnais, berrichons 4.10 à 4.25. Bœufs blancs grossiers, 3.90 à 4.05.

Génisses charollaises extra 4.35 à 4.60. Ordinaires, 3.90 à 4.20. Vaches, 3 à 4.30. Taureaux, 3.20 à 4.15.

Veaux : on cote à la livre nette : veaux gâtinais en bandes 5.70 à 6.25 et jusque 6.60 au détail. Veaux à robe blanche, 5.50 à 5.80. Veaux de service du Morvan, 5.40 à 5.75.

Moutons : on cote à la livre nette : agneaux extra southdown, 6.40 à 6.90. Moutons nivernais, bourbonnais, 5.50 à 6.15 ; Berrichons, 5.40 à 6.05. Brebis tondues, 3.40 à 5.

Porcs : on cote au kilo vif : porcs maigres extra, 7.20 ; maigres, 6.50 à 7.10 ; gras, 6.70 à 7.10. Coches, 4.50 à 5.50.

COURS OFFICIELS. — COURS DE CLOTURE AU KILO VIANDE NETTE

Bœufs. — 1e qualité, 8.70 ; 2e 8 ; 3e 6.60. Cours extrême, 9.20.

Vaches. — 1e qualité, 8.70 ; 2e 7.90 ; 3e 6.50. Cours extrême, 9.30.

Taureaux. — 1e qualité, 7.80 ; 2e 7.30 ; 3e 6.60. Cours extrême, 8.30.

Veaux. — 1e qualité, 12.40 ; 2e 11.90 ; 3e 9.70. Cours extrême, 13.00.

Moutons. — 1e qualité, 12.80 ; 2e 11. ; 3e 10. Cours extrême, 13.90.

Porcs. — 1e qualité, 10.14 ; 2e 9.58 ; 3e 8.28.

COURS APPROXIMATIFS AU KILO VIF

Bœufs. — 1e qualité, 5.22 ; 2e 4.48 ; 3e 3.30. Cours extrême, 5.70.

Vaches. — 1e qualité, 5.22 ; 2e 4.42 ; 3e 3.25. Cours extrême, 5.90.

Taureaux. — 1 qualité, 4.68 ; 2e 4.09 ; 3e 3.30. Cours extrême, 5.15.

Veaux. — 1e qualité, 7.44 ; 2e 6.90 ; 2e 5.33. Cours extrême, 7.80.

Moutons. — 1e qualité, 6.40 ; 2e 5.50 ; 3e 4.50. Cours extrême, 7.23.

Porcs. — 1e qualité, 7.10 ; 2e 6.70 ; 3e 5.80.

Amenés. — Bœufs, 1.437 ; vaches, 710 ; taureaux, 135 ; veaux, 1.206 ; moutons, 9.101 ; porcs, 3.709.

Invendus. — Veaux, 20 ; moutons, 150.

PHYSIONOMIE DU MARCHE

Vente facile sur gros bétail, moyenne en veau, lente en moutons, difficile sur les porcs.

Pailles et fourrages

MARCHE DE LA CHAPELLE

Les apports sont plus abondants qu'à l'ordinaire, ils comptent une cinquantaine de chargements. La vente est assez facile pour les beaux fourrages, par contre elle est calme pour les faibles qui baissent d'environ 5 francs sur samedi dernier.

En gares parisiennes, les pailles sont moyennement offertes, alors qu'en fourrages les disponibilités y sont modérées.

On cote

Paille de blé, 1r qualité, 125 à 135 ; 2e qualité, 115 à 120 ; 3e qualité, 95 à 105.

Paille d'avoine, 1r qualité, 115 à 120 ; 2e qualité, 105 à 110 ; 3e qualité, 90 à 100.

Paille de seigle, 1e qualité 125 à 135 ; 2e qualité, 115 à 120 ; 3e qualité, 95 à 105.

Luzerne, 1r qualité, 210 à 220 ; 2e qualité, 195 à 205 ; 3e qualité, 175 à 190.

Regain 1r qualité, 210 à 220 ; 2e qualité, 195 à 205 ; 3e qualité, 170 à 190.

Foin, 1r qualité, 190 à 200 ; 2e qualité, 170 à 180 ; 3e qualité, 150 à 160.

Les prix sus-indiqués s'entendent par 104 bottes de 5 kilos, rendues franco de camionnage et d'octroi, au domicile de l'acheteur dans Paris pourboire non compris.

Les droits d'octroi pour Paris sont aux 100 bottes de 12.50 pour les fourrages et de 7.50 pour les pailles.

Pour les fourrages les prix de première qualité s'entendent généralement pour les marchandises « à revenir » vendues hors marché.

Pommes de terre

MARCHE DES INNOCENTS

On se plaint de la pénurie du matériel de transport qui entravait les expéditions. La tendance générale est calme et même plutôt lourde.

Saucisse rouge de Bretagne, 60 à 65 ; saucisse rouge même provenance, 42 à 44 ; du Limousin, 45 à 48 ; rondes jaunes, 30 à 34 ; institut de Beauvais, 30 à 32.

BOURSE DE PARIS

du 15 octobre 1925

MARCHE A TERME

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Banq. de France	9200 ..	.. ..
— Algérie	3000 ..	975 ..
— Nat. Crédit	12 ..	07 ..
— Paris P.-Bas	1165 ..	1158 ..
— Union-Paris	38 ..	7.9 ..
Comp. Algérienne	9.4 ..	960 ..
Comp. Nat. Esc.	8.0 ..	865 ..
Crédit Com. France	610 ..	610 ..
— Fonc. Fr.	2 0 ..	1336 ..
— Lyonnais	1392 ..	3 8 ..
— Mobilier Fr.	455 ..	458 ..
Soc. Gén. Nom.	793 ..	794 ..
Rente Foncière	4 50	1630 ..
Suez act. capital	1189	2 40 ..
— Parts de Fond.	1 300	1 500 ..
— Soc. Civil.	1:581	16780 ..
Est	... ..	.. ..
Lyon	... ..	8 7 ..
Midi	... ..	... ..
Nord	930 ..	3.1 ..
Orléans	... ..	... ..
Santa Fé	1362 ..	1413 ..
Métro	.. ..	415 ..
Distribution Elec.	813 ..	823 ..
Comp. Gén. Elec.	383 ..	1383 ..
Thomson	3.3 ..	301 ..
Elec. Mét. d. Dives	1176 ..	... ..
Tréfil. du Havre	180 ..	182 ..

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Courrières	642 ..	642 ..
Lens	335 .	340 ..
Boléo	458 .	461 ..
Penarroya	1209	1273 ..
Platine	775	793 ..
Dabrowa	590 ..	377 ..
Financ. Pétrole	2.9 ..	209 ..
Pétroles Premiers	179 ..	179 ..
Kulhmann	4 8 ..	406 ..
Phosph. de Gafsa	883 ..	882 ..
Prod. Chim. Alais (Pechiney)	848 ..	836 ..
Messag. Marit.	111 ..	114 ..
Transatlantique	125 ..	126 ..
Voitures	699 ..	86 ..
Caoutc. Indo-Chine	1430 ..	1444 ..
Orosdi Back	92 ..	91 ..
Say	1840 ..	1836 ..
Union Europ. Ind. & Finan.	1172 ..	1165 ..
Russe Consolidé	21 8	22 10
— 3% 96	14 7	14 95
— 5% 1906	21 60	22 ..
— 4½ 1909	15 8	15 75
Turc Unifié	64 7	65 50
— 5% 1914	42 80	43 95
Banque Mexique	710 ..	697 ..

BANQUE A TERME

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Banque Ottomane	920 ..	915 ..
Créd. Fonc. Egypte	3122 ..	3176 ..
Congo Sup. aux Gr. Lacs Afric.	743 ..	741 ..
Nitrate Railways	1470 ..	1462 ..
Wagons-Lits ord.	979 ..	1025 ..
Centra Mining	1118 ..	1149 ..
Rio Tinto	1.40 ..	4830 ..
Azote	670 ..	17 5 ..
Lautaro	746 ..	749 ..
Pétrofina	1.0 0 ..	1 61 ..
Sucr. Egypte Ord.	984 ..	1025 ..
Tabacs Ottomans	474 ..	595 ..
Bakou	315 ..	2310 ..

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Caoutchouc	356 ..	352 50
De Beers ord.	1489 ..	1 05 ..
— Pref.	1435 ..	1449 ..
Hotchkiss	1214 ..	1205 ..
Malacca ord.	534 ..	524 ..
Mexican Eagle	104 50	106 50
Montecatini	216 ..	215 ..
Phosph. Tunisiens	4 5 ..	468 ..
Rand Mines	345 ..	346 ..
Tanghanyka	325 50	323 ..
Tharsis	455 50	461 ..
Transvaal	423 ..	425 ..
Tubize Priv.	493 ..	483 ..

PARQUET COMPTANT

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
3%	44 95	44 15
3% Am.	57 55	57 75
3½ % Am.	.. ..	.. ..
5 % 1915	55 30	54 25
4 % 1917	44 ..	43 50
4 % 1918	43 05	42 60
5 % 1920	72 25	72 20
6 % 1920	65 3	64 50
Et. 4 % 1912	2.6 ..	225 ..
— 5 % 1919	245 50	244 ..
Bons Trésor 1922	486 ..	485 ..
— Févr. 1923	491 ..	490 ..
— Sept. 1923	499 ..	4.9 ..
Oblig. décennales: 1919-1929	78 50	77 75
— 1922-1932	.. ..	.. ..
Crédit Nat. 1919	318 50	312 ..
— — 1920	331 ..	323 ..
— — 1924	367 ..	355 ..
— — 1921	430 ..	425 ..
— Févr. 1922	474 50	473 ..
— Juil. 1922	469 50	467 ..
— Janv. 1923	370 ..	366 ..
— Juin 1923	381 ..	3 9 ..
Meurthe et Moselle	342 ..	348 ..
Meuse (Recons.)	349 ..	347 ..
Nord 6 %	354 ..	354 ..
Ville d'Albert 6%	.. ..	... ..
— Reims 1921	358 ..	362 ..
— Verdun 6%	3 6 ..	360 ..
— Mulhouse 1922	345 ..	338 ..
Forges Jeumont	382 ..	3 2 ..
Et. Elect. N.-E.	350 ..	348 ..
Eglises Dévas	347 ..	345 ..
Grosse Métallurgie	350 .	350 ..
— Nouv.	... ..	345 ..
Cail. Fives-Lille	359 ..	3 0 ..
Houillères Nord	359 ..	345 ..
— 1922	370 ..	350 ..
Indust. Sucr. Fr.	351 ..	355 ..
— 1922	349 ..	366 ..
Indust. Text. R. Div	345 ..	347 ..
— Alsac 6%	345 ..	345 ..
— 1922	360 ..	355 ..
Métallurgie Sin.	342 ..	3 2 ..
Mines Lens 6 %	4 5 ..	406 ..
Saint-Gobain 1921	49 ..	... ..
Usines Sin. 6 ½	385 ..	... ..
Nord Sud	195 ..	1 7 ..
Omnibus	587 ..	585 ..
Tabacs des Philip.	4499 ..	4580 ..
Commentry Fourch.	789 ..	782 ..
Fives Lille	1511 ..	1501 ..
Schneider	1085 ..	1100 ..

VALEURS		Cours de la veille	Cours du jour
VILLE DE PARIS	1865 4%	705 ..	702 50
	1871 3%	310 ..	308 ..
	— Quarts	83 ..	83 ..
	1875 4%	361 ..	362 ..
	1876 4%	355 ..	340 ..
	1892 2½ %	160 .	168 ..
	— Quarts	50 50	51 ..
	1894-96 2½	166 ..	168 ..
	— Quarts	47 25	49 50
	1898 2%	195 ..	191 ..
	— Quarts	52 25	53 75
	1899 Métro	190 ..	190 ..
	— Quarts	47 75	47 75
	1904 Métro	200 ..	200 .
	- Cinquième	43 ..	42 25
	1905 2¾ %	315 ..	314 ..
	— Quarts	76 50	.. ..
	1910 Métro	170 ..	167 50
	— Demie	82 .	82 .
	1910 3%	164 ..	164 50
	— Quarts	42 ..	42 75
	1912 3%	166 ..	162 ..
	1919 5%	260 ..	262 ..
	- Cinquième	64 ..	62 ..
	1921 5¾ %	395 ..	394 ..
Aniche		11 8 ..	1110 ..
Maries		425 ..	430 ..
Makta El Hadid		5830 ..	59.0 ..
Etabl. Poulenc		736 ..	731 ..
Saint-Gobain		3470 ..	3485 ..
Bénédictine		8500 ..	8125 ..
Cusenier		2575 ..	29 5 ..
Dist. Indo-Chine		3074 ..	3190 ..
COMMUNALES	1879	400 ..	400 ..
	1880	424 ..	424 25
	1891	195 ..	195 ..
	1892	212 ..	207 ..
	1899	200 ..	200 ..
	1906	212 ..	212 ..
	1912	116 ..	116 ..
	1920	310 ..	305 ..
	1922 L.	312 ..	312 ..
	1922 N L.	.... ..	... ..
FONCIÈRES	1879	431 ..	437 ..
	1883	193 75	190 ..
	1885	206 .	205 50
	1895	216 ..	215 ..
	1903	2.3 50	223 25
	1909	120 ..	121 ..
	1913 3½ %	221 ..	221 ..
	— 4%	325 ..	324 50
	1917	185 ..	184 ..
	1921	349 ..	358 ..

BANQUE COMPT.	Cours de la veille	Cours du jour
Royal Dutch	35310 ..	585 ..
Royal Dutch 1/10	3 ..	3975 ..
Shell	489 ..	492 ..
Monaco	7835 ..	7960 ..
Monaco 1/5	1520 ..	1531 ..

CHANGES APRÈS BOURSE	Cours de la veille	Cours du jour
Londres	107 75	108 10
New-York	22 27	22 33

CHANGES	Cours de la veille	Cours du jour
Londres	107 65	108 25
New-York	22 20	22 40
Allemagne	527 75	529 75
Belgique	101 12	145 ..
Espagne	319 ..	320 50
Hollande	894 ..	896 50
Italie	87 ..	87 60
Suède	597 ..	597 50
Suisse	428 ..	429 25

Conseils aux nouveaux pauvres, pour les aider à vivre. Brochure in-16, fr 2.75 chez l'auteur 1 Villa Edward-Marcel, à Wimereux (P.-de-C.).

Concerts de T. S. F. d'aujourd'hui vendredi

« RADIO-PARIS »

12 h. 30, radio-concert Lucien Paris : 1° Bunny, marche, Gilsourt ; 2° Cordon rouge, valse, Marius Blano ; 3° Mazurka, solo de violon, Wieniewski ; 4° Danse javanaise, Snœck ; 5° L'Anneau d'argent, Chaminade-Charmettes ; 6° La Fileuse solo de violoncelle, Dunkler ; 7° On the nile, fox-trott, Jack Rymer-Emte ; 8° Manon fantaisie, Marrenet-Tavan ; 9° Danse de Velka, L. Darimont- V. Winckel ; 10° La Précieuse, solo de violon, Couperin-kreisler ; 11° Méditation, Gilbert Beaume ; 12° A Naples, Jean Darimont; 13° Elégie, solo de violoncelle, Massenet ; 14° Deux danses espagnoles, Rodolphe Berger ; 15° Nelely, fantaisie, M. Lattes-Mouton.

A 20 h. 30 : radio-concert organisé par Radio Art et Pensée, avec le concours de Mlle Madeleine de Valmalete, pianiste, Mme Jane d'Orsay cantatrice et M. Martin, baryton · impresario, Marcel de Valmalete, en exclusivité :

1° a) Nocturne en fa dièze mineur, Chopin ; b) Trois études, Chopin, Madeleine de Valmalete 2° Causerie par M. Georges Lecomte, de l'Académie Française ; 3° a) Complainte de la Glu, A. Chapuis ; b) Mai, R. Hahn, Mme d'Orsap ; a) Duo de Véronique (De ci-de là), A. Messager; b) Duo du Grand Mogol (Dans ce beau palais), Audran, Mme d'Orsay et M. Martin ; 4° Chansons de Paris et de Montmartre, par Dominique Bonnaud, de la Lune Rousse , 5° Radio-communiqué auto, aéro et sports ; 6° Œuvre de M. Georges Migot, compositeur ; chants sur des poèmes de Gustave Kahn, Tristan Derême, Tristan Kingsop et des poèmes japonais, Mlle Marcelle Gérard accompagnée au piano par Mme d'Aleman ; 7° Dialogue poru violon et piano, Mme C. Slohan-Psichari et Mlle Yvonne Lefébure, prix d'excellence au Conservatoire ; 8° a) La Chasse, Litz ; b) La Marguerite au rouet, Schubert-Litz ; c) Etudes de concert, G. Pierné, Madeleine de Valmalete ; 9° Poèmes à une et deux voix, Verlaine, Lecomte de l'Isle, Valmy Baysse, etc..., M. Georges Saillard, Mme Nivette-Saillard, de l'Odéon.

TOUR EIFFEL

De 18 à 19 heures, radio-concert avec le concours de M. Paul Dermée, homme de lettres, de Mlles Falcou-Dossin, cantatrice de la Gaîté Lyrique ; Alice Andrieu, pianiste ; M. René Devaux, violoniste, 1er prix de l'école supérieure de musique.

Programme : Le courrier littéraire, par M. Paul Dermée ; La chasse (Mondonville) violon ; Mumure des bois (Braungart) Mlle Andrieu ; Pastorale (Joseph Haydn) Mlle Falcou-Dossin ; Allegro de la sonate en sol (J.-B. Bach) violon La Loreley (Listz) mélodie par Mlle Falcou-Dossin ; Cantabile (Widor) piano ; Un dimanche, chant Mlle Falcou-Dossin ; Matin d'avril (Paul Fiévet) piano, Mlle Andrieu.

A 18 h. 55, les dernières nouvelles.

ECOLE SUPERIEURE DES P. T. T.

A 14 heures radio-diffusion du concert symphonique donné salle Saint-Didier.

Programme : I want to be happy (Youmans) ; La rose noire (Aubry) ; Pas sur la bouche (Yvain) ; I moi occhi (Benincontro) ; Roses de Picardie (Wood Chapelier) ; Passing of Salommé (Joyce-Salabert) ; Phi-Phi, fantaisie (Christiné) ; Le songe d'Aziyadé (F. Salabert) ; Le beau voyage (Jacobi-Letorey); Bambolina (Lehar-Ltooray) ; Fleur d'amour (Padilla).

A 20 h. 30, chronique théatrale par M. Emmanuel Glaser · à 20 h. 45, causerie « Au sujet des accidents de chemins de fer » par M. le docteur Legrain, médecin-chef honoraire des asiles de la Seine.

A 21 hures, radio-diffusion du concert symphonique donné salle Saint-Didier.

Programme : Somebody me love (Gersvin) Monsieur Dumollet, fantaisie (Urgel) ; La princesse aveugle (Linka-Fietter) ; Troublez-moi, fantaisie (Morett) ; Pizzicato (F. Salabert) ; Valse des Libellules (Letorey-Lehar) ; L'Arlésienne, intermezzo, menuet tarandole (Bizet) ; Cortège antique (Hermitte) ; Sonja (Partos Gracey) ; Par pitié mélodie russe (Gracey) ; La trompette de bois (Scotto).

ÉTRANGER

LONDRES

A 13 heures : Signaux horaires de Greenwich ; Musique pour le lunch de l'Hôtel Métropole ; à 15 h. 45 ; Concert par le « Pollo's Concert Society » ; A 16 h. 45 : Trio de la station et chant ; à 17 h. 15 : Emission pour les enfants; musique de danse ; Une autre aventure de Pe-tor Pannikin ; à 18 heures : Musique Vivian Fostor (le vicaire de la gaieté) dans une de ses créations ; à 19 heures : Signaux horaires du Big Ben ; Bulletin météorologique ; Nouvelles générales ; Transmission par toutes les stations The Foudling Hospital, causerie par Allens Walker ; A 19 h. 25 : Musique ; à 19 h. 25 · Comédie musicale ; à 19 h. 50 : Radio sounds, concours organisé par le popular Wireless, transmission par toutes les stations excepté Belfast ; à 19 h. 30 : Extraits de la comédie musicale « Dear little Bill » relayé du Théâtre de Shaftesbury, Londres. Transmis par toutes les stations excepté Belfast ; à 22 heures : Signaux horaires de Grenwich ; Bulletin météorologiqeu ; Nouvelles générales ; Nouvelles locales ; à 22 h. 30 : Récital de chants anglais connus.

Un conseil aux rentiers

Trouver à la fois un intérêt rémunérateur et une sécurité absolue, voilà le double but de tout rentier. A ce double point de vue LA NATIONALE VIE (Entreprise privée, assujettie au contrôle de l'Etat), fondée en 1830, s'impose au choix raisonné de tous ceux qui veulent augmenter leurs revenus et remédier à la vie chère en souscrivant une rente viagère. D'une part, en effet, la Nationale applique les taux très avantageux des derniers tarifs ; de l'autre, elle présente des garanties exceptionnelles, grâce à une situation financière de premier ordre ,résultat d'un siècle de gestion économe et prudente.

Renseignements confidentiels et prospectus gratuits. S'adresser au Siège Social, 2, rue Pillet-Will, à Paris, et chez les agents généraux en province, et notamment à :

M. PREVOST, 19, rue La-Fayette ;
M. DUFRESNE, correspondant, 21, rue Charles-Roy, à Nevers ;
M. GUILLERAULT et VATAN, à Cosne.
M. LEHAUSSOIS, route d'Armes, à Clamecy.

Une excellente recette

Pour faire soi-même un bon vin fortifiant, rien n'est plus facile : Achetez chez votre pharmacien un flacon de Quintonine, que vous verserez dans un litre de vin de table. Instantanément, vous obtiendrez le meilleur fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs et guérir la faiblesse, la fatigue, le surmenage, l'anémie et la neurasthénie. La Quintonine est un extrait concentré à base de quinquina-kola, coca, cacao, fer et glycérophosphate de chaux. Elle est cinq fois plus active que l'extrait de quinquina et d'un goût plus agréable, le flacon, 3 fr 25. Pharmacie Reuillon, et Pharmacie Nouvelle, rue des Ardilliers, Nevers, Léchevin, à La Charité.

L'ANGOISSE DES MAUX D'ESTOMAC

Assombrit votre Existence.

Prenez de la Magnésie Bismurée et ne craignez plus les troubles digestifs. La Magnésie Bismurée vous assure une digestion normale et sans douleurs en neutralisant presqu'instantanément l'excès d'acidité stomacale qui est pour ainsi dire toujours la cause des maux d'estomac. Vous ne connaîtrez plus ni brûlures, ni lourdeurs, ni aigreurs, ni flatulence, etc., etc., si vous prenez une demi-cuillerée à café ou un cachet de Magnésie Bismurée (marque déposée) après les repas. Dans toutes les pharmacies. Satisfaction garantie ou argent remboursé.

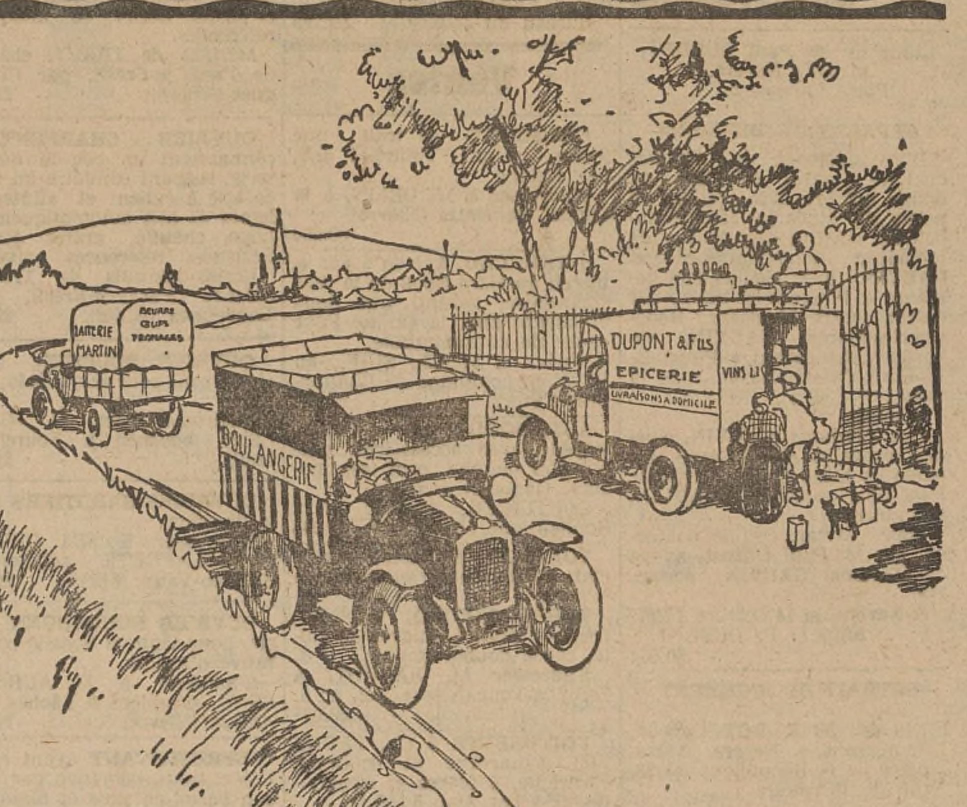

Aux Commerçants des Campagnes

Conseils pour vos Voitures.

C'est pour pouvoir effectuer plus fréquemment et plus rapidement vos tournées dans les villages environnants que que vous avez acheté une automobile.

Le service même que vous attendez de ce véhicule fait de sa sécurité de marche une chose absolument essentielle.

Vous ne pouvez, en effet, vous exposer à des pannes fortuites, voire même à de simples ennuis de fonctionnement, qui rendraient irréguliers vos passages dans les villages et vous feraient, de ce fait, bientôt perdre votre clientèle.

Comment assurer la sécurité de marche de votre Voiture et son entretien économique ?

Uniquement par un graissage correct qui, en supprimant la plupart des causes de pannes, empêchera également l'usure prématurée des organes de votre moteur.

Nos huiles " Gargoyle Mobiloil ", extraites des meilleurs pétroles bruts, sont le produit de notre expérience plus que cinquantenaire de la lubrification. Elles constituent la meilleure des protections contre les pannes et l'usure prématurée des moteurs.

Demandez-nous l'envoi gratuit de notre " *Guide de Graissage* ". Vous y trouverez les conseils les plus utiles et l'indication du type de "Gargoyle Mobiloil" qui convient à votre voiture.

GARGOYLE
Mobiloil
Consultez notre Tableau de Graissage

Vacuum Oil Company
SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE
34, Rue du Louvre. — PARIS
AGENCE DE LYON :
49 & 51, Cours de la Liberté

Pour envoi gratuit de la brochure "Guide de Graissage"
Nom :
Adresse :
Vacuum Oil Company
34, Rue du Louvre
PARIS

29 P

FACULTE DE DROIT DE DIJON

Une session d'examens s'ouvrira le 4 novembre pour les candidats autorisés à s'y présenter ou ajournés à la session de juillet. Ils s'inscriront du 15 au 20 octobre. L'inscription peut se faire par correspondace (sur papier timbré) adressée au secrétaire et indiquant lisiblement l'adresse et, s'il y a lieu, l'option.

Les examens de licence auront lieu aux dates étrit le 4 novembre, oral le 7 ; deuxième année écrit le 4 novembre, oral le 7 ; deuxième année écrit le 6, oral le 9 ; troisième année, écrit le 7, oral les 9 et 10.

La matière faisant l'objet de la deuxième composition de chaque année sera portée à la connaissance des candidats le 26 octobre par affiche apposée à la Faculté, insertion dans les journaux et avis aux Facultés libres.

LES ANNALES

Tristan Bernard a composé pour les lecteurs des *Annales* une série de mots croisés qui commencent à paraître dans le numéro de cette semaine et seront dotés de prix importants. Ce numéro contient, parmi vingt excellents articles d'actualité, des pages de Gustave Simon sur l'histoire de *Cromwell*, de Georges Montorgueil sur l'Imprimerie Nationale, d'André Rigaud sur le Concours d'Eloquence des Camelots, etc. En vente partout ; 0 fr. 90.

LES STAGES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS A L'ETRANGER

Communiqué de la préfecture de l'Allier

Les jeunes gens pourvus de connaissances commerciales et industrielles théoriques et pratiques, notamment ceux qui sortent des écoles d'enseignement technique ou qui ont suivi des cours professionnels, peuvent, après s'être initiés en France, pendant quelque temps à cette pratique et s'ils parlent suffisamment une langue étrangère, aller accomplir un stage commercial et industriel avec le patronage moral et financier du sous-secrétariat d'Etat de l'enseignement technique.

Leur placement est opéré après entente entre les régions économiques et associations et les attachés et agents commerciaux.

Ils trouveront dans les représentants du ministère du commerce (attachés, agents commerciaux), qui leur auront procuré une place, un guide, un protecteur et même un aide.

Pour tous renseignements s'adresser, soit au sous-secrétariat d'Etat de l'enseignement technique, 101, rue de Grenelle, 1er bureau, soit, à l'office national du commerce extérieur (secrétariat de la commission des stages commerciaux et industriels) 22, avenue Victor-Emmanuel III, à Paris, soit au siège de la Chambre de Commerce et de la région économique.

VERMICELLES
FERRAND & RENAUD
Délices
La Marque de Qualité

30

Réjouissez-vous !

Réjouissez-vous. Voici l'occasion de vous habiller de neuf, vous et votre fils, avec

Élégance et économie

En effet, la Maison BOREL vient de réunir chez elle une superbe collection de vêtements — hommes, jeunes gens, enfants — qu'il faut voir avant de monter votre garde-robe d'hiver.

Les prix ? En voici quelques-uns dont nous vous laissons juge...

Pardessus droit ou croisé mode en belle draperie nuances nouv[lles]	190 295	150 245	99 225
Raglan ample droit ou croisé se fait également avec martingale	175	145	110
Tissus souple, très élégant nuances marron, gris ardoise, beige et marengo	325	275	250

MAISON BOREL
CHAZERAIN, Successeur
85, Rue du Commerce — NEVERS
"CHAZERAIN HABILLE BIEN"

FEUILLETON de PARIS-CENTRE -185-

Les Rayonnants

Par René d'ANJOU

(Suite)

— Nul n'y comprendra rien, et les grands quotidiens ne publient pas de choses mystérieuses.

— Il ne s'agit pas de cela. J'ai fait insérer dans une feuille importante de toutes les capitales de l'Europe, la phrase conventionnelle, afin d'aviser les chefs internationaux de nos Comités. Beaucoup ont répondu.

— Alors combien pensez-vous avoir d'adeptes ? La maison est petite.

— Elle est suffisante. Ceux qui viendront sont les représentants des groupes, ils emporteront et publieront respectivement chacun chez eux les décisions arrêtées. Tous annoncent leur joie de venir voir la sœur des Romaleski..., seulement elle ne leur fera pas, j'espère, le même accueil qu'à moi.

— Je n'en sais rien. Elle n'a guère lieu d'être charmée des procédés de violence employés vers elle. Sans moi, elle se serait enfuie. C'est une nature farouche et hautaine.

— Je tâcherai de l'amadouer ; n'y a-t-il aucune prise sur elle, à son âge, on aime les hommages .

— Cela dépend par qui ils sont offerts.

Le compagnon regarda Circé :

— On est bien aristocrate ici.

— On reste ce qu'on est né. Nul n'a jamais pu changer ses ancêtres. Et croyez-moi, ceux qui aiment les pauvres, les simples, les humbles, ce sont justement les mieux nés. Ainsi Mariska est adorée ici de ceux qui nous servent. Elle sait leur parler avec douceur et la manière dont elle commande est si naturelle qu'elle n'est jamais choquante. Qu'avez-vous donc au front ?

— J'ai fait une chute, j'ai dû passer huit jours au Mans, j'avais la fièvre, mais c'est fini. Il me reste une inquiétude. J'ai cru reconnaître dans le train un homme qui devait être mort : Georges Irascho.

— Je ne l'ai jamais vu. Le capitaine de la Garde impériale à Arétow portait ce nom, je ne suppose pas qu'il s'agisse de lui.

— Je n'en sais rien. Celui dont je parle serait l'ennemi mortel des Romaleski.

— Et de leur sœur ?

— Je ne sais pas. Après s'être battu avec les deux frères Fédor et Boris, il a été tué..

— On peut ressusciter... depuis Lazare, il est vrai, ce n'a pas été fréquent. Où comptez-vous loger ?

— Mais ici.

— Cela ne plaira pas à la Princesse.

— Où voulez-vous que j'aille ?

— Il ne manque pas d'hôtels à Angers.

— On me demandera mon nom, d'où je viens, où je vais...

— Je suppose que vos précautions sont prises.

— En France je suis mal à l'aise. Dans le train, déjà un Monsieur m'a interpellé, s'est étonné que je ne sois pas soldat. Je m'en suis tiré en ôtant mon chapeau pour montrer mon front bandé. Alors il s'est excusé, m'a cru blessé de la guerre bien que je ne sois pas en uniforme. Si j'étais pris ce serait le conseil de guerre , je suis en réalité déserteur, mon frère aussi.

— Raison de plus pour ne pas habiter ici.

— Vous n'êtes pas hospitalière.

— Je suis prudente. Vous allez diner et mon domestique vous conduira à un hôtel en ville. Vous prendrez le tramway, soyez tranquille, on n'attellera pas Moroton.

— Moroton ?

— Notre cheval si vous le préférez.

— Il s'appelle Moroton ! Il est complet

Pendant que cette conversation peu amène se tenait entre les deux acolytes de la Stelle Negra, Mariska se promenait lentement dans l'allée des Magnolias. Elle aimait cette avenue ombragée où les grandes fleurs blanches mettaient au milieu des feuilles rigides des beaux arbres une note éclatante. Le parfum s'en épandait jusqu'à la maison.

La solitaire — elle l'était d'âme — marchait, son chapeau de paille en main, elle laissait la brise se jouer dans ses cheveux bruns. Le soleil était déjà disparu, en fin de septembre l'automne amène la nuit hâtive et la jeune femme aimait cette heure tranquille, apaisante des fins de jour. La campagne était muette, chansons des vendangeurs, les vieillards, les femmes et les enfants qui travaillent aux champs n'avaient plus la voix pour lancer des airs gais, ils usaient leurs forces en lutte avec cette terre productive, tandis que les leurs, pères, époux, frères, usaient les leurs envers l'ennemi tenace. On entendait de temps à autre le roulement d'un lourd camion américain sur la route, les cloches de l'église Saint-Maurice répétant à chaque heure leur carillon : « Inviolata integra et casta es Maria ». L'exilée écoutait cet air chantant qui lui rappelait le monastère de Sancta Maria Gloriosa. Elle avait dépassé le dernier tournant de l'avenue en forme d'S et elle apercevait la trouée plus claire au bout. Appuyée à la barrière se dessinait la silhouette.

Un soldat américain sans doute, il y en a souvent à errer aux alentours, ils sont heureux d'échanger un mot en leur langue. Mariska les accueillait en amis, ces braves d'Outre-Océan venus en France ramenés par le plus rare des sentiments : la gratitude. Elle allait dire : « Good evening », lorsque la parole se glaça sur ses lèvres, aucun son ne put sortir de sa gorge contractée, elle s'arrêta frémissante :

— L'apparition de la crypte du couvent !

Elle ferma les yeux, passa la main sur son front :

— Je rêve, je suis encore hallucinée.

Elle releva les paupières, elle fit un pas. Le fantôme lui tendait les mains pr dessus la barrière.

— Georges ! ombre ou réalité, pourquoi venir troubler mon cœur.

— Pour vous montrer tout l'amour du mien, Mariska.

D'un bond il sauta la barrière. Elle eut un recul.

— Ne fuyez pas, chère bien-aimée, je reviens des confins de l'autre monde, mais je suis encore de celui-ci, n'ayez donc pas peur. Ecoutez-moi.

— Je ne puis ni ne dois vous écouter, Georges, nous sommes deux étrangers. Si un lien nous a unis pendant quelques heures, il est rompu.

— Non, Mariska. Il est brisé devant les hommes qui ont prononcé notre divorce, mais il demeure devant Dieu qui a écouté notre serment fait — avouez-le — de tout notre cœur, au pied de l'autel.

— Vous savez bien, pauvre insensé, quel abîme nous sépare.

— Non, Mariska, voulez-vous m'écouter, venez sur ce banc, nous sommes seuls. Si j'ai été jadis coupable, je ne l'ai été que d'inertie, j'avais seize ans. J'ai assisté au crime de mes frères d'armes vis-à-vis des vôtres, je ne l'ai ni provoqué ni aidé. Vos frères ont voulu me tuer. S'ils n'y sont pas arrivés c'est que réellement une intention providentielle s'est montrée. Ne le pensez-vous pas ?

— Peut-être.

— J'avais successivement contre moi vos trois frères, l'un m'a traversé la gorge avec son épée.

Mariska eut un mouvement nerveux qui lui fit malgré elle presser le bras de Georges assis près d'elle. Il en profita pour saisir en les siennes la main de la jeune femme. Il continua : Le gard'en ou campo me souleva pour aller me jeter dans la tombe creusée d'avance, près de laquelle avait lieu le duel à mort. Il crut entendre un faible soupir ; il me posa sur l'herbe et attendit. Vos frères étaient déjà loin, ils avaient en passant averti les moines de Narval de venir dire une prière pour un mort. Ces moines arrivèrent, ils virent un mourant, le prirent sur leurs épaules et, avec l'aide de Dieu, ils purent le rappeler à la vie. N'est-ce pas là, mon amie, une expiation suffisante ? Je restai longtemps inerte, sans voix, mon esprit côtoyait les limites éternelles et de si près... que de l'autre côté — celui du Bon Dieu — votre père et votre mère semblaient me sourire. Ils ne m'attiraient pas, au contraire, leur geste me montrait la terre, le retour vers l'humanité, vers vous... Ils n'avaient ni haine, ni colère, ils me regardaient avec une douce pitié. Je restai une année au couvent, j'avais presque désappris à parler.

Il s'arrêta. Au loin on entendait des appels éperdus : « Princesse Mariska ! Princesse Mariska ! où êtes-vous ?

— On me cherche, Georges, fuyez, vous êtes ici dans un repaire de bandits.

— Dont je veux vous arracher, Mariska.

— Impossible, j'ai donné ma parole de ne pas fuir.

— Vous ne fuirez pas, je vous enlèverai, moi, votre mari.

— Princesse Mariska ! Princesse Mariska !

Circé apparaissait au tournant de l'allée elle gesticulait affolée.

Le banc sous les magnolias était invisible dans la nuit tombante derrière les gros troncs ombragés.

— Adieu, Georges, cachez-vous, partez quand j'aurai emmené ma geôlière. Adieu.

— A demain, chère bien aimée, ici à la même heure.

Elle ne répondit pas, il mit chaudement ses lèvres sur la main qu'il tenait.

La jeune femme se dégagea, son cœur bondissait, une chaleur de vie circulait dans ses veines, elle marcha vers Circé et d'une voix cinglante :

— Hé bien, qu'avez-vous, Madame, vous poussez des cris d'orfraie.

— Oh ! j'étais horriblement inquiète.

— Veuillez vous calmer, s'il me plait de rester le soir à respirer le parfum des magnolias, en quoi cela vous incommode-t-il?

— Je redoutais quelque accident.

— Dites plutôt une fuite. Ce parc n'offre aucun danger. Vous ne pouvez donc pas comprendre la valeur d'une parole donnée. Allez, Madame, je rentrerai à l'heure qui me conviendra.

Et, sans s'occuper de l'affolement de sa compagne, Mariska se dirigea du côté du potager.

— Vous allez prendre froid, les soirées deviennent fraiches.

— Rassurez-vous.

— La lune se levait très claire, la sœur des Romaleski marchait entre les allées bordées de buis, le jardinier remettait par prudence les cloches sur ses melons :

— J'ai peur d'une gelée blanche, expliquait-il.

— Voulez-vous me [illegible] une grappe de raisin, Rémy, dit [illegible] la promeneuse, j'ai très envie de diner ici.

— Rien qu'avec un raisin, Madame ?

— Mais c'est parfait. Ajoutez-y une pêche et un brugnon, c'est le meilleur repas qu'on puisse faire.

— Princesse, insista Circé, Princesse, vous voulez me désespérer.

— Nullement Madame, allez donc vous mettre à table avec vos amis, je n'ai pas l'intention de partager vos agapes. Celles-ci sont infiniment meilleures. Si vous saviez comme je vous saurais gré de me laisser tranquille !

La pauvre Marquise s'en alla les yeux remplis de larmes, pendant que l'obligeant Rémy Poire apportait sur de larges feuilles luisantes de kakis, les fruits demandés, et retournait ensuite chez lui.

Enfin seule, l'âme vibrante, Mariska se trouva heureuse comme depuis longtemps elle ne l'avait été. Au bout d'un instant, Selam, le valet fidèle qui suivait partout la Marquise, vint lui présenter un manteau. Il le lui posa doucement sur les épaules, sans oser parler, elle le remercia d'un sourire. Cet homme, entre tous ces déclassés, jaloux, aigris, assoiffés de vengeances, qu'étaient les compagnons de la Stelle Negra, était le seul qui lui inspira une certaine sympathie. Il la servait avec

(Voir la suite en page 6)

Officiers Ministériels

Etude de Me Paul DUBOST, avoué à Nevers, Place Carnot, n° 1.

SEPARATION DE BIENS

D'un jugement du tribunal civil de Nevers, en date du douze octobre 1925, rendu au profit de Madame Jeanne-Madeleine MARICHAL, épouse de Monsieur Rene-Charles-Marcel GAUVIN, avec lequel elle demeure à Pougues-les-Eaux, par défaut contre Monsieur René-Charles-Marcel GAUVIN, industriel, demeurant à Pougues-les-Eaux (Nièvre), avenue de la Gare

Il appert :

Que Madame GAUVIN, susdénommée, a été déclarée séparée de biens d'avec Monsieur René-Charles-Marcel GAUVIN, son mari.

Pour exrtait certifié conforme par Me Paul Dubost, avoué de Madame GAUVIN, soussigné.

A Nevers, le 14 octobre 1925.

Signé : P. DUBOST.

30.034

EXTRAIT DE JUGEMENT

Etude de Me E. ROY, avoué, demeurant à Nevers, 3 bis, place de la République, et 23, rue de l'Oratoire.

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de première instance de Nevers, en date du douze octobre mil neuf cent vingt-cinq, enregistré.

Entre : Madame Alice JARRY, épouse de Monsieur François LIVET, ancien marchand de vins en gros, avec lequel elle est domiciliée de droit à Nevers, 15, rue de Billereux,

D'une part.

Et 1° Ledit Monsieur François LIVET, sus-nommé, et 2° Monsieur Vital BOSQ, agrée près le tribunal de commerce de Nevers, demeurant dite ville, 3, rue de Nièvre, pris en sa qualité de syndic définitif de la faillite de Monsieur François Livet, sus-nommé.

Il appert :

Que la séparation de bien a été prononcée d'entre Monsieur François LIVET et Madame Alice JAPRY, son épouse.

Pour extrait :

Signé : ROY.

Nevers, le 15 octobre 1925.

29.950

Agents d'Affaires

AGRICULTEUR achèterait domaine rapport Nivernais, van, Berry, Charollais, Bourbonnais, Bourgogne, Touraine ou Sud-Est. Ecr. COMTANT, n° 233.675 R Vivienne 15, Paris. 29557

SUIS ACHETEUR
Dans la région
D'UNE FORET BOIS DE CHENE
de 50 à 100 hectares
Faire offre à M. LAMADON, bois, à Mornay-Berry (Cher). 30.036

Locations

ON DEMANDE

APPARTEMENT à louer, 3 ou 4 pièces.
Bureau du journal. 29.921

ON OFFRE

CHALET 7 pièces, avec jardin, à 7 km. de Nevers.
Bureau du journal. 29.729

Ventes

2 **JUMENTS** de trait, une 9 ans, pleine ; l'autre 4 ans, pas dressée.
S'adresser à M. DELIN, à la Lande, Saincaize (Nièvre). 30.008

1 **TAUREAU**, âgé de 5 ans ½, inscrit au Herd Book de la race Charolaise, garanti très doux et faisant bien la saillie. Pour cause de consanguinité.
S'adr. à M. Ch. SUIF, au Pavillon, commune de Challuy, près Nevers. 29.886

AUTOMOBILE 10 chevaux, torpédo avec accessoires, parfait état marche, prix très modéré. Occasion à saisir.
COUTURIER, plateau de la Bonne-Dame, Nevers. 29.595

TORPEDO, 2 places, parfait état de marche, cause double emploi.

TORPEDO FORD, 4 places, très bon état, à enlever de suite, cause double emploi.
S'adresser M. BAUDOT, à Cercy-la-Tour (Nièvre), tél. n° 6. 29.975

VOITURETTE 6 CV. ZEBRE 1921, démarrage et éclairage électrique, 2 places et strapontin, très bon état. 5.500 fr.
M. Pierre CHAUCHARD, à Pouzy-Mésangy (Allier). 29.896

CHENARD ET WALKER, conduite intérieure, 10 CV. 1925, 3.000 ki. Occasion cause double emploi.
S'adresser au Garage NANDROT, rue de Paris, Nevers. 29.813

JOLI POELE de vestibule en fajence émaillée, pour chauffage au bois. Prix réduit.
S'adresser 23, rue de Paris, Nevers. 30.037

PIANO, bonne marque.
S'adresser à M. GINOUX, 64, rue de Nièvre, Nevers. 30.004

BARAQUE de 13 m. × 3 m. 50, très bon état, facile à démonter, couverte en tôle ondulée.
M. BEURRIER, à Chevannes, par Nevers. 29.824

BARAQUE EN BOIS démontable, servant de maison d'habitation.
Bureau du journal. 29573

Personne

ON DEMANDE

COURTIER actif, pour Nevers. **SITUATION INTERESSANTE** offerte par la Cie du SOLEIL, fixe important et commissions.
S'adresser à M. D'ASSIGNY, 3, rue de la Basilique, Nevers. 29.757

BOUVIER, jardinier sérieux, logé, région Brout-Vernet (Allier).
Bureau du journal. 30.011

BON COMPTABLE agricole, pour remplacement un mois.
Ne pas se présenter, écrire bureau du journal. 29.722

COMPTABLE professionnel agricole et surveillant personnel, célibataire, très bonne situation à la campagne, références exigées. Ne pas se présenter, écrire au marquis de TRACY, château Paray-le-Frésil, par Chevagnes (Allier). 29.848

OUVRIER MAÇON, pour entretien propriété, place tranquille et stable. Logé, chauffé, et jardin. Ecrire en indiquant références.
Marquis de TRACY, château de Paray-le-Frésil, par Chevagnes (Allier). 29.847

OUVRIER CHARPENTIER, connaissant un peu la menuiserie, sachant conduire un banc de scie à ruban et affûter les lames de scie automatiquement. Logé, chauffé, grand jardin. Sérieuses références exigées.
Ecrire Marquis de TRACY, château Paray-le-Frésil, par Chevagnes (Allier). 29.849

OUVRIER BOUCHER, principalement pour servir à la boutique.
S'adresser chez M. GUILLION, boucher à Fourchambault. 29.924

OUVRIERS SABOTIERS pour le finissage.
S'adresser à MM. PIRDON et DELAPORTE, saboterie à Sury-en-Vaux (Cher). 29.938

OUVRIER BOULANGER, marié, pour tenir la Société coopérative d'Anlezy.
S'adresser à M. AUROUSSEAU, président à Fâches, par Anlezy (Nièvre). 29.931

REPRESENTANT ayant clientèle et auto, demandé par Maison tissus en gros et manufacture chemises, pour Côte-d'Or, Haute-Saône, Doubs, Jura. Ch. ROCHE et Fils, Thizy (Rhône). 29.913

MENAGE TUILIER pour diriger petite tuilerie de campagne.
S'adresser à M. le régisseur du Château de Paray-le-Frésil (Allier). 29.003

ON OFFRE

JEUNE MENAGE, un enfant, demande place jardinier ou gardien, femme non occupée, libre de suite.
Bureau du journal. 30.012

OUVRIER BOURRELIER, 28 ans, désire place sérieuse. Hautes références.
S'adresser au bureau du journal. Timbre. Très pressé. 30.031

GENS DE MAISON

ON DEMANDE

JARDINIER connaissant les 4 branches, femme non employée, entendu entretien, serre légumes, fleurs, parc, gages six mille francs par an, logé, chauffé, éclairé.
Bureau du journal. 29.925

MENAGE gardien château, homme à toutes mains intérieur, femme seconde cuisinière. Sérieuses références exigées.
S'adresser à M. le régisseur du château de Paray-le-Frésil (Allier). 29.001

Divers

COSNE-VIEILLEMANAY

AVIS

M. Constant MARGEAULT, à Vieux Moulin, informe les intéressés qu'il ne répondra plus des dettes que pourra contracter sa femme, née Georgette CODIAUX. 30.020

On demande à acheter BOUTEILLES DE CHAMPAGNE VIDE à 0 fr. 45 la bouteille.
Faire offre 7, rue Creuse, Nevers 25.656

A L'AUBUSSON
35, rue du Commerce, 35, NEVERS
L. MARIBAS, Successeur
Spécialité de Bonneterie pour Enfants
Ouvrages de Dames
Le plus grand choix de Laine à tapisser de la région
Avant d'acheter consulter nos étalages

"STOCKS"
A. SAUJOT
13, Rue de Rémigny, NEVERS
CHAUSSURES ET CONFECTIONS
VETEMENTS DE TRAVAIL
SOLDES EN TOUS GENRES

GARAGE MODERNE
A LUZY (Nièvre)
Agence Exclusive :
CITROEN
& ROLLAND-PILAIN
Membre de l'« A »
Téléphone : 3.

ARRACHEURS de POMMES DE TERRE
BROYEURS DE TUBERCULES — COUPES-RACINES DE TOUTES MARQUES
ECREMEUSES MARQUE « LUTECIA »
GIRAULT-LECAS
Maison THEVENIN, à Champlemy (Nièvre)

Fourrures-Pelleteries
N'oubliez pas pour vos achats de FOURRURES de vous adresser à
G. PETIT-RENAUD-DEJOUX
Nevers, 36, Avenue de la Gare, 36, Nevers
Maison de Confiance qui vu ses prix modérés vous donnera toute satisfaction

AU PRINTEMPS
I, Place du Lycée, NEVERS
VOIR NOS
Derniers Modèles
DE
MANTEAUX
POUR DAMES
A qualité égale, nos prix sont imbattables, car nous ne vendons que du BON et le MEILLEUR MARCHÉ POSSIBLE

GRANDE MAISON D'AMEUBLEMENTS
Veuve Joseph BUVAT
Paul BUVAT, Successeur
Grand Choix de Meubles
DE TOUTES CATEGORIES
Installations Complètes
Doit sa réputation à sa fabrication irréprochable et à ses prix de fabricants.
Votre Visite est attendue
32, Rue de Paris, 32
Tél. 1-18 MOULINS R.C. 796

VIN
Naturel, 250 francs la pièce de 215 litres. Port, regie, fût compris. Ech. 1 fr. 50. Raymond GAUSSEN, Sommières (Gard). 29.620

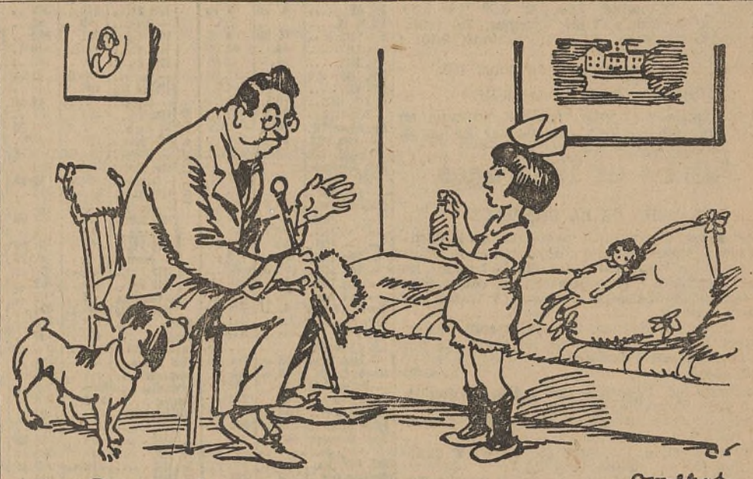

Le DENTOL (eau, pâte, poudre, savon) est un dentifrice à la fois souverainement antiseptique et doué du parfum le plus agréable.
Créé d'après les travaux de Pasteur, il raffermit les gencives. En peu de jours, il donne aux dents une blancheur éclatante. Il purifie l'haleine et est particulièrement recommandé aux fumeurs, il laisse dans la bouche une sensation de fraîcheur délicieuse et persistante.
Le DENTOL se trouve dans toutes les bonnes maisons vendant de la parfumerie et dans les pharmacies.
CADEAU pour recevoir franco par poste un délicieux coffret contenant un petit flacon de DENTOL, un tube de PATE DENTOL, une boîte de POUDRE DENTOL et une boîte de SAVON DENTIFRICE DENTOL, il suffit d'envoyer à la Maison Frère, 19 rue JACOB, Paris, 1.20 en mandat ou timbres-poste, en se recommandant de « Paris-Centre ».

ARMES ET MUNITIONS
Emile DUMAS FABRICANT BREVETE ET DIPLOME

- 40 - Rue du Commerce NEVERS
Seul concessionnaire pour la Region des Fusils DARNE, HERMETIC et HELICODOG
ATELIER SPECIAL DE REPARATIONS
Mise au point des crosses,, à la conformation du tireur
Téléphone 1-53 Envoi des tarifs sur demande

5 C.V. CITROEN 10 CV.
Démonstration GRAND Garage de la Nièvre
Les plus économiques - Meilleur marché 6, rue Félix-Faure.

AUTOMOBILISTES !
La Compagnie de Recaoutchoutage
61, Rue de Nièvre, NEVERS
PLUSIEURS USINES ET AGENCES EN FRANCE
Siège Social : PARIS
VOUS GARANTIT 70 % D'ECONOMIE
SI VOUS LUI CONFIEZ VOS PNEUS USAGES
MEFIEZ-VOUS DES CONTREFACONS

EN CE MOMENT
Au Fouillis des Dames
19, Rue Ferdinand-Gambon, NEVERS
IL VIENT D'ARRIVER UN TRES GRAND CHOIX DE GILETS LAINE FANTAISIE, DERNIERE NOUVEAUTE, POUR DAMES ET ENFANTS.
ACTUELLEMENT UN STOCK DE MARINIERES LAINE, A PARTIR DE 10 FR.
ON PEUT SE RENDRE COMPTE EN VISITANT LE FOUILLIS QUE SES PRIX SONT SANS CONCURRENCE.
Magasin ouvert dimanches et jours de fêtes jusqu'à midi. ENTRÉE LIBRE

COMPTOIR DU JUTE
12, rue du Rempart, Nevers, Téléphone 188
SPECIALITE DE SACS ET FICELLES EN TOUS GENRES
Mise en Vente de Bâches
neuves pur lin ou pur chanvre, garanties imperméables
PRIX DE SOLDE —:— A PROFITER

Rideaux, Stores, Brise-bise, couvre-lits, Tapis
R. C. Nevers 560 ENTIEREMENT FAIT A LA MAIN

FABRIQUE SPÉCIALE DE DENTELLES & BRODERIES
(mains et mécaniques)
MAISON DE CONFIANCE LA MIEUX ASSORTIE
LE MEILLEUR MARCHE A QUALITE EGALE
A la Ville du Puy
Mlle L. CRÉTEAUX
18, rue de Rémigny, Nevers (Nièvre)

LA LAMPE DE POCHE INDISPENSABLE C'EST LA

L. ROSENGART TÉLÉPH. ÉLYSÉES 66-60
21, Champs-Elysées, PARIS

Amilcar
Voir les Nouvelles Carrosseries et les nouveaux modèles pratiques et confortables
Agence à :
à ST-POURÇAIN SUR-SIOULE (Allier)
Faites peindre vos voitures à la Carrosserie VINCENT, supérieurement outillée pour faire bon et beau travail dans minimum de temps — Toutes peintures au choix et pour tous véhicules.

Fabrique Spéciale de Paletots de Chèvre Suisse
PREVOST-MARÉCHAL
Fourreur-Spécialiste
12, Rue La Fayette, NEVERS -- Téléphone 1-42
Le plus GRAND CHOIX
CRAVATES, ÉCHARPES ET MANCHONS
Pour Dames, Fillettes et Enfants
Renard Argenté, bleu, Pékans, Vison Canada
Hermine, Murmel, Putois, Astrakan
Kolinsky, Petit-Gris, etc.
Vêtements de Dames, Modèles exclusifs

respect, elle le traitait avec bonté. Il attendit un instant, espérant qu'elle lui demanderait quelque chose, mais elle égrenait son raisin paisible. Alors il remonta vers la maison.

Les convives durent se mettre à table sans qu'elle présidât le repas. Peu de cordialité régnait entre eux.

Mariska resta longtemps au jardin, elle rêvait, et pour la première fois depuis tant d'années, au loin, dans son avenir sombre, elle entrevoyait une petite lueur.

.....

Le lendemain de ce jour si calme, la tempête étant déclanchée, l'époque de l'équinoxe en amène fréquemment et cette année elles étaient particulièrement violentes, comme si les éléments eussent voulu faire concurrence aux humains. La sécheresse, longtemps persistante de l'été, avait fait place à des tourbillons de vent furieux, à des averses diluviennes.

La rafale courbait les magnolias, cassait leurs branches roides, jetait à terre les jolies fleurs blanches aux pétales épaisses, doux comme une peau satinée et Mariska à la fenêtre de son boudoir particulier, situé au premier étage, se demandait si quand même Georges allait venir.

Toute la journée elle espéra l'apaisement mais il n'arriva pas plus dans son cœur que dans la nature. Elle avait refusé de descendre déjeuner avec ses gens qu'elle méprisait. Selam l'avait servie chez elle et Circé était venue pleurer désespérément pour la décider à recevoir Pierre et Jacques d'Antram, mais elle était restée de marbre, avait déclaré vouloir dîner à huit heures seule encore et prié instamment Circé qu'elle appelait sa geôlière, de ne pas la harceler de visites. Le service de Bonne lui suffisait.

A dix-huit heures, son angoisse n'avait plus de bornes, elle se décida à se rendre dans l'avenue, couverte d'une mante sombre. Selam la vit sortir, il était dans le hall, il lui présenta un parapluie :

— Non, merci, je ne pourrais le tenir, je sors un instant prendre l'air, si votre maîtresse me demande, dites-lui qu'il est inutile de courir après moi, je rentrerai bien sans son intervention.

Elle descendit le perron, des flaques d'eau restaient dans le sable, elle les sauta lestement. Elle avait retrouvé son ancienne allure, souple, alerte joyeuse, elle aimait la tempête, elle y trouvait un charme de lutte, elle avait appris cela de Roma à l'époque où elles vivaient ensemble.

Une fois dans l'avenue, à l'abri relatif des arbres, elle fut mieux, la rafale de l'ouest se heurtait aux magnolias épais. La promeneuse reprit haleine, la pluie fouettait moins fort son visage nuancé de rose, elle serra sa mante contre elle. Il faisait à peine un reste de crépuscule, la trouée de lumière à la claire voie d'entrée était vague, elle s'y rendit, s'y accrocha.

Malgré ce temps affreux, elle aperçut un homme qui allait et venait devant la barrière Il la regarda. Sous le capuchon elle reconnut le képi d'un sergent de ville.

— On nous épie, songea-t-elle.

La barrière était cadenassée. Elle ne pouvait l'ouvrir, mais elle était assez basse pour être facilement escaladée. Elle s'appuya le long essayant de percer l'obscurité aggravée par le mauvais temps. Elle demeura là longtemps, mais Georges ne parut pas. Était-ce pour cause de mauvais temps, ou parce que la maison était signalée à la police ?

Elle ne savait que penser. Quand elle rentra trempée, elle aperçut le visage angoissé de sa gardienne qui la guettait, elle passa près d'elle sans lui parler, la saluant d'un léger signe de tête et monta chez elle.

Bonne l'attendait, elle avait préparé la table. Bonne était la plus brave des angevines, elle aimait parler, elle trouvait mal poli de ne pas dire un mot à ses maîtres, elle était stylée par son bon cœur et n'avait aucune notion des usages de servante à maîtresse.

— Vous en avez reçu une arrosée, Madame ! à quoi que vous avez pensé de vous tremper ainsi ?

— Je ne peux pas vivre renfermée, Bonne, répondit Mariska qui préférait la conversation de la cuisinière à celle de la Marquise.

— C'est comme moi. Pensez que j'ai cerclé sous l'averse la planche de carottes. Dame faut ça pour en avoir. Elles valent huit sous la botte au marché. Poire a buté les choux. Il avait pris son caoutchouc de cocher. On se disait :

— Notre pauvre gars, qu'est au feu là-bas, il en voit d'autres !

— Avez-vous de ses nouvelles ?

— Oui, des lettres toutes les semaines. C'est pas croyable, Madame, y se plaît à tuer les Boches ! Y dit que c'est un plaisir à cette heure de les bousculer chez eux. Ah ! ça va mieux qu'au mois de juin.

— Je n'ai pas lu le journal, aujourd'hui, alors ça va très bien pour la France.

— Dame oui. A preuve que tantôt, il est venu un Monsieur qui nous a dit comme ça arriver de là-bas et que les femmes et les enfants marchaient pieds-nus en Allemagne. Ils n'ont plus de quoi manger, ni s'habiller.

— Ah ! un Monsieur qui venait de là-bas.

— Y le disait du moins, un prisonnier qu'a dû se sauver à ce que je crois.

Il était tout à fait aimable, il a bien admiré la tenue du potager. Poire est un jardinier comme y en a guère, il a dit aussi que la maison était belle, il a demandé ce qu'il y avait de chambres et si c'était tout habité ?

— Il était bien curieux ce Monsieur.

— Que voulez-vous qu'on fasse, si ce n'est de causer, l'averse était à ce moment-là épouvantable, on avait dû se réfugier dans le hangar aux outils. Ça lui plaisait à cet homme. Il voyait une tête derrière les vitres et cela l'intriguait. Alors Poire a dit :

— C'est la jeune dame.

Faut croire que ça l'a intéressé, car il a sorti quand même pour mieux regarder:

— C'est donc la chambre de la jeune dame qu'il a demandé, cette fenêtre là-haut au-dessus de l'entrée.

— Ben oui, c'est la plus belle de nos chambres. On voit de là si on veut, le clocher de Saint-Maurice.

Le monsieur a sorti un billet bleu de sa poche et y me l'a donné. J'y ai dit dit comme çà :

— Faut rien me donner, Monsieur, c'est pour le plaisir qu'on vous reçoit.

— De mon côté pareil, qu'il a répondu, vous paierez quelque chose à votre gars avec :

J'y ai dit :

— Vous êtes ben honnête, Monsieur, et j'ai porté le billet à la maison, rapport à la pluie qu'aurait pu le casser.

— Comment était-il ce Monsieur, Bonne ?

— Un grand blond, avec des yeux couleur des aster qui fleurissent à ma porte, une grosse bouillerée qui n'est qu'une fleur vous n'avez pas remarqué ?

— Non, je regarderai demain.

(A suivre)

Le Gérant : JOYET DE MAUBEC
Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers